

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Balmettes situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

A	PRESENTATION DU PROJET
---	------------------------

SOMMAIRE

1. FICHE D'IDENTIFICATION DU PROJET	2
2. OBJET DE LA DEMANDE.....	3
2.1. Rappel de la réglementation.....	3
2.2. Déroulement de la procédure	3
3. NOM DU CAPTAGE POUR LEQUEL L'AUTORISATION EST SOLLICITEE	4
4. COLLECTIVITES DESSERVIES.....	4
5. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
5.1. Situation du captage par rapport aux rubriques de la nomenclature eau.....	5
5.2. Situation générale du captage	6
5.3. Liste des Communes concernées par les différents périmètres de protection.....	6
5.4. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, le SDAGE et le SAGE	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche d'identification du projet.....	2
Tableau 2 : Evolution des volumes annuels prélevés sur les ouvrages des Balmettes	5

1. Fiche d'identification du projet

Tableau 1 : Fiche d'identification du projet

Maître d'ouvrage	
Nom (responsable de la distribution d'eau) :	Commune de CHANTEPERIER
Adresse :	Mairie de CHANTEPERIER 38 740 CHANTEPERIER
Personne à contacter :	Madame Le Maire
	Tél : 04 76 30 22 81
	Fax : 04 76 30 21 76
	Mél : mairie.chanteperier38@orange.fr
Montage du dossier effectué par	
Nom :	ETAPES Environnement
Adresse :	Parc Technologique – Créathèque 1 Route de Sandrans 01 990 ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Personne à contacter :	Mme BILLAUD-CAILLON, chargée d'études
	Tél : 04 74 50 94 45 – 06 98 87 94 45
	Fax : 04 74 50 21 66
	Mél : al.billaud@etapes-environnement.fr
Autre intervenant	
Nom :	AXIS-CONSEILS RHÔNE-ALPES
Adresse :	Parc Technologique – Créathèque 1 Route de Sandrans 01 990 ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Personne à contacter :	M. RENAUD Philippe, co-gérant
	Tél : 04 74 50 08 14
	Fax : 04 74 50 21 66
	Mél : vonnas@axis-conseils.com
Nom :	ARTELIA
Adresse :	6 rue de Lorraine 38 130 ECHIROLLES
Personne à contacter :	Mme PELE Laurie, technicienne d'études
	Tél : 04 76 04 47 37
	Mél : laurie.pele@arteliagroup.com

2. Objet de la demande

La présente demande concerne la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable des Balmettes 1, situé sur le territoire de la Commune de CHANTEPERIER, issue de la fusion des communes du Périer et de Chantelouve au 1^{er} janvier 2019. Le captage des Balmette n°2 sera abandonné et n'est donc pas concerné par la présente procédure.

2.1. Rappel de la réglementation

Quand une collectivité publique souhaite exploiter un captage d'eau en vue de l'alimentation en eau potable, elle est soumise aux formalités suivantes :

- la demande d'autorisation préfectorale d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public ou privé et le conditionnement (articles L.1321-7, R.1321-6 à 8 du Code de la Santé Publique) ;
- la demande d'autorisation ou la déclaration de prélèvement au-delà de certains seuils de débits (articles L. 214-1 et R-214-1 et suivants du Code de l'Environnement) ;
- la demande de Déclaration d'Utilité Publique concernant :
 - les travaux de dérivation des eaux (articles L.215-13 du Code de l'Environnement),
 - l'instauration des périmètres de protection (articles L.1321-2 et R.1321-8 du Code de la Santé Publique).

2.2. Déroulement de la procédure

2.2.1. Article L 1321.2 du Code de la Santé Publique

« En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines détermine autour des points de prélèvement :

Un périmètre de protection immédiate (PPI) dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété par la Commune Maître d'Ouvrage.

N.B : la parcelle qui est concernée par le PPI appartient déjà à la Commune de CHANTEPERIER, Maître d'Ouvrage de l'opération.

Un périmètre de protection rapprochée (PPR) à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes activités et tous dépôts et installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.

et le cas échéant, un périmètre de protection éloignée (PPE) à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités, installations et dépôts ci-dessus visés. »

Dès lors que, par arrêté préfectoral, le projet de protection du captage aura été déclaré d'utilité publique, copie intégrale de l'arrêté sera adressée, sous pli recommandé avec accusé de réception, à chaque propriétaire réel dont les parcelles seront comprises entièrement ou en partie dans le périmètre de protection rapprochée.

2.2.2. Article L 215.13 du Code de l'Environnement

« La dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines, entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique ou son concessionnaire, par une association syndicale ou par tout autre établissement public, est autorisée par un acte déclarant d'utilité publique les travaux ».

2.2.3. Articles L 214.1 à L 214.10 du Code de l'Environnement

Rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'eau « *Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :*

- *Supérieur ou égal à 200 000 m³/an : cette opération relève d'une procédure d'autorisation*
- *Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an : cette opération relève d'une procédure de déclaration. »*

3. Nom du captage pour lequel l'autorisation est sollicitée

Le présent sous-dossier concerne le site de captage dit des Balmettes n°1 localisé sur la parcelle 488 de la section E de la Commune de CHANTEPERIER.

4. Collectivités desservies

Actuellement, la Commune utilise trois sites de captage pour son alimentation en eau potable du secteur du Périer :

- Le captage de Peyrouses desservant le hameau des Daurens au Nord de la Commune ;
- Le captage de Veyres situé au lieu-dit la Salsette et desservant une seule habitation basée au lieu-dit les Veyres ;
- Le captage Balmettes 1, au Sud Est de la Commune, situé dans le Bois des Balmettes et desservant la presque totalité du réseau communal par l'intermédiaire du nouveau réservoir de Clapier Noir (mis en service en 2009), le réservoir des Balmettes ayant été abandonné au même moment.

Le site de captages des Balmettes 1 (objet du présent dossier) comprend un ouvrage amont (Balmettes 1) situé le long d'une piste forestière à une altitude de 1 430 m (l'ouvrage aval dit Balmette 2 à une altitude de 1 420 m verra sa partie captante supprimée suite à l'avis de l'Hydrogéologue Agréé). Ce captage est situé dans le bois des Balmettes à environ 1,1 km au Sud-Sud Est du hameau de Clapier Noir, et donc à 2,5 km du secteur du PERIER.

5. Contexte réglementaire

5.1. Situation du captage par rapport aux rubriques de la nomenclature eau

5.1.1. Débit d'exploitation horaire, journalier et annuel sollicité

Tableau 2 : Evolution des volumes annuels prélevés sur les ouvrages des Balmettes

ANNEES	Balmettes (m ³)
2006	257 731
2007	198 796
2008	-
2009	255 663
2010	207 991
2011	176 452
2012	187 229
MOYENNE	212 329

Le volume moyen annuel réellement prélevé (partant dans le réseau de distribution) ces dernières années est de 212 329 m³. Ce qui correspond à un volume journalier de 582 m³/j, et un débit horaire de 24,25 m³/h.

On a pu voir, d'après les estimations des besoins moyens et saisonniers actuels, que la demande journalière pour l'Alimentation en Eau Potable et les besoins des gros consommateurs à strictement parlé s'élèvent à **11 982 m³/an** sur le réseau des Balmettes, avec **30,8 m³/j** en besoins de période normale, et **42,5 m³/j** en période d'affluence saisonnière estivale.

Les demandes de pointe sont de 37 m³/j en période normale, et 51 m³/j en période d'affluence.

Sur les 212 329 m³/an moyens prélevés, on aurait uniquement 11 982 m³/an utilisés pour l'AEP stricte. Le reste étant perdu aux fontaines et bassins publics ou privatif, et du fait du rendement.

La part d'écoulements permanents sur le réseau des Balmettes s'élève à **510 m³/j**. **Si l'on considère les seules fontaines publiques ce débit est réduit à 35 m³/j.**

Si on considère les besoins AEP stricts en période futurs à l'horizon 2030, les besoins annuels seront de **13 000 m³/an**.

5.1.2. Liste des rubriques « eau » concernées par le projet

La rubrique de la nomenclature « eau » concernée est la suivante :

« 1.1.2.0. *Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :*

1° *Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (Autorisation) ;*

2° *Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (Déclaration). »*

Dans le cas présent, le projet devrait être soumis à **Autorisation** sachant que le volume moyen comptabilisé aux réservoirs sur ces 7 dernières années est de 212 329 m³/an, du fait de la part très importante des écoulements permanents issus des fontaines et des purges hivernales.

Cependant, les pertes par écoulements permanents devraient être très largement réduites dès lors que des compteurs individuels seront mis en place et relevés chaque année et que la tarification à la consommation sera active. Si l'on considère que seuls les bassins communaux resteront, alors, la demande de prélèvement ne devrait pas dépasser le seuil de **Déclaration** (voir chapitre 6 de la pièce B4), avec des besoins stricts pour l'AEP de **13 000 m³/an et des écoulements permanents évalués à 12 775 m³/an (35 m³/j), soit une demande de 26 000 m³/an.**

5.2. Situation générale du captage

Le site des Balmettes comprend deux ouvrages : un ouvrage amont (Balmettes 1), situé le long d'une piste forestière à une altitude de 1 430 m – et un ouvrage aval (Balmette 2, qui va être abandonné), situé à une altitude de 1 420 m environ. Ces captages sont situés dans le bois des Balmettes à environ 1,1 km au Sud-Sud Est du hameau de Clapier Noir, et donc à 2,5 km du secteur du PERIER.

5.3. Liste des Communes concernées par les différents périmètres de protection

D'après le rapport géologique de M. Marc DZIKOWSKI du 19 février 2015, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée concernent uniquement le territoire de la Commune de CHANTEPERIER.

5.4. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, le SDAGE et le SAGE

5.4.1. SAGE et contrat de rivière

Le territoire de la Commune de CHANTEPERIER est concerné par le SAGE DRAC ROMANCHE (Code du SAGE : SAGE06010).

Arrêté d'approbation du SAGE : 15/02/2019

Superficie : 2 575 km²

Informations sur la superficie : Le SAGE Drac-Romanche couvre 117 communes.

Nombre d'habitants : 350 000

Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis : Sur le Drac et la Romanche, des situations problématiques et des enjeux significatifs ont été mis en évidence. Parmi les enjeux forts, ont été identifiés des aquifères importants pour l'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'agglomération grenobloise, la présence de nombreux milieux naturels humides remarquables, des aménagements hydroélectriques fournissant une énergie renouvelable importante ou bien encore des activités touristiques liées à l'eau très nombreuses.

La prise de conscience progressive de cette situation s'est traduite par l'émergence d'une forte volonté politique fédérant de nombreux partenaires.

Dans le cas du SAGE Drac-Romanche, le portage politique a trouvé son origine dès 1992 dans le Comité Drac Vivant qui rassemble les élus locaux, ainsi que des représentants des usagers (industriels et associations notamment) et de l'Etat. Le projet s'appuie donc depuis cette date sur une véritable dynamique locale, aujourd'hui relayée par la Commission Locale de l'Eau.

Liste des enjeux du contrat :

- Enjeu 1 - Améliorer la qualité de l'eau
- Enjeu 2 - Améliorer la disponibilité et le partage de l'eau
- Enjeu 3 - Préserver et sécuriser l'alimentation en eau potable
- Enjeu 4 - Préserver et gérer le fonctionnement de nos milieux naturels
- Enjeu 5 - Mieux prévenir et gérer les inondations
- Enjeu 6 - Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme
- Enjeu 7 - Eviter la mal-adaptation du territoire au changement climatique

Le projet respecte les termes du SAGE DRAC-ROMANCHE et des contrats de rivière associés.
--

5.4.2. SDAGE Rhône Méditerranée

Les 9 orientations fondamentales (OF) du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027, approuvé le 18/03/2022 par le préfet coordinateur de bassin, sont :

- OF0 – S'adapter aux effets du changement climatique.
- OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- OF3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF4 – Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.
- OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :
 - 5a – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
 - 5b – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
 - 5c – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
 - 5d – Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
 - 5e – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :
 - 6a – Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - 6b – Préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - 6c – Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF7 – Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- OF8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027.

5.4.3. Compatibilité avec le document d'urbanisme de la Commune

La Commune de CHANTEPERIER est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).
Le RNU est compatible avec le projet.

Aucune mise en compatibilité du document d'urbanisme n'est nécessaire.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Veyres situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

A	PRESENTATION DU PROJET
---	------------------------

SOMMAIRE

1.	FICHE D'IDENTIFICATION DU PROJET	2
2.	OBJET DE LA DEMANDE	3
2.1.	Rappel de la réglementation	3
2.2.	Déroulement de la procédure	3
3.	NOM DU CAPTAGE POUR LEQUEL L'AUTORISATION EST SOLLICITEE	4
4.	COLLECTIVITES DESSERVIES	4
5.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
5.1.	Situation du captage par rapport aux rubriques de la nomenclature eau	5
5.2.	Situation générale du captage	5
5.3.	Liste des Communes concernées par les différents périmètres de protection	6
5.4.	Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, le SDAGE et le SAGE	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche d'identification du projet.....	2
---	---

1. Fiche d'identification du projet

Tableau 1 : Fiche d'identification du projet

Maître d'ouvrage	
Nom (responsable de la distribution d'eau) :	Commune de CHANTEPERIER
Adresse :	Mairie de CHANTEPERIER 38 740 CHANTEPERIER
Personne à contacter :	Madame Le Maire
	Tél : 04 76 30 22 81
	Fax : 04 76 30 21 76
	Mél : mairie.chanteperier38@orange.fr
Montage du dossier effectué par	
Nom :	ETAPES Environnement
Adresse :	Parc Technologique – Créathèque 1 Route de Sandrans 01 990 ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Personne à contacter :	Mme BILLAUD-CAILLON, chargée d'études
	Tél : 04 74 50 94 45 – 06 98 87 94 45
	Fax : 04 74 50 21 66
	Mél : al.billaud@etapes-environnement.fr
Autre intervenant	
Nom :	AXIS-CONSEILS RHÔNE-ALPES
Adresse :	Parc Technologique – Créathèque 1 Route de Sandrans 01 990 ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Personne à contacter :	M. RENAUD Philippe, co-gérant
	Tél : 04 74 50 08 14
	Fax : 04 74 50 21 66
	Mél : vonnas@axis-conseils.com
Nom :	ARTELIA
Adresse :	6 rue de Lorraine 38 130 ECHIROLLES
Personne à contacter :	Mme PELE Laurie, technicienne d'études
	Tél : 04 76 04 47 37
	Mél : laurie.pele@arteliagroup.com

2. Objet de la demande

La présente demande concerne la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable des Veyres, situé sur le territoire de la Commune de CHANTEPERIER, issue de la fusion des communes du Périer et de Chantelouve au 1^{er} janvier 2019.

2.1. Rappel de la réglementation

Quand une collectivité publique souhaite exploiter un captage d'eau en vue de l'alimentation en eau potable, elle est soumise aux formalités suivantes :

- la demande d'autorisation préfectorale d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public ou privé et le conditionnement (articles L.1321-7, R.1321-6 à 8 du Code de la Santé Publique) ;
- la demande d'autorisation ou la déclaration de prélèvement au-delà de certains seuils de débits (articles L. 214-1 et R-214-1 et suivants du Code de l'Environnement) ;
- la demande de Déclaration d'Utilité Publique concernant :
 - les travaux de dérivation des eaux (articles L.215-13 du Code de l'Environnement),
 - l'instauration des périmètres de protection (articles L.1321-2 et R.1321-8 du Code de la Santé Publique).

2.2. Déroulement de la procédure

2.2.1. Article L 1321.2 du Code de la Santé Publique

« En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines détermine autour des points de prélèvement :

Un périmètre de protection immédiate (PPI) dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété par la Commune Maître d'Ouvrage.

N.B : les parcelles qui sont concernées par le PPI appartiennent déjà à la Commune de CHANTEPERIER, Maître d'Ouvrage de l'opération.

Un périmètre de protection rapprochée (PPR) à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes activités et tous dépôts et installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.

et le cas échéant, un périmètre de protection éloignée (PPE) à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités, installations et dépôts ci-dessus visés. »

Dès lors que, par arrêté préfectoral, le projet de protection du captage aura été déclaré d'utilité publique, copie intégrale de l'arrêté sera adressée, sous pli recommandé avec accusé de réception, à chaque propriétaire réel dont les parcelles seront comprises entièrement ou en partie dans le périmètre de protection rapprochée.

2.2.2. Article L 215.13 du Code de l'Environnement

« La dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines, entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique ou son concessionnaire, par une association syndicale ou par tout autre établissement public, est autorisée par un acte déclarant d'utilité publique les travaux ».

2.2.3. Articles L 214.1 à L 214.10 du Code de l'Environnement

Rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'eau « *Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :*

- *Supérieur ou égal à 200 000 m³/an : cette opération relève d'une procédure d'autorisation*
- *Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an : cette opération relève d'une procédure de déclaration. »*

3. Nom du captage pour lequel l'autorisation est sollicitée

Le présent sous-dossier concerne le site de captage dit des Veyres localisé sur la parcelle 699 de la section D de la Commune de CHANTEPERIER.

4. Collectivités desservies

Actuellement, la Commune utilise trois sites de captage pour son alimentation en eau potable du secteur du Périer :

- Le captage de Peyrouses desservant le hameau des Daurens au Nord de la Commune ;
- Le captage de Veyres situé au lieu-dit la Salsette et desservant une seule habitation basée au lieu-dit les Veyres ;
- Le captage de Balmettes 1, au Sud Est de la Commune, situé dans le Bois des Balmettes et desservant la presque totalité du réseau communal par l'intermédiaire du nouveau réservoir de Clapier Noir (mis en service en 2009), le réservoir des Balmettes ayant été abandonné en au même moment.

Le site de captage des Veyres (objet du présent dossier) est situé au lieu-dit Salsette, à une altitude d'environ 1 120 m, et alimente une seule maison. Ce captage est situé à environ 1,4 km à l'Est du secteur du Perier, en amont de la route de Confolens qui mène à la cascade de Confolens.

5. Contexte réglementaire

5.1. Situation du captage par rapport aux rubriques de la nomenclature eau

5.1.1. Débit d'exploitation horaire, journalier et annuel sollicité

Le volume produit au captage des Veyres n'est pas comptabilisé, car le citerneau du captage n'est pas équipé d'un compteur en sortie. Cependant, la consommation est faible étant donné que ce captage alimente une famille de 4 personnes.

On peut estimer la consommation sur le captage des Veyres à 0,6 m³/j.

La longueur du réseau sur le secteur des Veyres est très faible, on suppose donc qu'il n'y a pas de perte sur ce linéaire. Le rendement est de 100 %. **Les besoins moyens journaliers sont donc de 0,6 m³/j, et les besoins de pointe sont évalués à 0,72 m³/j. Le prélèvement annuel est estimé à 219 m³/an.**

5.1.2. Liste des rubriques « eau » concernées par le projet

La rubrique de la nomenclature « eau » concernée est la suivante :

« 1.1.2.0. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (Autorisation) ;

2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (Déclaration). »

La demande de prélèvement sur le captage des Veyres est de 219 m³/an aussi il n'est donc soumis ni à Déclaration ni à Autorisation.

5.2. Situation générale du captage

Le captage des Veyres est situé dans une parcelle forestière au creux d'un talweg à une quinzaine de mètres à l'aplomb de la voie communale menant au site de Confolens. Ce captage est situé à environ 1,4 km à l'Est du secteur du PERIER.

5.3. Liste des Communes concernées par les différents périmètres de protection

D'après le rapport géologique de M. Marc DZIKOWSKI du 19 février 2015, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée concernent uniquement le territoire de la Commune de CHANTEPERIER.

5.4. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, le SDAGE et le SAGE

5.4.1. SAGE et contrat de rivière

Le territoire de la Commune de CHANTEPERIER est concerné par le SAGE DRAC ROMANCHE (Code du SAGE : SAGE06010).

Arrêté d'approbation du SAGE : 15/02/2019

Superficie : 2 575 km²

Informations sur la superficie : Le SAGE Drac-Romanche couvre 117 communes.

Nombre d'habitants : 350 000

Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis : Sur le Drac et la Romanche, des situations problématiques et des enjeux significatifs ont été mis en évidence. Parmi les enjeux forts, ont été identifiés des aquifères importants pour l'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'agglomération grenobloise, la présence de nombreux milieux naturels humides remarquables, des aménagements hydroélectriques fournissant une énergie renouvelable importante ou bien encore des activités touristiques liées à l'eau très nombreuses.

La prise de conscience progressive de cette situation s'est traduite par l'émergence d'une forte volonté politique fédérant de nombreux partenaires.

Dans le cas du SAGE Drac-Romanche, le portage politique a trouvé son origine dès 1992 dans le Comité Drac Vivant qui rassemble les élus locaux, ainsi que des représentants des usagers (industriels et associations notamment) et de l'Etat. Le projet s'appuie donc depuis cette date sur une véritable dynamique locale, aujourd'hui relayée par la Commission Locale de l'Eau.

Liste des enjeux du contrat :

- Enjeu 1 - Améliorer la qualité de l'eau
- Enjeu 2 - Améliorer la disponibilité et le partage de l'eau
- Enjeu 3 - Préserver et sécuriser l'alimentation en eau potable
- Enjeu 4 - Préserver et gérer le fonctionnement de nos milieux naturels
- Enjeu 5 - Mieux prévenir et gérer les inondations
- Enjeu 6 - Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme
- Enjeu 7 - Eviter la mal-adaptation du territoire au changement climatique

Le projet respecte les termes du SAGE DRAC-ROMANCHE et des contrats de rivière associés.

5.4.2. SDAGE Rhône Méditerranée

Les 9 orientations fondamentales (OF) du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027, approuvé le 18/03/2022 par le préfet coordinateur de bassin, sont :

- OF0 – S'adapter aux effets du changement climatique.
- OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- OF3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau.
- OF4 – Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.
- OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :
 - 5a – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
 - 5b - Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
 - 5c – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
 - 5d – Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
 - 5e – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :
 - 6a – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - 6b – Préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - 6c – Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF7 – Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- OF8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027.

5.4.3. Compatibilité avec le document d'urbanisme de la Commune

La Commune de CHANTEPERIER est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le RNU est compatible avec le projet.

Aucune mise en compatibilité du document d'urbanisme n'est nécessaire.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Peyrouses
situé sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

A	PRESENTATION DU PROJET
---	------------------------

SOMMAIRE

1.	FICHE D'IDENTIFICATION DU PROJET	2
2.	OBJET DE LA DEMANDE.....	3
2.1.	Rappel de la réglementation.....	3
2.2.	Déroulement de la procédure	3
3.	NOM DU CAPTAGE POUR LEQUEL L'AUTORISATION EST SOLLICITEE	4
4.	COLLECTIVITES DESSERVIES	4
5.	5. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
5.1.	Situation du captage par rapport aux rubriques de la nomenclature eau.....	5
5.2.	Situation générale du captage	6
5.3.	Liste des Communes concernées par les différents périmètres de protection.....	6
5.4.	Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, le SDAGE et le SAGE	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Fiche d'identification du projet.....	2
Tableau 2 :	Evolution des volumes produit à partir de l'ouvrage de Peyrouses.....	5

1. Fiche d'identification du projet

Tableau 1 : Fiche d'identification du projet

Maître d'ouvrage	
Nom (responsable de la distribution d'eau) :	Commune de CHANTEPERIER
Adresse :	Mairie de CHANTEPERIER 38 740 CHANTEPERIER
Personne à contacter :	Madame Le Maire
	Tél : 04 76 30 22 81
	Fax : 04 76 30 21 76
	Mél : mairie.chanteperier38@orange.fr
Montage du dossier effectué par	
Nom :	ETAPES Environnement
Adresse :	Parc Technologique – Créathèque 1 Route de Sandrans 01 990 ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Personne à contacter :	Mme BILLAUD-CAILLON, chargée d'études
	Tél : 04 74 50 94 45 – 06 98 87 94 45
	Fax : 04 74 50 21 66
	Mél : al.billaud@etapes-environnement.fr
Autre intervenant	
Nom :	AXIS-CONSEILS RHÔNE-ALPES
Adresse :	Parc Technologique – Créathèque 1 Route de Sandrans 01 990 ST-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Personne à contacter :	M. RENAUD Philippe, co-gérant
	Tél : 04 74 50 08 14
	Fax : 04 74 50 21 66
	Mél : vonnas@axis-conseils.com
Nom :	ARTELIA
Adresse :	6 rue de Lorraine 38 130 ECHIROLLES
Personne à contacter :	Mme PELE Laurie, technicienne d'études
	Tél : 04 76 04 47 37
	Mél : laurie.pele@arteliagroup.com

2. Objet de la demande

La présente demande concerne la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable des Peyrouses, situé sur le territoire de la Commune de CHANTEPERIER, issue de la fusion des communes du Périer et de Chantelouve au 1^{er} janvier 2019.

2.1. Rappel de la réglementation

Quand une collectivité publique souhaite exploiter un captage d'eau en vue de l'alimentation en eau potable, elle est soumise aux formalités suivantes :

- la demande d'autorisation préfectorale d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public ou privé et le conditionnement (articles L.1321-7, R.1321-6 à 8 du Code de la Santé Publique) ;
- la demande d'autorisation ou la déclaration de prélèvement au-delà de certains seuils de débits (articles L. 214-1 et R-214-1 et suivants du Code de l'Environnement) ;
- la demande de Déclaration d'Utilité Publique concernant :
 - les travaux de dérivation des eaux (articles L.215-13 du Code de l'Environnement),
 - l'instauration des périmètres de protection (articles L.1321-2 et R.1321-8 du Code de la Santé Publique).

2.2. Déroulement de la procédure

2.2.1. Article L 1321.2 du Code de la Santé Publique

« En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines détermine autour des points de prélèvement :

Un périmètre de protection immédiate (PPI) dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété par la Commune Maître d'Ouvrage.

N.B : la parcelle qui est concernée par le PPI appartient déjà à la Commune de CHANTEPERIER, Maître d'Ouvrage de l'opération.

Un périmètre de protection rapprochée (PPR) à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes activités et tous dépôts et installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.

et le cas échéant, un périmètre de protection éloignée (PPE) à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les activités, installations et dépôts ci-dessus visés ».

Dès lors que, par arrêté préfectoral, le projet de protection du captage aura été déclaré d'utilité publique, copie intégrale de l'arrêté sera adressée, sous pli recommandé avec accusé de réception, à chaque propriétaire réel dont les parcelles seront comprises entièrement ou en partie dans le périmètre de protection rapprochée.

2.2.2. Article L 215.13 du Code de l'Environnement

« La dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines, entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique ou son concessionnaire, par une association syndicale ou par tout autre établissement public, est autorisée par un acte déclarant d'utilité publique les travaux ».

2.2.3. Articles L 214.1 à L 214.10 du Code de l'Environnement

Rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Loi sur l'eau « *Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :*

- *Supérieur ou égal à 200 000 m³/an : cette opération relève d'une procédure d'autorisation*
- *Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an : cette opération relève d'une procédure de déclaration. »*

3. Nom du captage pour lequel l'autorisation est sollicitée

Le présent sous-dossier concerne le site de captage dit des Peyrouses localisé sur la parcelle 44 de la section F de la Commune de CHANTEPERIER.

4. Collectivités desservies

Actuellement, la Commune utilise trois sites de captage pour son alimentation en eau potable du secteur du Périer :

- Le captage de Peyrouses desservant le hameau des Daurens au Nord de la Commune ;
- Le captage de Veyres situé au lieu-dit la Salsette et desservant une seule habitation basée au lieu-dit les Veyres ;
- Le captage de Balmettes 1, au Sud Est de la Commune, situé dans le Bois des Balmettes et desservant la presque totalité du réseau communal par l'intermédiaire du nouveau réservoir de Clapier Noir (mis en service en 2009), le réservoir des Balmettes ayant été abandonné en au même moment.

Le site de captage des Peyrouses (objet du présent dossier) est situé dans un talus d'éboulis sur le versant Ouest de la Vallée de Malsanne à une altitude d'environ 1 050m, et à près de 500 m à l'Ouest du hameau de Daurens non loin du torrent de la Pisse.

5. Contexte réglementaire

5.1. Situation du captage par rapport aux rubriques de la nomenclature eau

5.1.1. Débit d'exploitation horaire, journalier et annuel sollicité

Tableau 2 : Evolution des volumes produit à partir de l'ouvrage de Peyrouses*

ANNEES	Volume annuel (m ³)*
2006	41 668
2007	26 637
2008	26 298
2009	31 234
2010	23 684
2011	28 023
2012	33 408
MOYENNE	30 136

* Les volumes produits sont comptabilisés au départ des réservoirs, il n'y a pas de compteur en sortie du captage.

Le volume moyen annuel réellement prélevé (partant dans le réseau de distribution) ces dernières années est de 30 136 m³. Ce qui correspond à un volume journalier de 82 m³/j, et un débit horaire de 3,42 m³/h.

On a pu voir, d'après les estimations des besoins moyens et saisonniers actuels, que la demande journalière pour l'Alimentation en Eau Potable et les besoins des gros consommateurs à strictement parlé s'élèvent à **956 m³/an** sur le réseau des Peyrouses, avec **2,1 m³/j** en besoins de période normale, et **6,6 m³/j** en période d'affluence saisonnière estivale.

Les demandes de pointe sont de 2,5 m³/j en période normale, et 7,9 m³/j en période d'affluence.

Sur les 30 136 m³/an moyens prélevés, on aurait uniquement 956 m³/an utilisés pour l'AEP stricte. Le reste étant perdu aux fontaines et bassins publics ou privatif, et du fait du rendement.

La part d'écoulements permanents sur le réseau des Peyrouses s'élève à **80,2 m³/j soit 29 273 m³/an (d'après les mesures réalisées aux fontaines)**.

Sur le réseau alimenté par le captage de Peyrouses, la population ne devrait pas évoluer au vu des projets d'installations prévus, aussi les besoins annuels à l'horizon 2030 seront les même qu'actuellement, **soit une demande annuelle de 30 229 m³/an**.

5.1.2. Liste des rubriques « eau » concernées par le projet

La rubrique de la nomenclature « eau » concernée est la suivante :

« 1.1.2.0. *Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :*

1° *Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (Autorisation) ;*

2° *Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (Déclaration). »*

Dans le cas présent, le projet devrait être soumis à **Déclaration** sachant que le volume moyen comptabilisé au citerneau des Daurens sur ces 7 dernières années est de 30 136 m³/an, du fait de la part très importante des écoulements permanents issus des fontaines publiques et privées.

Cependant, les pertes par écoulements permanents devraient être très largement réduites dès lors que des compteurs individuels seront mis en place et relevés chaque année et que la tarification à la consommation sera active.

Si l'on considère que seul le bassin communal des Daurens restera actif, alors la demande de prélèvement restera au-dessus du seuil de Déclaration (voir paragraphe 6 de la pièce B4).

Si l'ensemble des bassins (privés et publics) alimentés par ce réseau sont équipés de bouton presseur ou de réducteurs suffisamment important alors il sera possible de passer en dessous du seuil de déclaration.

Pour l'heure on restera sur une demande à hauteur du seuil de Déclaration.

5.2. Situation générale du captage

Le captage des Peyrouses est situé dans un talus d'éboulis dans le versant ouest de la vallée de Malsanne. Le captage se situe à environ 400 m de l'axe de ce cours d'eau. Il se trouve dans un talus d'éboulis et d'éroulis qui tapisse le pied de la falaise longeant la Combe des Meyannes. Le captage est proche du torrent de la Pisse.

5.3. Liste des Communes concernées par les différents périmètres de protection

D'après le rapport géologique de M. Marc DZIKOWSKI du 19 février 2015, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée concernent uniquement le territoire de la Commune de CHANTEPERIER.

5.4. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, le SDAGE et le SAGE

5.4.1. SAGE et contrat de rivière

Le territoire de la Commune de CHANTEPERIER est concerné par le SAGE DRAC ROMANCHE (Code du SAGE : SAGE06010).

Arrêté d'approbation du SAGE : 15/02/2019

Superficie : 2 575 km²

Informations sur la superficie : Le SAGE Drac-Romanche couvre 117 communes.

Nombre d'habitants : 350 000

Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis : Sur le Drac et la Romanche, des situations problématiques et des enjeux significatifs ont été mis en évidence. Parmi les enjeux forts, ont été identifiés des aquifères importants pour l'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'agglomération grenobloise, la présence de nombreux milieux naturels humides remarquables, des aménagements hydroélectriques fournissant une énergie renouvelable importante ou bien encore des activités touristiques liées à l'eau très nombreuses.

La prise de conscience progressive de cette situation s'est traduite par l'émergence d'une forte volonté politique fédérant de nombreux partenaires.

Dans le cas du SAGE Drac-Romanche, le portage politique a trouvé son origine dès 1992 dans le Comité Drac Vivant qui rassemble les élus locaux, ainsi que des représentants des usagers (industriels et associations notamment) et de l'Etat. Le projet s'appuie donc depuis cette date sur une véritable dynamique locale, aujourd'hui relayée par la Commission Locale de l'Eau.

Liste des enjeux du contrat :

- Enjeu 1 - Améliorer la qualité de l'eau
- Enjeu 2 - Améliorer la disponibilité et le partage de l'eau
- Enjeu 3 - Préserver et sécuriser l'alimentation en eau potable
- Enjeu 4 - Préserver et gérer le fonctionnement de nos milieux naturels
- Enjeu 5 - Mieux prévenir et gérer les inondations
- Enjeu 6 - Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme
- Enjeu 7 - Eviter la mal-adaptation du territoire au changement climatique

Le projet respecte les termes du SAGE DRAC-ROMANCHE et des contrats de rivière associés.
--

5.4.2. SDAGE Rhône Méditerranée

Les 9 orientations fondamentales (OF) du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027, approuvé le 18/03/2022 par le préfet coordinateur de bassin, sont :

- OF0 – S'adapter aux effets du changement climatique.
- OF1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- OF2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- OF3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF4 – Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.
- OF5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :
 - 5a – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
 - 5b – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
 - 5c – Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
 - 5d – Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
 - 5e – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :
 - 6a – Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - 6b – Préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - 6c – Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF7 – Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- OF8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027.

5.4.3. Compatibilité avec le document d'urbanisme de la Commune

La Commune de CHANTEPERIER est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).
Le RNU est compatible avec le projet.

Aucune mise en compatibilité du document d'urbanisme ne sera donc nécessaire.

Commune de CHANTEPERIER

Protection des captages dénommés
Balmettes 1, Peyrouses et les Veyres situés
sur la Commune de CHANTEPERIER (38)

B1	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE
-----------	--

SOMMAIRE

1. LISTE DES COLLECTIVITES ALIMENTEES PAR LE SYSTEME DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU	2
1.1. Liste des communes alimentées	2
1.2. Commune de localisation des ouvrages	2
2. ESTIMATION DE LA POPULATION CONCERNEE (PERMANENTE ET SAISONNIERE)	3
3. ESTIMATION ET JUSTIFICATION DES BESOINS QUANTITATIFS ACTUELS ET PREVISIBLES, PERMANENTS ET SAISONNIERS	4
3.1. Activités actuelles consommatrices d'eau et gros consommateurs pour la Commune	4
3.2. Evolution des volumes produits et des volumes consommés.....	5
3.3. Estimation des besoins actuels.....	6
3.4. Estimation des besoins de pointe actuels	7
3.5. Estimation des volumes permanents	9
3.6. Estimation des besoins à long terme	10
3.7. Bilan besoins / Ressources.....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hameaux desservis classés par captage.....	2
Tableau 2 : Evolution du nombre d'habitants et d'abonnés (source : Commune)	3
Tableau 3 : Nombre d'habitants et d'abonnés par réseau en 2012 (source : Commune).....	3
Tableau 4 : Production et distribution de 2006 à 2012 sur la Commune de Chantepérier.....	5
Tableau 5 : Volumes de pointe.....	8
Tableau 6 : Volumes moyens et volumes de pointe	8
Tableau 7 : Volumes perdus par écoulement permanents aux bassins communaux.....	10
Tableau 8 : Besoins futurs en période normale et en période de pointe sur les Balmettes ...	11
Tableau 9 : Adéquation Besoins / Ressources (actuels).....	12

Au préalable, rappelons que les données présentées ci-après ont été collectées préalablement à la fusion des communes de Chantelouve et du Périer effective au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, les données qui suivent concernent uniquement le territoire du PERIER car seule cette ancienne commune est alimentée par les ouvrages. La mise à jour des données porte uniquement sur le territoire du PERIER.

1. Liste des collectivités alimentées par le système de production et de distribution d'eau

1.1. Liste des communes alimentées

La commune de CHANTEPERIER, issue de la fusion des communes du Périer et de Chantelouve, est alimentée par les captages de Balmettes, Veyres et Peyrouses. Plus précisément, les captages alimentent uniquement l'ex commune du PERIER.

1.2. Commune de localisation des ouvrages

Tous les ouvrages sont implantés sur le territoire de la commune de CHANTEPERIER, plus précisément sur l'ex commune du PERIER.

Les secteurs alimentés par chacun des captages sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Hameaux desservis classés par captage

Nom du captage	Hameaux desservis
Captage de BALMETTE	<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur du PERIER - Les Rambeaux - Bourcheny - Clapier Noir - Dessous la Roche - Les Pinets - Les Doras - Champchauzat
Captage des VEYRES	<ul style="list-style-type: none"> - Les Veyres (1 maison)
Captage de PEYROUSES	<ul style="list-style-type: none"> - Les Daurens - Les Molles

2. Estimation de la population concernée (permanente et saisonnière)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du nombre d'habitants, en corrélation avec le nombre d'abonnés, sur l'ancienne commune du PERIER.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'habitants et d'abonnés (source : ancienne commune du PERIER)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2012
Nombre d'habitants permanents	126	139	139	139	139	145
Taux d'accroissement annuel	+ 3.98%		0%	0%	0%	1,41%
Nombre d'abonnés	169	176	191	189	190	191

Depuis 1999, la population est passée de 126 habitants à 145 habitants et ne présente pas d'évolution majeure. Au vu des projets de la commune, on peut estimer un accroissement annuel d'environ 1 habitant par an. La population à long terme à l'horizon **2030** peut être évaluée à **150** habitants.

Selon l'ancienne Commune, la population saisonnière ou population de pointe est de 245 habitants, et, étant donné les capacités d'accueil, cette population restera la même d'ici 2030.

Tableau 3 : Nombre d'habitants et d'abonnés par réseau en 2012 (source : ancienne commune du Périer)

Nom du captage	Hameaux desservis	Nombre d'habitants permanents	Nombre d'habitants permanents par réseau	Nombre d'habitants saisonniers par réseau	Nombre d'abonnés par réseau
Captage de BALMETTE	- Le secteur du PERIER	78	129	203	177
	- Les Rambeaux	18			
	- Bourcheny - Clapier Noir - Dessous la Roche	19			
	- Les Doras	14			
	- Les Pinets - Champchauzat	seule des habitations secondaire			
Captage des Veyres	- Les Veyres (1 maison)	4	4	4	1
Captage de Peyrouses	- Les Daurens	12	12	38	12
	- Les Molles	seule des habitations secondaires et un gîte			

3. Estimation et justification des besoins quantitatifs actuels et prévisibles, permanents et saisonniers

La liste des activités consommatrices d'eau et l'évolution de la production et de la distribution de l'eau sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Ces données portent uniquement sur le territoire du PÉRIER.

3.1. Activités actuelles consommatrices d'eau et gros consommateurs pour le territoire du PÉRIER

La Périer n'est pas équipée actuellement de compteur privatif et applique donc une tarification au forfait. Il n'est donc pas possible d'estimer la part des gros consommateurs sur ce territoire.

Il faut noter que, sur le territoire du Périer, on recense 11 bassins communaux pour la plupart munis de bouton poussoir ou de réducteur limitant ainsi leur débit, et apparemment 25 bassins privés qui coulent toute l'année. Lors de l'étude diagnostique du réseau AEP, le SMDEA avait évalué la part du volume permanent en écoulement à 87% du volume distribué.

Les plus gros consommateurs d'eau sur le Périer sont les exploitants agricoles. Cependant, ils ne prennent que rarement de l'eau à partir du réseau d'eau potable (prises d'eau dans les torrents).

On comptabilise 2 exploitations bovines représentant 150 têtes de bétails et 5 exploitations ovines représentant 200 têtes.

Si on estime une consommation de 60 litres d'eau par tête et par jour pour un bovin, et de 5 litres d'eau par tête et par jour pour un ovin, alors on obtient une valeur de **10 m³/j** pour le secteur agricole sur le territoire du Périer.

De plus, trois gîtes sont installés : un sur le hameau de Daurens, les deux autres sur le secteur du Périer.

- Gîte « Marin » : 22 lits hameau de Daurens
- Gîte Nicollet : 12 lits secteur du Périer
- Gîte Guignier : 6 lits secteur du Périer

La consommation de ces gîtes est comptabilisée avec l'estimation de la consommation de la population saisonnière (voir plus loin).

3.2. Evolution des volumes produits et des volumes consommés

L'ancienne Commune du Périer nous a fourni les données suivantes. Il faut rappeler que ce territoire n'est pas équipé de compteur abonné, donc il n'est pas possible de connaître les volumes réellement consommés.

Le rendement du réseau a été estimé par le SMDEA suite à la recherche de fuite effectuée de février à mars 2002.

Tableau 4 : Production et distribution de 2006 à 2012 sur le territoire du Périer

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre total d'abonnés	169	176	191	189	190	191	191
Volume produit aux captages des Balmettes (m ³)*	257 731	198 796	Panne compteur**	255 663	207 991	176 452	187 229
Volume produit au captage de Peyrouses (m ³)*	41 668	26 637	26 298	31 234	23 684	28 023	33 408
Volume produit au captage des Veyres (m ³)*	-	-	-	-	-	-	-
Volume total distribué (m ³)	299 399	225 433	-	286 897	231 675	204 475	220 637

* Les volumes produits sont comptabilisés au départ des réservoirs

** Le compteur des Balmettes a été changé le 8 décembre 2008

On observe une diminution des volumes relevés en sortie de réservoir au cours de ces dernières années. Ceci s'explique principalement par la réduction des débits sur les bassins communaux qui a diminué le volume s'écoulant en permanence dans la nature. Il reste encore 25 bassins privés qui coulent toute l'année, sans réducteur de débits.

Le volume moyen journalier (moyenne sur 6 ans) produit à partir des captages des Balmettes est de **586 m³/j**.

Le volume moyen journalier (moyenne sur 7 ans) produit à partir du captage de Peyrouses est de **82 m³/j**.

3.3. Estimation des besoins actuels

Les estimations présentées ci-après concernent l'ancienne commune du PERIER.

3.3.1. Sur le réseau des Balmettes

Hypothèse retenue : En milieu rural, on peut estimer la consommation par habitant à 150 l/j/hab.

Le Volume consommé en période normale (10 mois /an) sur le réseau des Balmettes devrait donc s'approcher de :

$$= ((150 \text{ l/j/hab} \times 129 \text{ habitants}) \times 303 \text{ jours}) / 1000 = \mathbf{5\ 863\ m^3}, \text{ soit environ } \mathbf{19\ m^3/j}.$$

Sachant que la population saisonnière s'élève à 203 habitants sur la période de Juillet – Août, alors la consommation sur le réseau des Balmettes sur cette période devrait être de :

$$= ((150 \text{ l/j/hab} \times 203 \text{ habitants}) \times 62 \text{ jours}) / 1000 = \mathbf{1\ 888\ m^3}, \text{ soit environ } \mathbf{30\ m^3/j}.$$

Si on comptabilise la consommation des agriculteurs, on peut ajouter un volume de 10 m³/j, soit **un volume consommé en période normale de 29 m³/j, et en période estivale de 40 m³/j.**

Sur le réseau des Balmettes le rendement évalué par le SMDEA était très bon, de l'ordre de 94 %.

On peut donc déterminer les besoins en période normale à :

(Consommation en période normale / rendement) = 29 / 0,94 = 30,8 m³/j, soit 9 347 m³ de Septembre à Juin.

On peut donc déterminer les besoins en période estivale à :

(Consommation en période estivale / rendement) = 40 / 0,94 = 42,5 m³/j, soit 2 635 m³ de Juillet à Août.

Les besoins annuels sur le réseau des Balmettes pour l'AEP stricte et les gros consommateurs sont de 11 982 m³/an.

3.3.2. Sur le réseau de Peyrouses

En milieu rural, on peut estimer la consommation par habitant à 150 l/j/hab.

Le Volume consommé en période normale (10 mois /an) sur le réseau de Peyrouses devrait donc s'approcher de :

$$= ((150 \text{ l/j/hab} \times 12 \text{ habitants}) \times 303 \text{ jours}) / 1000 = \mathbf{545 \text{ m}^3}, \text{ soit environ } \mathbf{1,8 \text{ m}^3/\text{j}}.$$

Sachant que la population saisonnière s'élève à 38 habitants sur la période de Juillet – Août alors la consommation sur le réseau de Peyrouses sur cette période devrait être de :

$$= ((150 \text{ l/j/hab} \times 38 \text{ habitants}) \times 62 \text{ jours}) / 1000 = \mathbf{353 \text{ m}^3}, \text{ soit environ } \mathbf{5,7 \text{ m}^3/\text{j}}.$$

Sur le réseau de Peyrouse, le rendement évalué par le SMDEA était très bon, de l'ordre de 86 %.

On peut donc déterminer les besoins en période normale à :

$$(\text{Consommation en période normale} / \text{rendement}) = 1,8 / 0,86 = \mathbf{2,1 \text{ m}^3/\text{j}}, \text{ soit } 580 \text{ m}^3 \text{ de Septembre à Juin.}$$

On peut donc déterminer les besoins en période estivale à :

$$(\text{Consommation en période estivale} / \text{rendement}) = 5,7 / 0,86 = \mathbf{6,6 \text{ m}^3/\text{j}}, \text{ soit } 376 \text{ m}^3 \text{ de Juillet à Août.}$$

Les besoins annuels sur le réseau de Peyrouses pour l'AEP stricte sont de 956 m³/an.

3.3.3. Sur le réseau des Veyres

Le volume produit au captage des Veyres n'est pas comptabilisé car le citerneau du captage n'est pas équipé d'un compteur en sortie. Cependant, la consommation est faible étant donné que ce captage alimente une famille de 4 personnes.

On peut estimer la consommation sur le captage des Veyres à 0,6 m³/j.

La longueur du réseau sur le secteur des Veyres est très faible, on suppose donc qu'il n'y a pas de perte sur ce linéaire. Le rendement est de 100 %.

Les besoins journaliers sont donc de 0,6 m³/j, soit 219 m³/an.

3.4. Estimation des besoins de pointe actuels

Les estimations présentées ci-après concernent l'ancienne commune du PERIER.

3.4.1. Sur le réseau des Balmettes

Les volumes de pointe ont été enregistrés sur le réservoir des Balmettes jusqu'en 2008 et sur le réservoir de Clapier Noir depuis 2009. De 2006 à 2010, les résultats ont été les suivants :

Tableau 5 : Volumes de pointe

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume de pointe (m³/j)	829,2	755,52	718,56	767,04	634,32
Date à laquelle a été enregistrée la plus forte consommation	juillet	janvier	février	février	juillet

Pour évaluer le coefficient de pointe au plus juste il est nécessaire de comparer les volumes moyens produits au réservoir de Clapier Noir en période moyenne et en période de pointe :

Tableau 6 : Volumes moyens et volumes de pointe

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume moyen journalier (m³/j)	706	545	-	700	569
Volume de pointe (m³/j)	829,2	755,52	718,56	767,04	634,32
Coefficient de pointe	1,17	1,38	-	1,09	1,11
Moyenne des coefficients de pointe	≈ 1,2				

En période normale, les besoins de pointe sur le réseau des Balmettes peuvent donc être évalués à :

$$[(\text{consommation moyenne} + \text{consommation agriculteurs}) / \text{rendement}] \times \text{Coef. de pointe} = [(19 + 10) / 0,94] \times 1,2 = \mathbf{37 \text{ m}^3/\text{j}}$$

En période estivale, les besoins de pointe sur le réseau des Balmettes peuvent donc être évalués à :

$$[(\text{consommation moyenne} + \text{consommation agriculteurs}) / \text{rendement}] \times \text{Coef. de pointe} = [(30 + 10) / 0,94] \times 1,2 = \mathbf{51 \text{ m}^3/\text{j}}$$

3.4.2. Sur le réseau de Peyrouses

Hypothèse retenue : Etant donné le contexte communal (pas de variation de fonctionnement entre les réseaux), le coefficient de pointe est supposé être le même pour chacun des réseaux.

En période normale, les besoins de pointe sur le réseau de Peyrouses peuvent donc être évalués à : $[\text{consommation moyenne} / \text{rendement}] \times \text{Coef. de pointe} = [1,8 / 0,86] \times 1,2 = 2,5 \text{ m}^3/\text{j}$

En période estivale, les besoins de pointe sur le réseau de Peyrouses peuvent donc être évalués à : $[\text{consommation moyenne} / \text{rendement}] \times \text{Coef. de pointe} = [5,7 / 0,86] \times 1,2 = 7,9 \text{ m}^3/\text{j}$

3.4.3. Sur le réseau des Veyres

Les besoins de pointe sur le réseau des Veyres sont évalués à **0,72 m³/j**.

3.5. Estimation des volumes permanents

Les volumes perdus en écoulement permanents aux bassins communaux (secteur du Périer) ont été mesurés en avril 2013 par ETAPES Environnement. Les débits mesurés et le fonctionnement de ces bassins sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Ces données sont complétées par les mesures de débits réalisées par le SMDEA en 2002 sur les bassins privés (qui n'ont pas refait l'objet d'une campagne de la part d'ETAPES Environnement).

Tableau 7 : Volumes perdus par écoulement permanents aux bassins communaux (secteur du Périer)

Captage concerné	Nom du bassin	Réduction Oui/Non type	Débits (l/min)	Débits (m ³ /h)	Débits (m ³ /j)
Peyrouse	Fontaine des Daurens *	Non	30	1,8	43,2
	Bassins privé des Daurens et Molles		-	1,54	37
Écoulements permanents sur réseau Peyrouses					80,2
Balmettes	Les Rambaud (1) *	Oui (joint réducteur)	2,4	0,14	3,45
	Les Rambaud (2) *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	Fontaine de la Mairie *	Oui (joint réducteur)	12	0,72	17,3
	Fontaine Fenestrelle *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	Fontaine les Doms *	Oui joint réducteur	4	0,24	5,76
	Fontaine les Blancs *	piquage après réducteur	6	0,36	8,64
	Fontaine La Draye *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	Fontaine école *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	Bourcheny le Bas *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	Bourcheny Haut	fermés	-		
	3 Bassins communaux sur le territoire (sans dénomination) *	fermés	-		
	Fontaine Doras *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	2 bassins communaux Clapier Noir *	Bouton poussoir	coule uniquement sur demande		
	Bassins privés communaux des hameaux alimentés par les Balmettes + purges du réseau **			-	19,8
Écoulement permanents communaux sur réseau Balmettes					510

* Bassins ayant fait l'objet d'un jaugeage et d'une vérification en avril 2013 par ETAPES Environnement

** données de jaugeage SMDEA

La part d'écoulements permanents sur le réseau des Balmettes est de 510 m³/j, et elle est de 80,2 m³/j sur le réseau de Peyrouses.

3.6. Estimation des besoins à long terme

Les besoins en eau futurs sont évalués sur la base d'une augmentation de population à hauteur de celle observée sur ces dix dernières années. Dans ces termes, la population prévisible à l'horizon 2030 sur le territoire du PERIER serait de 150 habitants. **Les nouveaux habitants s'implanteront a priori sur le réseau des Balmettes. Les besoins sur les autres réseaux ne devraient donc pas évoluer par rapport à l'actuel.**

Hypothèses :

- Population à desservir d'ici 2030 selon prévisions : 150 habitants, dont 134 au lieu de 129 actuel sur Balmettes, sur les réseaux des Veyres et de Peyrouses le nombre d'habitants est supposé inchangé ;
- Rendement : 90 % sur Balmette (abaissement naturel du rendement) ;
- Consommation moyenne par habitant : 150 l/j/hab ;
- Nombre de consommateurs agricoles : Inchangé, consommation de 10 m³/j ;
- Besoins moyens actuels (hors écoulement permanents): 19 m³/j ;
- Besoins estivaux actuels (hors écoulement permanents): 30 m³/j ;
- Coefficient de pointe 1,2.

Le résultat des calculs est fourni dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Besoins futurs en période normale et en période de pointe sur les Balmettes

Besoins futurs <u>moyens</u> (m³ /j)	
Jour normal	Jour de pointe
33,4	40,1
Besoins futurs <u>estivaux</u> (m³ /j)	
Jour normal	Jour de pointe
45,8	55

On peut donc évaluer les besoins en période normale de Septembre à Juin à 10 120 m³.

On peut donc évaluer les besoins en période estivale de Juillet à Août à 2 840 m³.

Les besoins annuels futurs sur le réseau des Balmettes pour l'AEP stricte et les gros consommateurs seront d'environ 13 000 m³/an.

3.7. Bilan besoins / Ressources

Le tableau ci-après résume les précédentes données :

Tableau 9 : Adéquation Besoins / Ressources (actuels)

	Réseau des Balmettes		Réseau de Peyrouses		Réseau des Veyres	
	<i>moyen</i>	<i>pointe</i>	<i>moyen</i>	<i>pointe</i>	<i>moyen</i>	<i>pointe</i>
Besoins normaux (m³/j)	30,8	37	1,8	2,5	0,6	0,72
Besoins estivaux (m³/j)	42,5	51	5,7	7,9	-	-
Besoins futurs normaux (m³/j)	33,4	40,1	idem actuels		-	
Besoins futurs estivaux (m³/j)	45,8	55	idem actuels		-	
Écoulements permanents	510		80,2		-	
Ressource disponible (m³/j)	Balmette 1 = 4 752 + Balmette 2 = 2 394		Captage de Peyrouses = 829		Captage des Veyres = 33,9	
Bilan Besoins / ressource	positif		positif		positif	

* valeurs de débits les plus faibles recensées

***N.B. :** Seule une partie des débits prélevés aux captages des Balmettes transite réellement vers la canalisation d'adduction. Le reste part au trop plein des captages. Ceci est lié à la configuration du réseau (la canalisation entre le captage et le brise charge du Suchet est de trop faible diamètre). On estime qu'environ 30% du volume capté part dans la canalisation d'adduction. Et ne rejoint pas de ce fait le réservoir de Clapier Noir.*

D'après ces données, les volumes produits aux captages sont largement supérieurs aux besoins moyens estimés et aux besoins de pointe.

Il existe, de plus, sur le territoire du Périer, un très fort volume perdu dû aux écoulements permanents des bassins et fontaines, et même avec ces écoulements comptabilisés, les besoins moyens journaliers sont satisfaits d'après les débits mesurés aux sources.

A long terme, les ressources suffisent amplement à la satisfaction des besoins en eau sur le territoire du Périer (consommation AEP stricte, ainsi que les écoulements permanents). Il reste cependant des améliorations à apporter afin de faire baisser la surconsommation effective liée aux écoulements permanents.

La Commune pourrait imposer la mise en place de réducteur de débit ou de boutons poussoir sur les bassins et fontaines à écoulement permanent chez les utilisateurs privés, ou faire installer des compteurs sur ceux-ci.

Commune de CHANTEPERIER

Protection des captages dénommés
Balmettes 1, Peyrouses et les Veyres
situés sur la Commune de CHANTEPERIER (38)

B2	DESCRIPTIF DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION
----	--

SOMMAIRE

1. DEBIT D'EXPLOITATION, VOLUMES MINIMAL MOYEN ET MAXIMAL JOURNALIERS PRELEVES ET ANNUEL DES OUVRAGES DE CAPTAGE ..	2
2. RENDEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU	3
3. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION ET DU RESEAU.....	3
3.1. La distribution	3
3.2. Le réseau	4
3.3. Fonctionnement du réseau	4
4. INTERCONNEXION ET ALIMENTATION DE SECOURS	7
5. SYSTEME DE TRAITEMENT	7
6. SYSTEME DE SURVEILLANCE ET MOYENS DE PROTECTION EXISTANTS.....	8
7. OUVRAGES PROJETES	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation des ouvrages de captage utilisés pour l'alimentation en eau potable de la Commune de CHANTEPERIER	2
Tableau 2 : Evolution des volumes d'eau réellement prélevés par ouvrage (source : Commune)	2
Tableau 3 : caractéristiques des réservoirs situés sur le réseau d'alimentation en eau potable de la Commune du Perier.....	3
Tableau 4 : Fonctionnement des alarmes (source : coopérative A.T.EAU)	4

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable	6
Figure 2 : Système de traitement mis en place au réservoir de Clapier Noir.....	7

1. Débit d'exploitation, volumes minimal Moyen et Maximal journaliers prélevés et annuel des ouvrages de captage

Le but de ce paragraphe, consiste à resituer les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres dans le contexte global existant de l'alimentation en eau potable de la collectivité.

Le tableau ci-dessous liste les différents captages utilisés pour l'alimentation en eau potable de la Commune de CHANTEPERIER :

Tableau 1 : Localisation des ouvrages de captage utilisés pour l'alimentation en eau potable de la Commune de CHANTEPERIER

Nom de captage	Commune	Section Cadastreale	Parcelle
Balmettes 1		Section E2	488
Balmettes 2		Section E2	490
Peyrouses		Section F1	44
Les Veyres		Section D4	699

La Commune de CHANTEPERIER possède donc 3 sites de production d'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau produits par chacun des ouvrages et par année :

Tableau 2 : Evolution des volumes d'eau réellement prélevés par ouvrage (source : Commune)

ANNEES	Sources Balmettes *	Sources Peyrouses	Sources des Veyres
2006	257 731	41 668	-
2007	198 796	26 637	-
2008	-	26 298	-
2009	255 663	31 234	-
2010	207 991	23 684	-
2011	176 452	28 023	-
2012	187 229	33 408	-
MOYENNE	212 329	30 136	**

* volume comptabilisés au départ des réservoirs

** pour la source des Veyres aucun compteur n'est installé

Les captages des Balmettes 1 et 2 représentent environ 85% de l'alimentation en eau communale. L'eau est distribuée à partir du réservoir de Clapier Noir sur l'ensemble des hameaux de la commune, mis à part celui des Daurens et des Molles, alimentés par le captage de Peyrouses.

2. Rendement du réseau d'adduction et de distribution d'eau

Le rendement global du réseau ne peut pas être calculé car il n'existe pas de compteur par abonné.

En 2022, les rendements du réseau AEP de la Commune de CHANTEPERIER sont les suivants :

- Le réseau du secteur des Balmettes (ancien réservoir) alimentant le territoire du PERIER présentait un rendement proche de 94 %
- Le réseau du secteur des Daurens (alimenté par Peyrouses) présentait un rendement de 80 %
- Le réseau du Clapier Noir à Champchautat (alimenté par les Balmettes) présentait un rendement de 96 %

Le petit réseau des Veyres n'a pas été testé, mais on suppose qu'il ne subit pas de fuite étant donné sa longueur.

3. Organisation de la distribution et du réseau

3.1. La distribution

La Commune possède un seul vrai réservoir sur son réseau, et deux citerneaux associés aux captages de Veyres et Peyrouses.

Tableau 3 : caractéristiques des réservoirs situés sur le réseau d'alimentation en eau potable de la Commune de Chantepérier

Réservoirs	Volume réservoir	Volume incendie	Volume utile	Production (moyenne) m ³ /j	Nombre de jours de réserve	Distribution	Système de surveillance
RESERVOIR DE CLAPIER NOIR	200 m ³	120 m ³	80 m ³	570 m ³ /j	0	Gravitaire	Oui Alarme et télégestion (voir détails dans le tableau ci-après)
CITERNEAU DE PEYROUSES	0,7 m ³	0	0,7 m ³	65 m ³ /j	0	Gravitaire	Non
CITERNEAU DES VEYRES	0,4 m ³	0	0,4 m ³	-	0	Gravitaire	Non

Tableau 4 : Fonctionnement des alarmes (source : coopérative A.T.EAU)

Acquittement des Alarmes		
Désignation / Message Vocal	Seuil / Déclencheur	Temporisation
Défaut alimentation	Coupure d'alimentation électrique	10 min
Défaut batterie	Batterie H.S ou débranchée	10 min
Intrusion réservoir	Porte ouverte + absence clé	45 secondes
Niveau bas réservoir	Niveau d'eau < 3,6 m	10 min
Défaut U.V	Générateur HS	10 min

3.2. Le réseau

D'après les recherches du SMEDA en 2002, la longueur totale du réseau est d'environ 22,5 km, dont 20 km de canalisation distribution, et 2,5 km de branchement abonnés.

L'état des canalisations est moyen et aucune canalisation n'est en plomb.

La Commune ne possédant pas de cartographie actualisée du réseau de distribution d'eau potable (informatique ou papier), les informations concernant la nature et le diamètre des canalisations restent sommaires. On peut tout de même donner les précisions suivantes :

- le départ au niveau de la citerne de mise en charge des captages des Balmettes est en fonte de diamètre 80 mm sur une longueur inconnue avant de passer au diamètre 125 mm.
- L'adduction du réservoir de Clapier noir est en fonte 125 mm
- L'ensemble des réseaux primaires est de diamètres 100 mm en fonte ou fibrociment
- Le départ du réservoir du Clapier Noir est en fibrociment de diamètre 125 mm
- L'antenne desservant le hameau de Champchazat est en PEHD de diamètre 75 mm
- Le réseau des Daurens est en fonte de diamètre 100 mm et 60 mm. Le branchement des Molles est en PEHD de diamètre 20 mm.

3.3. Fonctionnement du réseau

Le fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable s'articule selon le schéma altimétrique présenté page suivante.

L'alimentation de la Commune de CHANTEPERIER (ex PERIER) se décompose en trois réseaux de distribution distincts :

Secteur des Balmettes :

Le captage des Balmettes alimente le brise charge du Suchet qui lui-même dessert le réservoir de Clapier Noir. De ce réservoir partent deux réseaux :

- le réseau du village du Perier et des hameaux de Bourcheny (haut et bas) et des Rambeaux
- Le réseau de Clapier Noir, Les Doras, Dessous la Roche et Champchazat

Ces hameaux sont desservis directement depuis le réservoir de Clapier Noir. En bout de réseau, à Champchautat et Dessous la Roche, il y a une vidange ouverte en période hivernale pour éviter le gel. Le réseau primaire est en fonte de 100 mm. Les antennes sont en PVC ou PEHD. Une ventouse et un réducteur de pression sont installés dans un ancien citerneau au départ de l'antenne desservant les Doras et Champchautat.

Secteur des Daurens :

Le hameau des Daurens est alimenté depuis le citerneau du captage de Peyrouses. Une conduite en fonte de 100 mm et un maillage en fonte de 60 mm permettent d'alimenter l'ensemble du hameau. A l'extrémité de la conduite 100 mm part un branchement en PEHD Ø 20 mm pour alimenter Les Molles.

Secteur des Veyres :

Ce réseau n'alimente qu'une seule maison. Depuis le citerneau du captage part une canalisation qui alimente un petit ouvrage privé qui sert à la fois de citerneau et de brise charge d'où part le branchement de l'habitation.

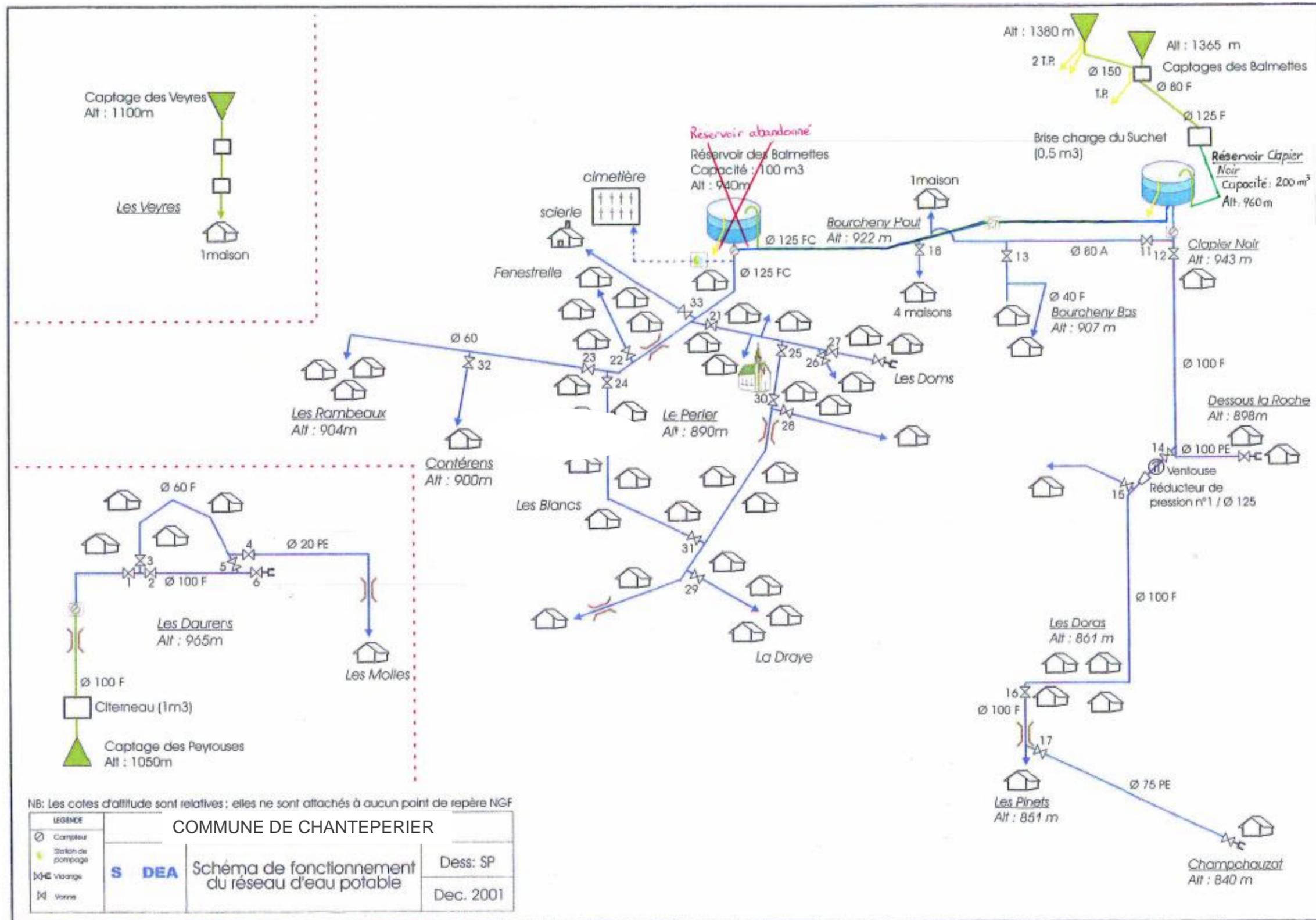


Figure 1 : Schéma de fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable

4. Interconnexion et alimentation de secours

Aucun maillage ne permet l'interconnexion des réseaux entre eux. Le secteur desservi par le réservoir de Clapier Noir dispose d'une réserve de 200 m³. Cependant, les écoulements permanents dus aux bassins et fontaines privés font baisser très vite cette réserve en cas de coupure de l'adduction en amont du réservoir.

5. Système de Traitement

Seul le réseau des Balmettes dispose d'un traitement permanent sur l'eau distribuée. En effet, le réservoir de Clapier Noir est muni d'une lampe UV (voir photo ci-dessous).

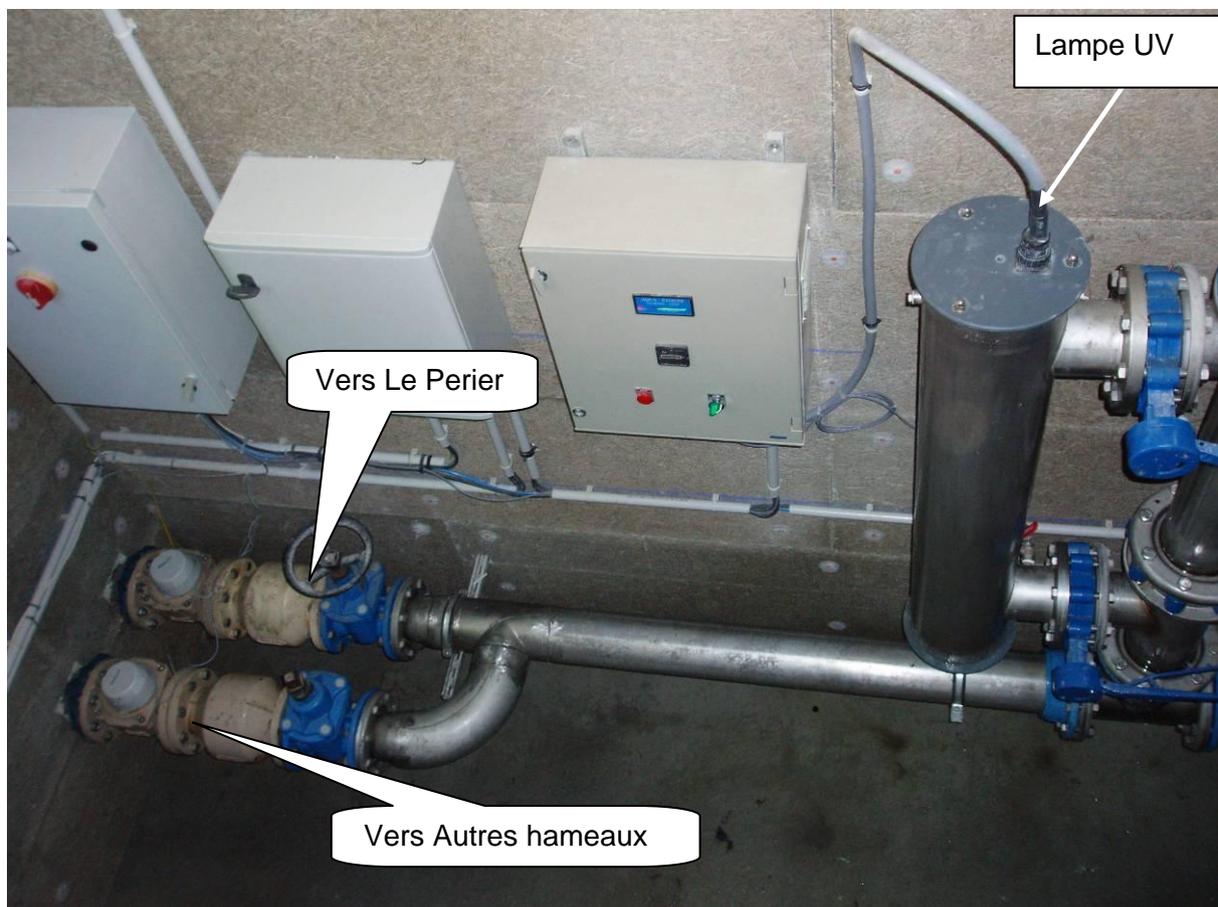


Figure 2 : Système de traitement mis en place au réservoir de Clapier Noir

Les eaux provenant des captages des Veyres et Peyrouses ne sont pas traitées. Les citernes sont nettoyés 2 fois par an et javellisés.

6. Système de surveillance et moyens de protection existants

Il n'y a pas de système d'alarme anti-intrusion sur les captages et les citerneaux. Seul le réservoir de Clapier Noir dispose d'un système d'alarme anti-intrusion et d'un dispositif de téléalarme.

Les captages sont visités deux fois par an au printemps et à l'automne, et le réseau est entretenu par l'employé communal ainsi que par les fontainiers du SIVOM du Valbonnais.

7. Ouvrages projetés

Aucun nouvel ouvrage n'est projeté sur le réseau communal. Le réservoir de Clapier Noir est récent et date de 2009, et des travaux de mise en conformité des captages des Balmettes ont été entrepris en août 2010 également.

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Balmettes situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B3	CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE
-----------	---

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES	3
2. VULNERABILITE DE LA RESSOURCE	4
2.1. Nature de la ressource	4
2.2. Protection naturelle de la ressource et caractéristiques des formations de recouvrement	4
2.3. Echanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles	5
3. INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTIONS PONCTUELLE OU DIFFUSE	5
3.1. Occupation du sol	5
3.2. Assainissement, Stockages, Epandages	7
3.3. Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.)	7
3.4. Captages d'eau existants ou ouvrages d'après le BRGM	7
3.5. Voies de communication	7
3.6. Activités agricole et forestières	8
3.7. Risques d'après les inventaires nationaux	8
4. QUALITE DES EAUX BRUTES ET DE DISTRIBUTION	9
4.1. Paramètres physico-chimiques	9
4.2. Paramètres bactériologiques	9
4.3. Substances indésirables	10
4.4. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hiérarchisation des risques 9

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du captage dans contexte géologique 4
Figure 2 : Photographie aérienne (source : site du Géoportail) avec repositionnement du cadastre et du captage 5
Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage 6
Figure 4 : localisation des accès au site de captage 7

1. Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques

« Du point de vue géologique, la zone, où se situent les deux captages, correspond à des formations du Lias inférieur et du sommet du Trias qui reposent sur les micashistes et schistes cristallins qui forment la plus grande partie du soubassement de la montagne du Vet. »

Au niveau même du captage, on constate l'existence d'une fracture accompagnée de nombreuses diaclases satellites qui affectent les assises sédimentaires et facilitent le drainage des eaux qui y sont stockées. Cette fracture paraît avoir une direction approximative de N 15° E ce qui l'amène à découper une grande partie de l'épaule qui descend du massif du Vet et confère un bassin versant important à la source et justifie l'importance du débit de celle-ci. Les sources des Balmettes draineraient en effet une très grande part des eaux stockées dans les fissures du Lias et dans les niveaux de dolomies et cargneules du Trias. »

Source : (M. SARROT-REYNAULD 1974)

« Les eaux émergent des formations dolomitiques du Trias légèrement au-dessus du contact avec les micaschistes et schistes cristallins du soubassement de la montagne du Vêt. Les conductivités à 25°C mesurées lors des analyses de l'ARS varient entre 150 et 245 µS/cm. Elles sont relativement stables avec des valeurs généralement supérieures à 200 µS/cm mais montrent toutefois que des dilutions peuvent survenir à la suite de fortes pluies et/ou de fusion nivale. Le réseau de fissures et fractures qui affectent le Trias dolomitique et les formations carbonatées du Lias inférieur qui le surmontent, semblent constituer un aquifère relativement capacitif. Les débits sont mal connus. Sarrault Reynald, dans son rapport de 1974, signalait un débit moyen de 25 L/s et un débit d'étiage de 17 L/s. Le bureau ETAPES environnement a mesuré deux valeurs de débit supérieures à 82 L/s en juin 2011 et octobre 2013. L'ensemble de ces valeurs restent élevées au regard du bassin versant topographique. Le bassin d'alimentation doit donc s'étendre bien au-delà du bassin versant topographique sur les formations carbonatées. Il faut même envisager que les micaschistes et schistes cristallins généralement peu perméables, participent à l'alimentation des formations carbonates. »

Source : (Marc DZIKOWSKI – 19/02/2015)

Le captage est replacé dans son contexte géologique ci-dessous sur l'extrait de la carte géologique n°821 – La Mure au 1/50 000.

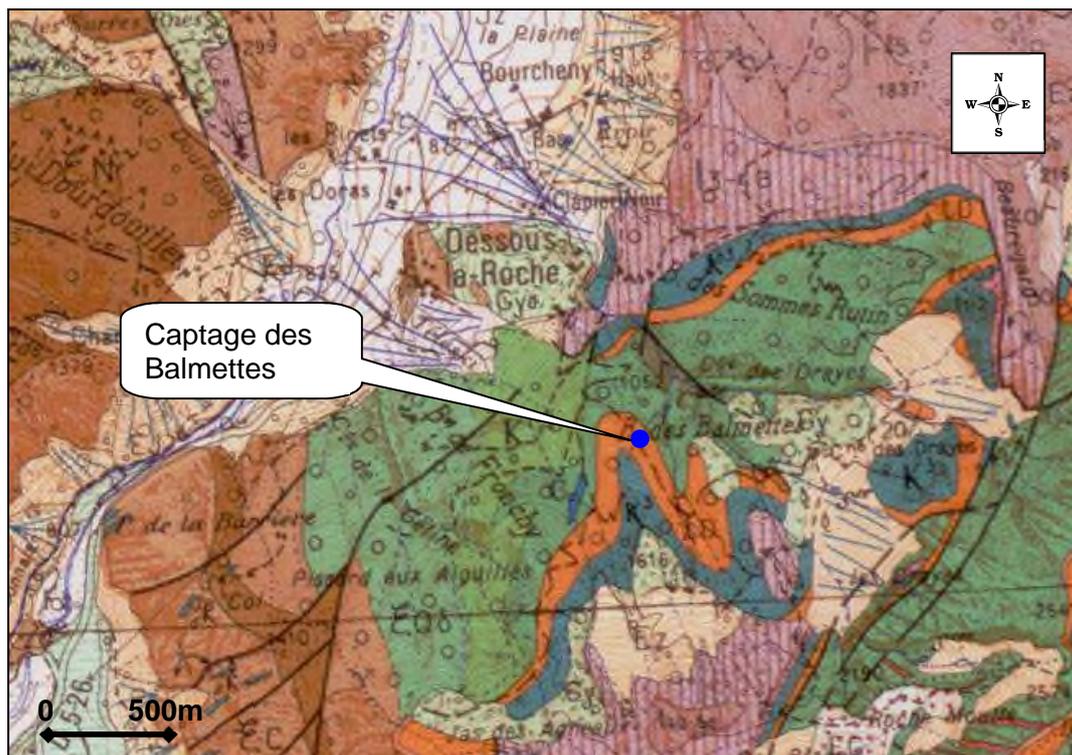


Figure 1 : Localisation du captage dans contexte géologique

La carte géologique nous indique que le captage est implanté dans la couche du Trias notée Td (Massif des Ecrins et vallée de Malsanne : Dolomie et calcaire)

2. Vulnérabilité de la ressource

2.1. Nature de la ressource

« La résistivité de l'eau varie de 4 000 ohms/cm à 18° à 6 000 ohms/cm ce qui, compte tenu de l'altitude et des résistivités des eaux provenant de massifs comparables, montre que l'on est en présence d'eaux circulant surtout dans le Lias et le Trias mais que des apports provenant du socle cristallin lui-même peuvent se produire ou tout du moins sont observables à certaines périodes de l'année. »

Source : (M. SARROT-REYNAULD 1974)

2.2. Protection naturelle de la ressource et caractéristiques des formations de recouvrement

Les formations de recouvrement sont d'une épaisseur qui ne permet pas la protection. Les niveaux argileux issus de l'altération des roches ne dépassent pas en moyenne les 10 cm d'épaisseur. Ils permettent la formation de sols acides sur lesquels pousse une végétation peu fournie.

2.3. Echanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles

Les eaux captées au niveau de Balmettes 1 sont issues des écoulements inter fracturations qui proviennent du Massif cristallin et sortent au sein du massif dolomitique triasique. Les eaux qui ravinent le secteur lors de pluies, ou à la fonte des neiges prennent facilement le chemin de ces fracturations.

Dans ces secteurs les pentes sont importantes, et les cours d'eau ne sont pas pérennes, les écoulements sont essentiellement torrentiels lors d'apports d'eau importants, soit par surverse importante au niveau des sources, soit lors de la fonte des neiges. Il n'y a pas d'échange a proprement dit entre les eaux superficielles et l'aquifère.

3. Inventaire des sources potentielles de pollutions ponctuelle ou diffuse

3.1. Occupation du sol

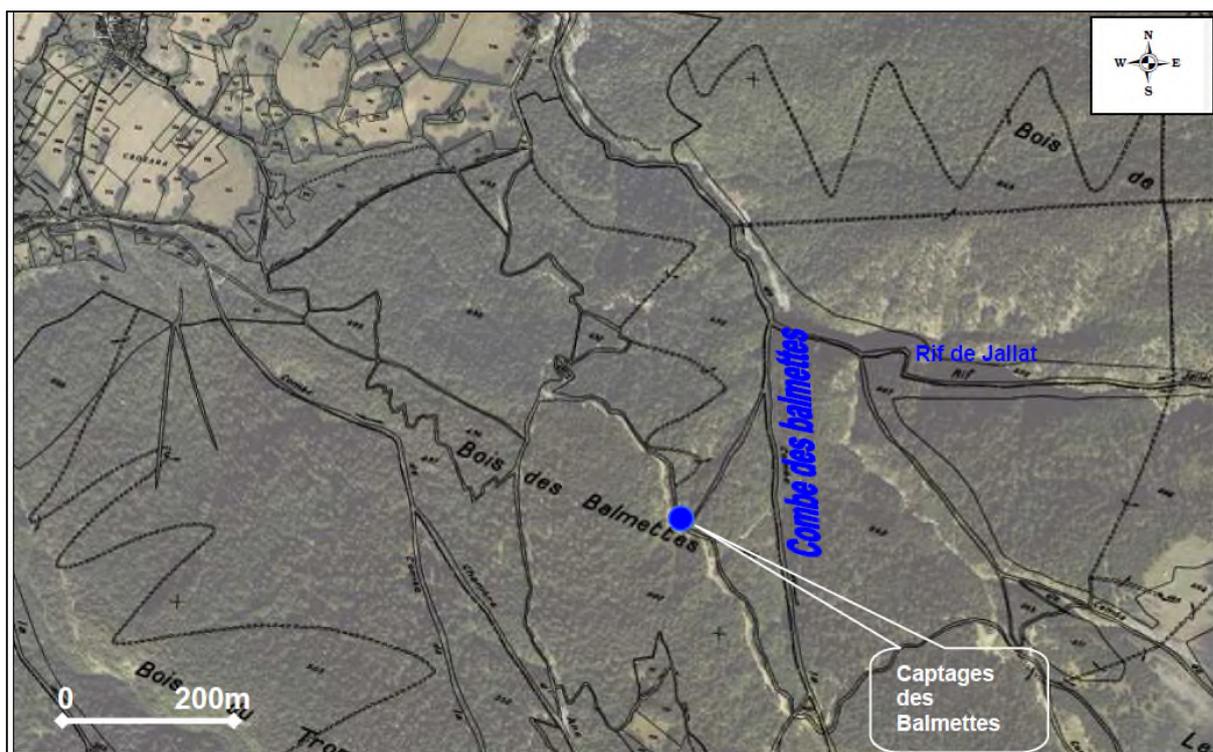


Figure 2 : Photographie aérienne (source : site du Géoportail) avec repositionnement du cadastre et du captage

Le captage des Balmettes est implanté à la naissance d'un ravin qui rejoint la Combe des Balmettes.

Il est localisé de part et d'autre d'une piste forestière qui démarre au hameau de Clapier Noir et rejoint la cabane des Drayes, dans le Bois des Balmettes (le tracé est indiqué sur la carte ci-dessus).

La photographie ci-après replace le captage dans son environnement.



Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage

Les cartes d'occupation du sol sont présentées en pièce C3.

3.2. Assainissement, Stockages, Epanchages

Le bassin d'alimentation du captage est exempt d'habitations, d'installations agricoles, et de zone de culture ou de pâtures intensives.

Le captage n'est donc pas concerné par quelconques problèmes liés aux installations d'assainissement, de stockages d'hydrocarbure et autres produits chimiques ou phytosanitaires, et à l'épandage de boues, de fumier ou de lisier.

3.3. Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.)

De la même façon, aucune installation pouvant nuire à la qualité des eaux n'est présente sur la commune de CHANTEPERIER, et encore moins en amont du captage (source : site BASIAS).

3.4. Captages d'eau existants ou ouvrages d'après le BRGM

D'après l'inventaire de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM, il n'existe pas d'autre captage ou puits dans le bassin d'alimentation du captage.

3.5. Voies de communication

L'accès au captage se réalise en utilisant la piste forestière qui monte à la cabane des Drayes et à l'alpage.

Du fait de la forte déclivité de la piste et des matériaux qui la composent (gros cailloux et blocs de maintien), elle ne peut être empruntée que par des véhicules Lourds (type tracteur).

Cette piste est également utilisée par les animaux (30 bovins) pour monter et descendre de l'alpage des Drayes au printemps et à l'automne.

En hiver, le captage est inaccessible, la piste ne pouvant être empruntée.

A pied, il faut environ 1h pour monter au captage en utilisant cette piste.



Figure 4 : localisation des accès au site de captage

3.6. Activités agricole et forestières

Les parcelles forestières situées en amont du captage appartiennent à la Commune. L'agent communal nous a indiqué que ces forêts sont peu exploitées du fait de la difficulté d'accès et du risque engendré par la forte pente pour les engins.

La piste forestière est utilisée par l'agent communal pour l'entretien des captages et par les bêtes pour monter à l'alpage.

Elle peut être utilisée rarement de façon ponctuelle pour l'exploitation forestière.

Les alpages sont situés au-dessus de la cabane de Draye qui est localisée en dehors du bassin d'alimentation du captage.

Le risque concerne plutôt le cheminement des troupeaux lors de la montée et de la descente. Ils peuvent stationner sur la piste lors de leur transhumance. Le risque est surtout lié aux problèmes bactériens résultants du lessivage des déjections. Le captage n°1 amont est peu concerné car il est implanté au flanc de la roche du côté amont de la piste.

3.7. Risques d'après les inventaires nationaux

3.7.1. Mouvements de terrain

Dans la base de données BDMvt du BRGM, un mouvement de terrain (chute de blocs/Eboulement) a été recensé sur le territoire du PERIER.

Ce mouvement de terrain s'est produit en 1928 au lieu-dit Proselle à 500 m environ au Sud-Est de la cascade de Confolens.

Aucun autre mouvement de terrain n'a été répertorié.

De par leur implantation, le captage est susceptible de subir des chutes de pierre dévalant le ravin.

3.7.2. Autres aléas possibles

Les données suivantes ont été recueillies sur les sites nationaux. Aucun aléa suivant n'a été identifié sur le territoire du PERIER :

- Aucun aléa inondation relevé selon la base cartorisque ;
- Aucun site ou sols pollués (d'après la base de données BASOL).

3.7.3. Accidents technologiques recensés

Depuis 1992, le bureau du Ministère chargé de l'environnement, le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) est chargé de rassembler et de diffuser des données sur le retour d'expérience en matière d'accidents technologiques. Aucun accident technologique n'a été recensé sur le territoire du PERIER.

3.7.4. Hiérarchisation des risques

Tableau 1 : Hiérarchisation des risques

Identification	Type de pollution potentielle	Nature du risque	Densité du risque	Etendue du risque	Qualification du risque
Activités agricoles et forestières	Pâturage	Bactériologique	Chronique	Surfacique	Moyen
	Exploitation Forêt	Hydrocarbures	Accidentelle	linéaire	Faible
Infrastructures	Piste d'accès au captage	Hydrocarbures,	Accidentelle	Linéaire	Nul
		ruissellement	Chronique	Linéaire	Moyen
Risques naturels	-	Eboulement	Exceptionnel	Surfacique	Moyen
Epandage d'effluent	Chimique et microbiologique	Microorganismes, métaux, boues de station d'épuration, etc.	Chronique	Surfacique	Nul
Zone urbanisée	Assainissement	Microbiologique	Chronique	Surfacique	Nul

La carte des risques est présentée en pièce C3 du présent document.

4. Qualité des eaux brutes et de distribution

Les données suivantes résument les éléments les plus pertinents issus des bilans d'analyses réalisées sur le réseau des Balmettes et sur le captages des Balmettes, ainsi que de l'analyse complémentaire effectuée en 2022.

Les prélèvements sont effectués à l'arrivée au réservoir sur les eaux issues du mélange des deux captages.

L'eau n'était pas traitée jusqu'en 2009 au réservoir des Grisards. Depuis la création du réservoir de Clapier Noir en 2010, l'eau est traitée par U.V.

4.1. Paramètres physico-chimiques

Les résultats d'analyses d'eau montrent des eaux :

- de pH neutre compris entre 7,4 et 8,3 UpH très peu fluctuant,
- faiblement minéralisées, la conductivité étant comprise entre 150 et 365 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C,
- ayant dépassés à trois reprises le seuil limite de qualité pour la turbidité fixé à 1 NFU.

4.2. Paramètres bactériologiques

Les résultats d'analyses montrent que les eaux sont très peu concernées par des contaminations d'origine fécales : on note 4 analyses non conformes pour le paramètre Coliformes sur 44 analyses effectuées. De plus, la non-conformité correspond à des valeurs peu élevées en termes de contaminations (1 à 4 Unités Coliformes pour 100 ml).

4.3. Substances indésirables

Nitrates :

Les teneurs en Nitrates sont largement en dessous du seuil de limite de qualité fixé à 50 mg/l. Pour les captages des Balmettes les valeurs sont de l'ordre du bruit de fond naturel généralement compris entre 0,78 et 4,5 mg/l (avec une valeur à 6,7 en 2015).

Phytopsanitaires et autre substance chimique d'origine anthropique, et radioactivité :

La recherche de ces composés a révélé des teneurs inférieures au seuil de détection. L'eau des captages des Balmettes est exempte de tout produit phytosanitaire et dérivés d'origine anthropique.

On ne note pas la présence de métaux lourds, ou d'élément type arsenic, ou de radioactivité dans les eaux.

4.4. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Les prélèvements sont effectués au réservoir de Clapier Noir pour les analyses postérieures à 2010 et donc après traitement UV. Les analyses antérieures à 2009 correspondent à des eaux non traitées car il n'existait pas de système de traitement à l'ancien réservoir des Balmettes (ou Grisards), de plus la chloration était manuelle.

Les analyses montrent des eaux de pH neutre, faiblement minéralisées, et ne dépassant pas les limites et références de qualité pour les paramètres physico chimiques, sauf pour la turbidité sur 7 analyses : celle du 24/06/2002, celle du 14/05/2009, celle du 05/11/2009, celle du 09/11/2011, celle 02/05/2012, celles du 26/04/2017 et 20/04/2018.

L'eau distribuée est légèrement agressive.

Les bilans qualités indiquent que l'on retrouvait ponctuellement dans les eaux et en très faible quantité des germes tests de contaminations d'origine fécale de type E.Coli, Coliformes et Entérocoques jusqu'en 2009 (sauf pour un épisode à 150 Coliformes/100ml le 21/11/2007).

Depuis la mise en place du traitement U.V, ces contaminations ont été supprimées sauf lors d'une mesure en août 2014 (problème matériel ?).

De la même façon que pour les eaux brutes, on ne retrouve pas de substances indésirables dans les eaux distribuées.

Les bilans qualité ainsi que l'analyse réalisée sur l'eau brute sont joints en pièce D3.

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Veyres situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B3	CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE
-----------	---

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES	3
2. VULNERABILITE DE LA RESSOURCE	4
2.1. Nature de la ressource	4
2.2. Protection naturelle de la ressource et caractéristiques des formations de recouvrement	4
2.3. Echanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles	4
3. INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTIONS PONCTUELLES OU DIFFUSES	5
3.1. Occupation du sol	5
3.2. Assainissement, Stockages, Epanchages	6
3.3. Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.)	6
3.4. Captages d'eau existants ou ouvrages d'après le BRGM	7
3.5. Voies de communication	7
3.6. Activités agricoles et forestières	7
3.7. Risques d'après les inventaires nationaux	7
4. QUALITE DES EAUX BRUTES ET DE DISTRIBUTION	8
4.1. Paramètres physico-chimiques	8
4.2. Paramètres bactériologiques	9
4.3. Substances indésirables	9
4.4. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hiérarchisation des risques 8

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du captage dans son contexte géologique 3
Figure 2 : Photographie aérienne (source : site du Géoportail) avec repositionnement du cadastre et du captage 5
Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage 6

1. Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques

« Les eaux captées émergent des formations du Lias. Essentiellement calcaires, elles présentent des passées plus ou moins schisteuses et argileuses. C'est probablement au contact de ce type de roches qu'émergent les eaux. Les calcaires constituent un aquifère fissuré et fracturé. Les valeurs de conductivité lors des analyses de contrôle varient entre 448 et 354 $\mu\text{s}/\text{cm}$. Elles sont généralement supérieures à 410 $\mu\text{s}/\text{cm}$ et révèlent un aquifère relativement capacitif où l'infiltration des précipitations ou des eaux de fusion nivale peut toutefois provoquer une dilution avant l'émergence. Seuls trois valeurs de débit au captage mesurées en mai 2011 (2l/s), juin 2011 (0,4 l/s) et octobre 2013 (1,1 l/s) sont connues. Il s'agit là de faibles valeurs qui laissent supposer une aire d'alimentation restreinte. »

Source : M. Marc DZIKOWSKI – rapport géologique – 19/02/2015

Le captage est replacé dans son contexte géologique ci-dessous sur l'extrait de la carte géologique n°821 – La Mure au 1/50 000.

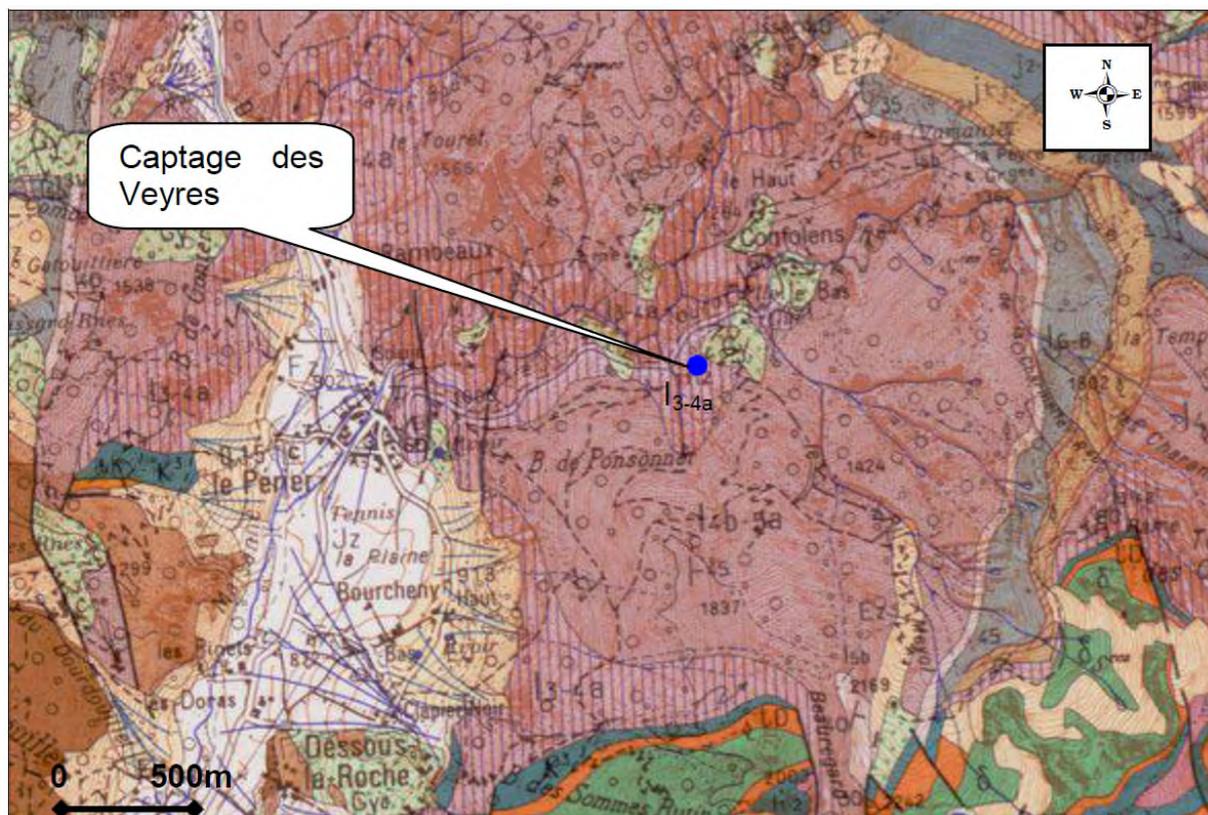


Figure 1 : Localisation du captage dans son contexte géologique

La carte géologique nous indique que le captage est implanté dans la couche du Lias notée I3-4a (Sinémurien ou Sinémurien-Lotharingien inférieur). Calcaires argileux gris-bleu alternant avec des calcschistes noirs ; les intercalations schisteuses sombres sont plus marquées (métriques) dans la partie inférieure où on peut trouver de grandes Ariétites (Coroniceras¹) :

Est de Chantelouve, scierie de Périer, indiquant la zone à Semicostatum² (?) ; dans la partie supérieure, plus massive, on a Arnioceras, Asteroceras : Clottous, Petit Renaud, crête de Côte Dure (passage Sinémurien supérieur - Lotharingien inférieur) (200-300 m)).

2. Vulnérabilité de la ressource

2.1. Nature de la ressource

La conductivité de l'eau mesurée est de l'ordre de 420 à 430 $\mu\text{s}/\text{cm}$ et indique que l'eau traverse des matériaux dont la dissolution est notable. L'eau est issue des calcaires argileux gris-bleu du Sinémurien. Le temps de parcours de l'eau est faible, le bassin d'alimentation du captage est restreint et réduit à la combe dans laquelle se situe le captage. Les eaux s'infiltrant à la limite des couches Sinémurien (I3-4a) / Lotharingien (I4b-5a). Les bancs calcaires épais du lotharingien jouent le rôle de substratum imperméable.

2.2. Protection naturelle de la ressource et caractéristiques des formations de recouvrement

Le drain est trop superficiel pour que l'on puisse considérer que la ressource possède une protection suffisante en recouvrement. Cependant, les circulations sont limitées aux eaux s'infiltrant dans le thalweg, et le bassin d'alimentation du captage est peu étendu.

2.3. Echanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles

Le captage des Veyres draine les eaux circulant en sous-sol dans la combe de Salsette. Cette combe a été formée par l'écoulement des eaux du torrent qui se forme à la fonte des neiges ou lors de fortes pluies. On peut considérer que, dans ces conditions, le captage est en lien avec les eaux superficielles.

¹ Type d'ammonites (mollusque céphalopodes) daté du Sinémurien

² Type d'ammonite de la sous-famille des Arnioceras

3. Inventaire des sources potentielles de pollutions ponctuelles ou diffuses

3.1. Occupation du sol

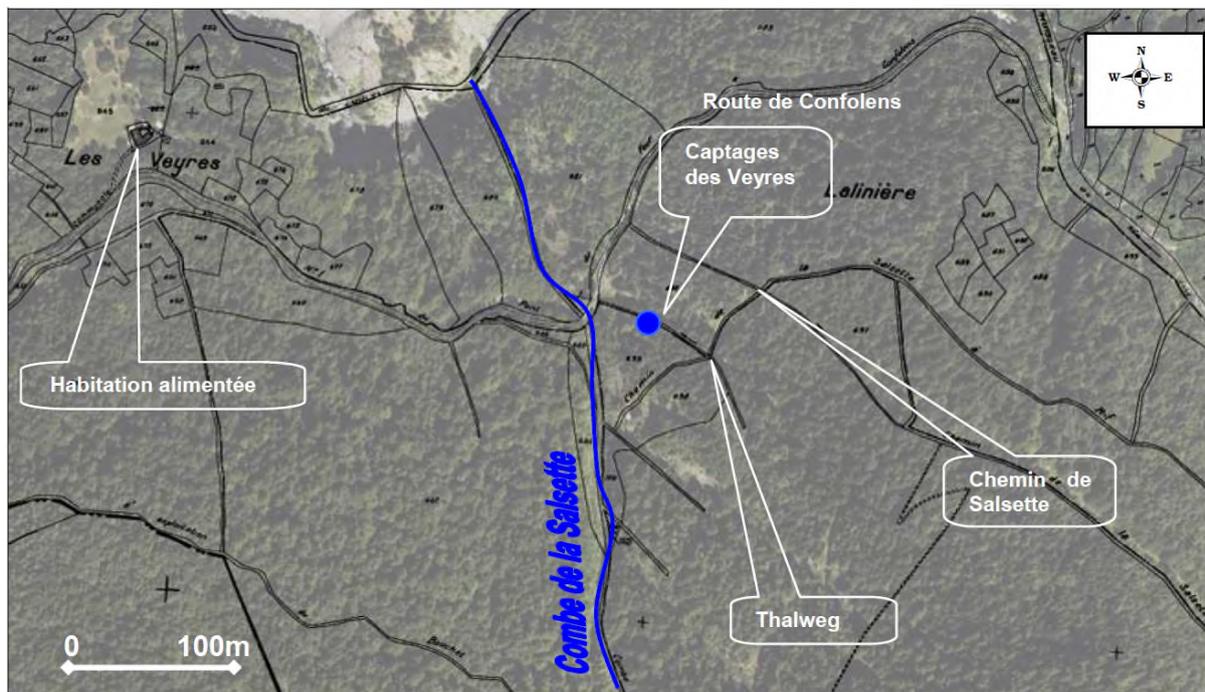


Figure 2 : Photographie aérienne (source : site du Géoportail) avec repositionnement du cadastre et du captage

Les captages des Veyres sont implantés en rive gauche d'une combe alimentant la combe de la Salsette

L'environnement du captage est constitué par une forêt mixte de sapins et feuillus non exploitée.

La photographie page suivante replace le captage dans son environnement.



Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage

Les cartes d'occupation du sol sont présentées en pièce C3.

3.2. Assainissement, Stockages, Epandages

Le bassin d'alimentation du captage est exempt d'habitations, d'installations agricoles, et de zone de culture ou de pâtures intensives.

Le captage n'est donc pas concerné par quelconques problèmes liés aux installations d'assainissement, de stockages d'hydrocarbure et autres produits chimiques ou phytosanitaires, et à l'épandage de boues, de fumier ou de lisier.

3.3. Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.)

De la même façon aucune installation pouvant nuire à la qualité des eaux n'est présente sur la commune de CHANTEPERIER, et encore moins en amont du captage (source site BASIAS).

3.4. Captages d'eau existants ou ouvrages d'après le BRGM

D'après l'inventaire de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM, il n'existe pas d'autre captage ou puits dans le bassin d'alimentation du captage.

3.5. Voies de communication

L'accès au captage se réalise en empruntant un sentier qui démarre à partir de la route de Confolens. Ce sentier chemine sur une vingtaine de mètres avec une forte déclivité pour arriver au captage. Il n'est pas balisé et ne sert qu'aux besoins d'entretien de l'ouvrage.

Un chemin est matérialisé au cadastre en amont immédiat de la parcelle d'implantation du captage. Ce chemin n'est plus utilisé actuellement.

3.6. Activités agricoles et forestières

L'ensemble du bassin d'alimentation du captage est planté de forêt. Les parcelles 682, 697, 698, 699, et 702 de la section D de la Commune de Chantepérier, qui constituent le bassin d'alimentation de la combe dans laquelle est située le captage, appartiennent à la Commune, et possède donc une gestion communale. Elles ne sont plus exploitées à l'heure actuelle.

3.7. Risques d'après les inventaires nationaux

3.7.1. Mouvements de terrain

Dans la base de données BDMvt du BRGM, un mouvement de terrain (chute de blocs/Eboulement) a été recensé sur la Commune de CHANTEPERIER.

Ce mouvement de terrain s'est produit en 1928 au lieu-dit Proselle à 500 m environ au Sud-Est de la cascade de Confolens.

Aucun autre mouvement de terrain n'a été répertorié.

De par son implantation, le captage est susceptible de subir des chutes de pierre et surtout des glissements de terrains. Il a déjà en partie été protégé de ces aléas, par la cimentation de la traversée du drain.

3.7.2. Autres aléas possibles

Les données suivantes ont été recueillies sur les sites nationaux. Aucun aléa suivant n'a été identifié sur la Commune de CHANTEPERIER :

- Aucun aléa inondation relevé selon la base cartorisque ;
- Aucun site ou sols pollués (d'après la base de données BASOL).

Le captage étant situé dans une combe de ruissellement, il peut très bien subir une inondation. D'où l'importance de l'installation d'un système de tampon étanche évitant les infiltrations.

3.7.3. Accidents technologiques recensés

Depuis 1992, le bureau du Ministère chargé de l'environnement, le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) est chargé de rassembler et de diffuser des données sur le retour d'expérience en matière d'accidents technologiques. Aucun accident technologique n'a été recensé sur le Commune de CHANTEPERIER.

3.7.4. Hiérarchisation des risques

Tableau 1 : Hiérarchisation des risques

Identification	Type de pollution potentielle	Nature du risque	Densité du risque	Etendue du risque	Qualification du risque
Activités agricoles et forestières	Exploitation Forêt	Hydrocarbures ou Matière en suspension	Accidentelle	linéaire	Nul
Infrastructures	Chemin de la Salsette	Hydrocarbures	Accidentelle	Linéaire	Nul
Risques naturels	-	Eboulement Glissement terrain	Exceptionnel	Surfacique	Moyen
Epanchage d'effluent	Chimique et microbiologique	Microorganismes, métaux, boues de station d'épuration, etc.	Chronique	Surfacique	Nul
Zone urbanisée	Assainissement	Microbiologique	Chronique	Surfacique	Nul

La carte des risques est présentée en pièce C3 du présent document.

4. Qualité des eaux brutes et de distribution

Les données suivantes sont tirées des rapports d'analyses fournis par l'ARS DT de l'Isère à la Commune de CHANTEPERIER, et des analyses les plus pertinentes et complètes effectuées par l'ARS sur le captage des Veyres. L'eau du captage est distribuée sans traitement, aussi nous ne ferons pas de distinction entre eaux brutes et eaux distribuées.

4.1. Paramètres physico-chimiques

Les résultats d'analyses d'eau montrent des eaux :

- de pH neutre compris entre 7,1 et 8,25 UpH très peu fluctuant,
- moyennement minéralisées, la conductivité étant comprise entre 352 et 521 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C,
- ne dépassant jamais le seuil limite de qualité pour la turbidité fixé à 1 NFU.

4.2. Paramètres bactériologiques

Les eaux du captage ont montrées ponctuellement la présence de germes test de contaminations fécales jusqu'en 2006 (depuis cette analyse les eaux du captage sont conformes d'un point de vue bactériologique).

Une analyse de très mauvaise qualité bactériologique a révélé la présence de 150 Entérocoques/100 ml, 22 E.Coli/100 ml et de plus de 300 Coliformes/100 ml. Cette analyse a été réalisé sur le réseau de distribution le 3/8/2000. Une contamination de cette ampleur n'a plus jamais été observée depuis, mais on note cependant des non conformités assez fréquentes au niveau des eaux distribuées (plus d'une vingtaine en 22 ans de suivi).

Ces données peuvent indiquer une mauvaise étanchéité du citerneau, qui pourrait laisser s'infiltrer des eaux parasites.

4.3. Substances indésirables

Nitrates :

Les teneurs en Nitrates sont largement en dessous du seuil de limite de qualité fixé à 50 mg/l. Pour le captage des Veyres les valeurs sont de l'ordre du bruit de fond naturel comprises entre 0,5 et 3,5 mg/l.

Phytopsanitaires et autre substance chimique d'origine anthropique, et radioactivité :

La recherche de ces composés a révélé des teneurs inférieures au seuil de détection. L'eau du captage des Veyres est exempte de tout produit phytosanitaire et de dérivés pétroliers d'origine anthropique.

On ne note pas la présence de métaux lourds, ou d'élément type arsenic, ou de radioactivité dans les eaux.

4.4. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

L'eau provenant du captage des Veyres est traité par chloration de manière ponctuelle au captage. La remise en état du citerneau devrait permettre d'éviter toute infiltration d'eaux parasites et les problématiques de contamination microbienne.

Les bilans qualité ainsi que l'analyse réalisée sur l'eau brute sont joints en pièce D3.

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Peyrouses situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B3	CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE
-----------	---

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES	3
2. VULNERABILITE DE LA RESSOURCE	4
2.1. Nature de la ressource	4
2.2. Protection naturelle de la ressource et caractéristiques des formations de recouvrement	4
2.3. Echanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles	5
3. INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTIONS PONCTUELLES OU DIFFUSES	5
3.1. Occupation du sol	5
3.2. Assainissement, Stockages, Epanchages	6
3.3. Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.)	6
3.4. Captages d'eau existants ou ouvrages d'après le BRGM	7
3.5. Voies de communication	7
3.6. Activités agricole et forestières	8
3.7. Risques d'après les inventaires nationaux	8
4. QUALITE DES EAUX BRUTES ET DE DISTRIBUTION	9
4.1. Paramètres physico-chimiques	9
4.2. Paramètres bactériologiques	9
4.3. Substances indésirables	10
4.4. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hiérarchisation des risques 9

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du captage dans contexte géologique 3
Figure 2 : Photographie aérienne (source : site du Géoportail) avec repositionnement du cadastre et du captage 5
Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage 6
Figure 4 : localisation des accès au site de captage 7

1. Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques

« La sources des Daurens (captage de Peyrouses)[...] se trouve dans le versant ouest de la vallée de Malsanne [...] on se trouve là dans un talus d'éboulis et d'écroulis qui tapisse le pied d'une falaise constituée de gneiss et de micashistes.

C'est au pied d'une de ces fractures qui draine une bonne partie du bassin versant oriental du massif de L'Armet formé de roches cristallines et cristallophylliennes que se situe le captage. »

Source : (M. SARROT-REYNAULD 1974)

« Au premier chef les eaux sourdes des éboulis probablement au contact d'horizons plus fins et moins perméables. Les éboulis constituent généralement un aquifère très transmissif. Ils sont alimentés directement par les précipitations et par les pertes du ruisseau de la Pisse. Celui-ci draine les cours d'eau temporaire de son bassin versant et fort probablement les eaux souterraines circulant dans les réseaux de fracture et fissures affectant les formations cristallines et cristallophylliennes du massif de l'Armet. Les valeurs maximales des conductivités électriques des eaux à 25°C, mesurées sur les eaux captées, s'établissent autour des 100 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Elles sont typiques de circulations au sein des formations cristallines. Les variations de conductivité avec des valeurs minimales pouvant atteindre 55 $\mu\text{S}/\text{cm}$ montrent des effets de dilution à la suite de précipitations et/ou de la fusion nivale. Les deux valeurs de débits connus mesurés au captage en juin 2011 et octobre 2013 sont légèrement inférieures à 10 L/s. Les données sont trop peu nombreuses pour caractériser le fonctionnement hydrodynamique des aquifères en présence. »

Source : (Marc DZIKOWSKI – 19/02/2015)

Le captage est replacé dans son contexte géologique ci-dessous sur l'extrait de la carte géologique n°821 – La Mure au 1/50 000.

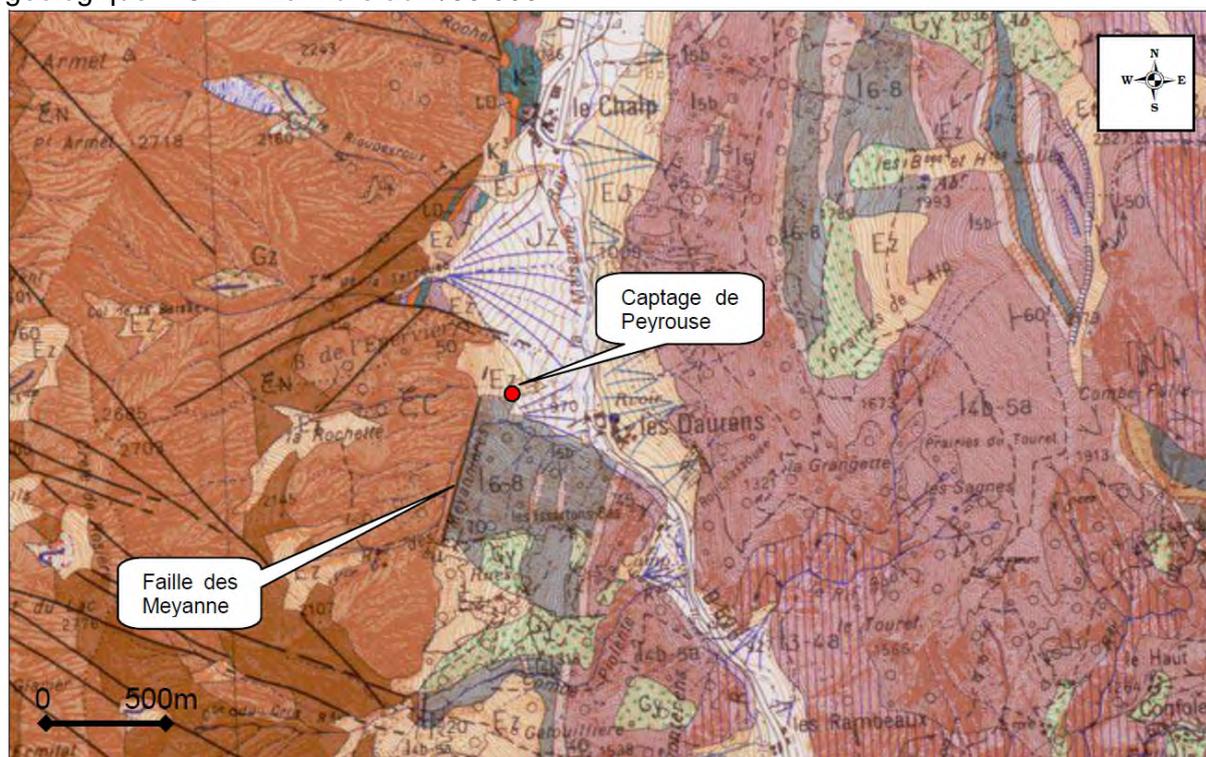


Figure 1 : Localisation du captage dans contexte géologique

Le torrent de la Pisse vient nourrir l'éboulis Post-Würmien ou holocène noté Ez, et formant les éboulis de gravité et/ou périglaciaires. Ils sont ici issus de l'éboulement des roches de type micascistes et métagreywackes $\xi\eta$ et ξc , qui sont des roches cristalophylliennes non migmatiques.

La carte géologique nous indique que le captage pourrait être alimenté par des écoulements souterrains qui seraient drainés par la faille de la Combe des Meyanne. L'éboulis dans lequel est implanté le captage est situé à l'extrémité Nord de cette faille.

2. Vulnérabilité de la ressource

2.1. Nature de la ressource

« Les eaux captées provenant d'un massif cristallin et cristalophyllien sont très peu minéralisées et leur température n'est influencée qu'en période de fonte des neiges. »

Source : (M. SARROT-REYNAULD 1974)

Les eaux de ruissellement, et les eaux torrentielles s'infiltrent dans la masse d'éboulis et d'écroulis dans laquelle est implanté le captage. Leur temps de parcours est faible et ces eaux, sont de ce fait peu filtrées. Cette masse d'éboulis correspond à une zone de stockage assez conséquente au vu des débits sortant au captage.

2.2. Protection naturelle de la ressource et caractéristiques des formations de recouvrement

« On peut affirmer que les risques de pollution des eaux de cette source sont à peu près nuls et que la matérialisation d'un périmètre de protection immédiat serait vaine car la clôture serait arrachée par les avalanches et les chutes de pierres. Il paraît suffisant pour protéger les eaux de ce captage d'interdire tout pâturage qui paraît d'ailleurs hautement improbable dans les pentes situées au-dessus de la falaise qui domine le captage et en particulier dans le secteur de la Rochette [...] »

Source : (M. SARROT-REYNAULD 1974)

Il n'existe pas de formations de recouvrement permettant de protéger les eaux captées. Cependant, il n'existe pas dans ce vallon de risque immédiat pour le captage, mis à part le passage de bêtes au printemps et à l'automne.

2.3. Echanges possibles entre aquifères et/ou avec les eaux superficielles

« Un traçage au seul réalisé le 3 décembre 2014 par SCOP ATEAU (rapport SCOP ATEAU du 10/12/2014) confirme la relation entre le ruisseau de la Pisse et les eaux captées. Un léger pic de conductivité électrique lié au sel ($139 \mu\text{S}/\text{cm}$) est apparu au captage une trentaine d'heures après l'injection de 5 kg dans le ruisseau au pied de la cascade. Les conductivités avant l'opération de traçage s'établissaient autour des $85 \mu\text{S}/\text{cm}$ à la cascade et $100 \mu\text{S}/\text{cm}$ au captage. Elles révèlent que le traçage a été réalisé au cours d'une période sans effet majeur de dilution des eaux au captage. »

3. Inventaire des sources potentielles de pollutions ponctuelles ou diffuses

3.1. Occupation du sol

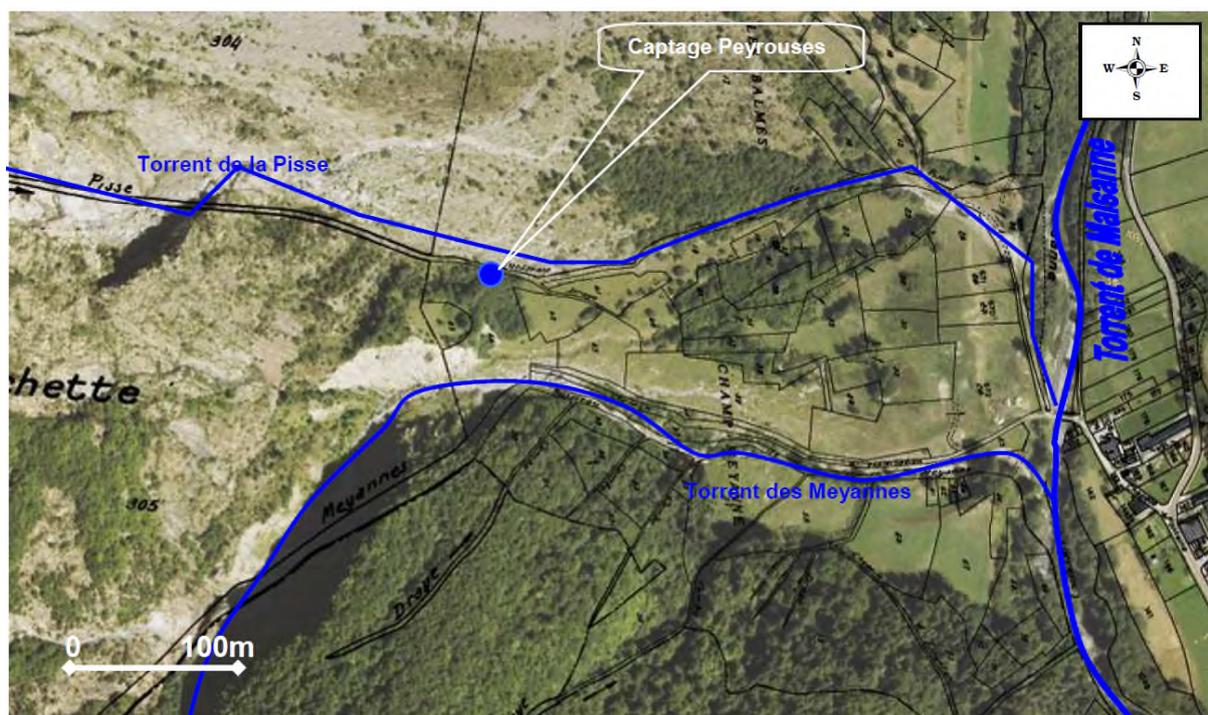


Figure 2 : Photographie aérienne (source : site du Géoportail) avec repositionnement du cadastre et du captage

Le captage est implanté en rive gauche du torrent de la Pisse, dans une vaste zone d'éboulis, à environ 400 m à l'Ouest du torrent de Malsanne. Il est situé en bordure d'un petit bois clairsemé.

La photographie page suivante replace le captage dans son environnement.

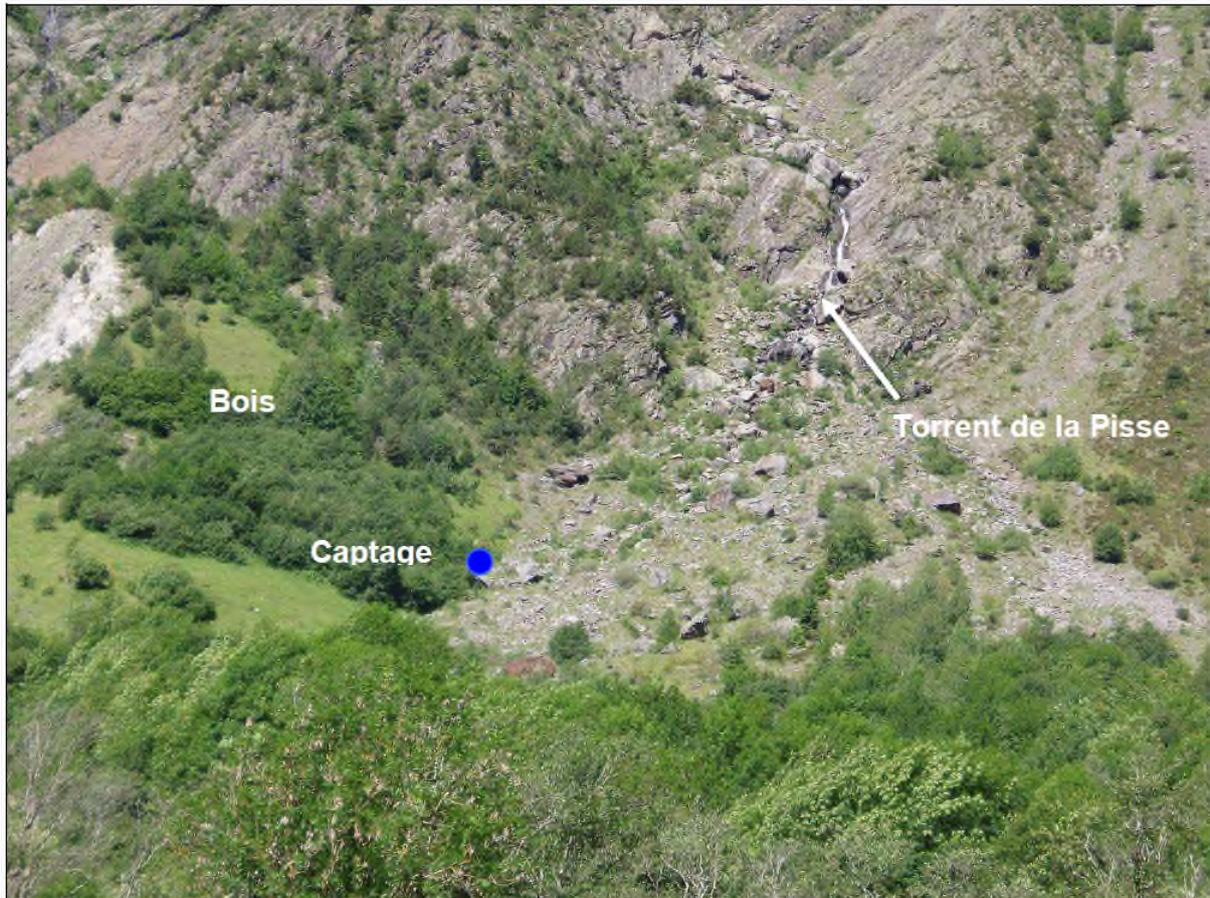


Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage

Les cartes d'occupation du sol sont présentées en pièce C3.

3.2. Assainissement, Stockages, Epandages

Le bassin d'alimentation du captage est exempt d'habitations, d'installations agricoles, et de zone de culture ou de pâtures intensives.

Le captage n'est donc pas concerné par quelconques problèmes liés aux installations d'assainissement, de stockages d'hydrocarbure et autres produits chimiques ou phytosanitaires, et à l'épandage de boues, de fumier ou de lisier.

3.3. Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.)

De la même façon aucune installations pouvant nuire à la qualité des eaux n'est présente sur la commune de CHANTEPERIER, et encore moins en amont du captage (source site BASIAS).

3.4. Captages d'eau existants ou ouvrages d'après le BRGM

D'après l'inventaire de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM, il n'existe pas d'autre captage ou puits dans le bassin d'alimentation du captage.

3.5. Voies de communication

La Commune a fait aménager un chemin d'accès sur le flanc du pierrier, celui-ci est stabilisé temporairement par le maintien des végétaux. Cependant, les éboulements fréquents, l'écoulement du torrent et les avalanches vont à l'encontre de sa pérennité. Il faudra régulièrement le reprendre.

Ce chemin avait été réalisé en 2002 lors des travaux d'engrochement de protection du captage ; il servait de piste d'accès aux engins, il est resté en plutôt bon état jusqu'à ce jour.

Ce chemin s'arrête à l'aval du captage, il n'est emprunté que par les services de la Commune, et éventuellement pas les troupeaux de brebis. Il ne présente pas de risque pour le captage.

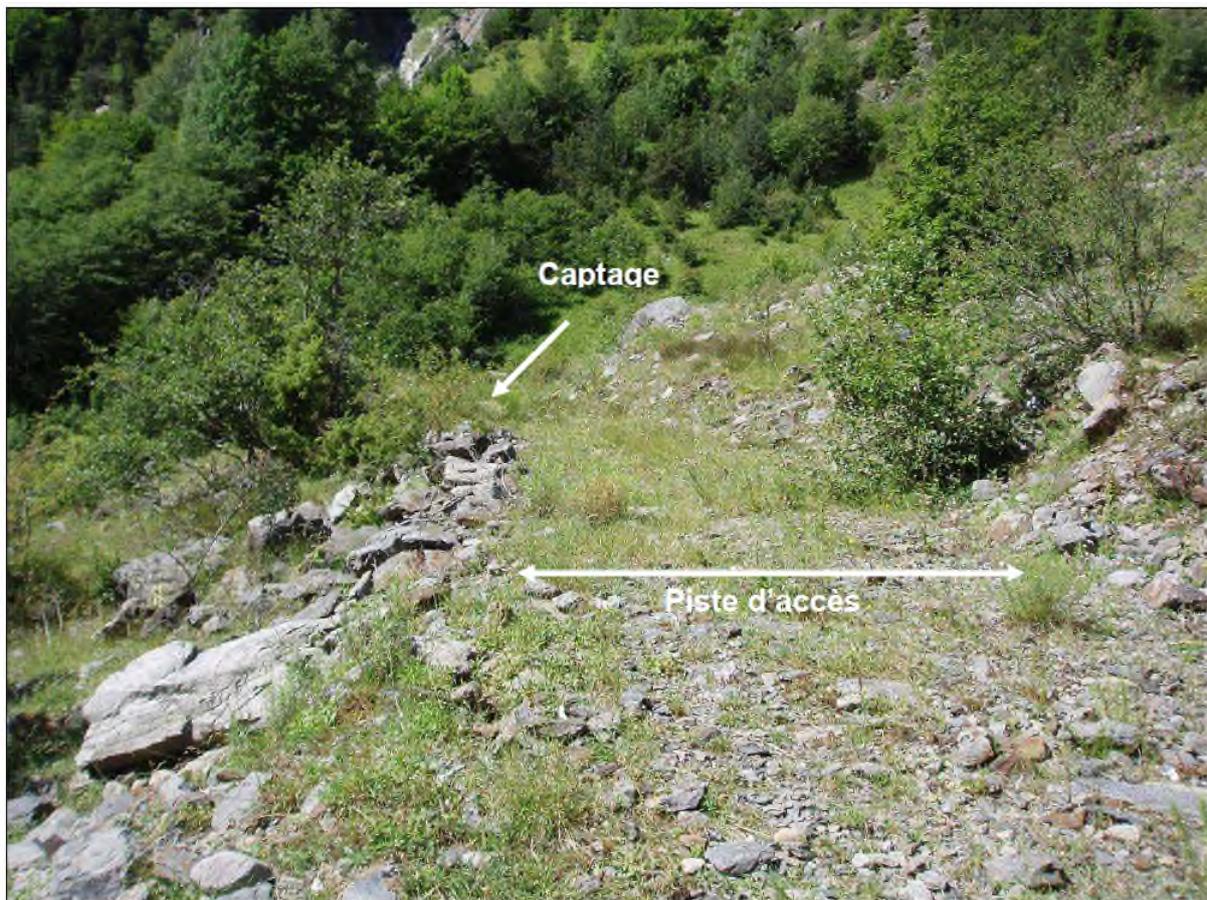


Figure 4 : localisation des accès au site de captage

3.6. Activités agricole et forestières

La Commune nous a indiqué que le captage était concerné par le passage d'ovins (environ 98 mères) au printemps et à l'automne, avant et après les mouvements vers l'alpage. C'est une zone peu fournie en végétaux et les zones de pâtures ne se situent pas au-dessus du captage. Les animaux peuvent éventuellement se coucher sur l'éboulis surplombant le captage, ce qui crée des problèmes bactériologiques lors du lessivage des déjections par les ruissellements qui s'infiltrent directement dans la roche.

La commune a demandé en 2008 à l'éleveur d'installer des fils électriques autour et à l'amont du captage pour éviter ce genre de problèmes. Depuis, la ressource présente un taux de conformité de 100 % du point de vue bactériologique (voir compte rendu ARS de 2008 à 2010 pièce D3).

3.7. Risques d'après les inventaires nationaux

3.7.1. Mouvements de terrain

Dans la base de données BDMvt du BRGM, un mouvement de terrain (chute de blocs/Eboulement) a été recensé sur la Commune de CHANTEPERIER.

Ce mouvement de terrain s'est produit en 1928 au lieu-dit Proselle à 500 m environ au Sud-Est de la cascade de Confolens.

Aucun autre mouvement de terrain n'a été répertorié. Cependant, l'implantation du captage dans une zone d'éboulis induit un risque potentiel pour l'ouvrage. C'est aussi pour cette raison que celui-ci a été protégé par un enrochement en 2002, pour éviter l'arrachement lors d'éboulement et d'avalanche, ou du moins pour en réduire l'effet.

3.7.2. Autres aléas possibles

Les données suivantes ont été recueillies sur les sites nationaux. Aucun aléa suivant n'a été identifié sur la Commune de CHANTEPERIER :

- Aucun aléa inondation relevé selon la base cartorisque ;
- Aucun site ou sols pollués (d'après la base de données BASOL).

Le captage étant situé à proximité du torrent de la Pisse, il peut très bien subir une inondation. D'où l'importance du décaissement devant la porte d'accès et de la modification de la pente afin d'éviter une infiltration des eaux vers le captage.

3.7.3. Accidents technologiques recensés

Depuis 1992, le bureau du Ministère chargé de l'environnement, le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) est chargé de rassembler et de diffuser des données sur le retour d'expérience en matière d'accidents technologiques. Aucun accident technologique n'a été recensé sur la Commune de CHANTEPERIER.

3.7.4. Hiérarchisation des risques

Tableau 1 : Hiérarchisation des risques

Identification	Type de pollution potentielle	Nature du risque	Densité du risque	Etendue du risque	Qualification du risque
Activités agricoles	Pâturage	Bactériologique	Chronique	Surfacique	Moyen
Infrastructures	Piste d'accès au captage	Hydrocarbures, Divers	Accidentelle	Linéaire	Nul
Risques naturels	-	Eboulement	Exceptionnel	Surfacique	Moyen
Epanchage d'effluent	Chimique et microbiologique	Microorganismes, métaux, boues de station d'épuration, etc.	Chronique	Surfacique	Nul
Zone urbanisée	Assainissement	Microbiologique	Chronique	Surfacique	Nul

La carte des risques est présentée en pièce C3 du présent document.

4. Qualité des eaux brutes et de distribution

Les données suivantes sont tirées des rapports d'analyses fournis par l'ARS DT de l'Isère à la Commune de CHANTEPERIER et des Bilans annuels.

Les eaux provenant du captage des Peyrouses ne subissent pas de traitement, aussi nous ne ferons pas de distinction entre les eaux brutes et les eaux distribuées.

4.1. Paramètres physico-chimiques

Les résultats d'analyses d'eau montrent des eaux :

- de pH neutre compris entre 6,45 et 8,4 UpH peu fluctuant,
- très faiblement minéralisées, la conductivité étant comprise entre 54,5 et 123 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C,
- ne dépassant jamais le seuil limite de qualité pour la turbidité fixé à 1 NFU,
- douces et agressives, et donc susceptibles de corroder les métaux des canalisations.

4.2. Paramètres bactériologiques

Les eaux font ponctuellement l'objet de présences en faible quantité de germes test de contaminations fécales (E. Coli jusqu'à 7 unités/100 ml en 2022, jusqu'à 24 Coliformes/100 ml et jusqu'à 2 Entérocoques pour 100 ml).

On note plusieurs non-conformités sur les analyses réalisées sur les eaux du captage entre 2000 et 2016, et plusieurs autres non-conformités sur les analyses réalisées sur les eaux prélevées sur le réseau des Daurens.

4.3. Substances indésirables

Nitrates :

Les teneurs en Nitrates sont largement en dessous du seuil de limite de qualité fixé à 50 mg/l. Pour le captage de Peyrouses les valeurs sont de l'ordre du bruit de fond naturel.

Phytopsanitaires et autre substance chimique d'origine anthropique, et radioactivité :

La recherche de ces composés a révélé des teneurs inférieures au seuil de détection. L'eau du captage de Peyrouses est exempte de tout produit phytosanitaire et de dérivés pétroliers d'origine anthropique.

On ne note pas la présence de métaux lourds, ou d'élément type arsenic, ou de radioactivité dans les eaux.

4.4. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

L'eau provenant du captage des Peyrouses est traité par chloration de manière ponctuelle au captage et au réservoir.

Un traitement par U.V devrait être mis en place pour maintenir la qualité des eaux distribuées et destinées à la consommation humaine. Un traitement manuel au chlore peut aussi être effectué.

Les bilans qualité ainsi que l'analyse réalisée sur l'eau brute sont joints en pièce D3.

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Balmettes situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B4	OUVRAGE DE CAPTAGE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
-----------	--

SOMMAIRE

1. REFERENCES CADASTRALES	2
2. REFERENCES GEOGRAPHIQUES	2
3. CODES DE LA MASSE D'EAU, DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE ET DE LA BSS	3
4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE	3
4.1. Environnement	3
4.2. Caractéristiques techniques du captage Balmettes n°1	5
5. RESULTATS DES SUIVIS DE DEBITS	7
6. REGIME D'EXPLOITATION MAXIMUM DEMANDE	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Références cadastrales des captages des Balmettes	2
Tableau 2 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage (source : BSS du B.R.G.M.)	2
Tableau 3 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage suite au relevé terrain	2
Tableau 4 : Codes de la masses d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS pour les captages des Balmettes (source : BSS du B.R.G.M.)	3

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographie de l'environnement du captage (juin 2011)	3
Figure 2 : Photographie de l'environnement immédiat à l'aval du captage (juin 2011)	4
Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage amont (vue depuis le captage aval juin 2011)	4
Figure 4 : Photographies du bâtiment du captage n°1 (juin 2011)	5
Figure 5 : Photographies l'intérieur du captage n°1 (juin 2011)	6

1. Références cadastrales

Les références cadastrales des captages des Balmettes sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Références cadastrales des captages des Balmettes

Nom de l'ouvrage	Commune	Lieu-dit	Numéro de la parcelle	Section
Captage Balmettes 1	CHANTEPERIER	Bois-des-Balmettes	488	E2

Ces deux parcelles appartiennent à la Commune de CHANTEPERIER, maître d'ouvrage de l'opération.

2. Références géographiques

D'après la Base de Données du Sous-Sol du BRGM, les coordonnées Lambert II étendu de l'ouvrage de captage sont les suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage (source : BSS du B.R.G.M.)

Nom de l'ouvrage	Coordonnées Lambert II E (source : BSS)		
	X	Y	Z
Captage des Balmettes	887 795 m	1 997 159 m	1 380 m

Le relevé GPS de terrain ainsi que les vérifications sur site indiquent que les données de la BSS sont erronées par rapport à la position du captage. Ce captage a été positionné à partir du rapport de M. SARROT-REYNAULD de 1974, or l'emplacement sur la carte IGN est faux.

Les coordonnées rectifiées sont les suivantes :

Tableau 3 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage suite au relevé terrain

Nom de l'ouvrage	Coordonnées Lambert II E		
	X	Y	Z
Captage des Balmettes 1	887 629 m	1 997 240 m	1 430 m

3. Codes de la masse d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS

Tableau 4 : Codes de la masses d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS pour les captages des Balmettes (source : BSS du B.R.G.M.)

	Code de la masse d'eau Référentiel DCE	Code de l'entité hydrogéologique Référentiel BD RHF	Code BSS
Captage des Balmettes	Libellé : Domaine plissé BV Romanche et Drac Code : FRDG407	Libellé : Alpes du Nord/Oisans Valjouffrey et Champsaur Nord Code : AQUI545b	08213X0003/38302A

4. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

L'ouvrage dit Balmette n°2 sera abandonné, seul l'ouvrage n°1 sera conservé.

4.1. Environnement

Le captage des Balmettes est situé à environ 1h de marche du hameau du Clapier Noir. Il se situe dans une pente escarpée qui descend depuis une épaule bien marquée dans la topographie jusqu'à rejoindre la combe de la Balmettes. De nombreux petits ruisseaux déterminent des ravins dans cette pente qui est en grande partie recouverte de conifères.



Figure 1 : Photographie de l'environnement du captage (juin 2011)

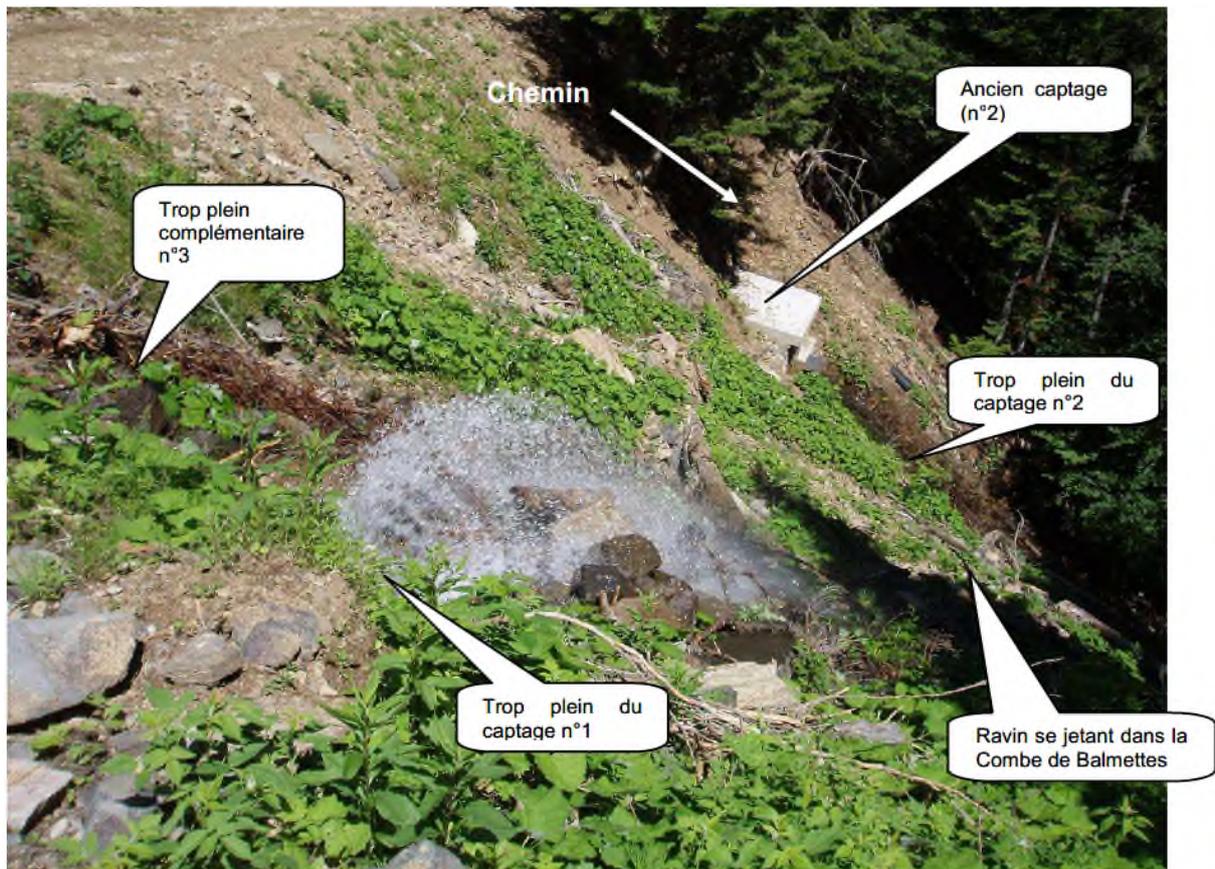


Figure 2 : Photographie de l'environnement immédiat à l'aval du captage (juin 2011)



Figure 3 : Photographie de l'environnement du captage amont
(vue depuis le captage aval juin 2011)

4.2. Caractéristiques techniques du captage Balmettes n°1

L'ouvrage dénommé captage de Balmettes n°1 est une galerie captant de multiples venues d'eau qui ruissellent le long de la paroi rocheuse. La galerie est protégée par un enrochement réalisé lors de la réfection du captage en Août 2010.

La galerie d'un linéaire mesuré de 5 m le long de la roche permet de récolter les eaux dans un bac de décantation, qui les renvoie à l'ouvrage aval « Balmettes n°2 » par une canalisation de diamètre Ø 220 mm.

Le trop plein est renvoyé en deux parties, le plus gros passe en direct dans une canalisation qui rejette les eaux dans le ravin à hauteur du captage n°2 (TP2), l'autre partie des eaux passe en trop plein avec les eaux de surverse du captage n°1 (TP3), ces eaux sont rejetées dans le ravin entre les captages 1 et 2.

Il est possible de couper le départ des eaux vers le captage n°2, dans ce cas là, un troisième trop plein (TP1 + TP3 + vidange) se met en action et rejette les eaux aux trop pleins n°1 et 3.

Ce système a été mis en place en Août 2010 suivant les indications du diagnostic AEP. En effet, avant ces travaux, les trop pleins n'étaient pas suffisants et une grosse partie des eaux sortait par la porte du captage, et dévalait la piste forestière. Ce qui engendrait des perturbations en direction du captage n°2.

L'accès se fait par une porte en acier verrouillée par deux serrures de type artilleur. La porte dispose d'une aération avec grille de renfort.

Les caractéristiques techniques de l'ouvrage sont décrites sur le schéma de récolement en pièce C4.



Figure 4 : Photographies du bâtiment du captage n°1 (juin 2011)

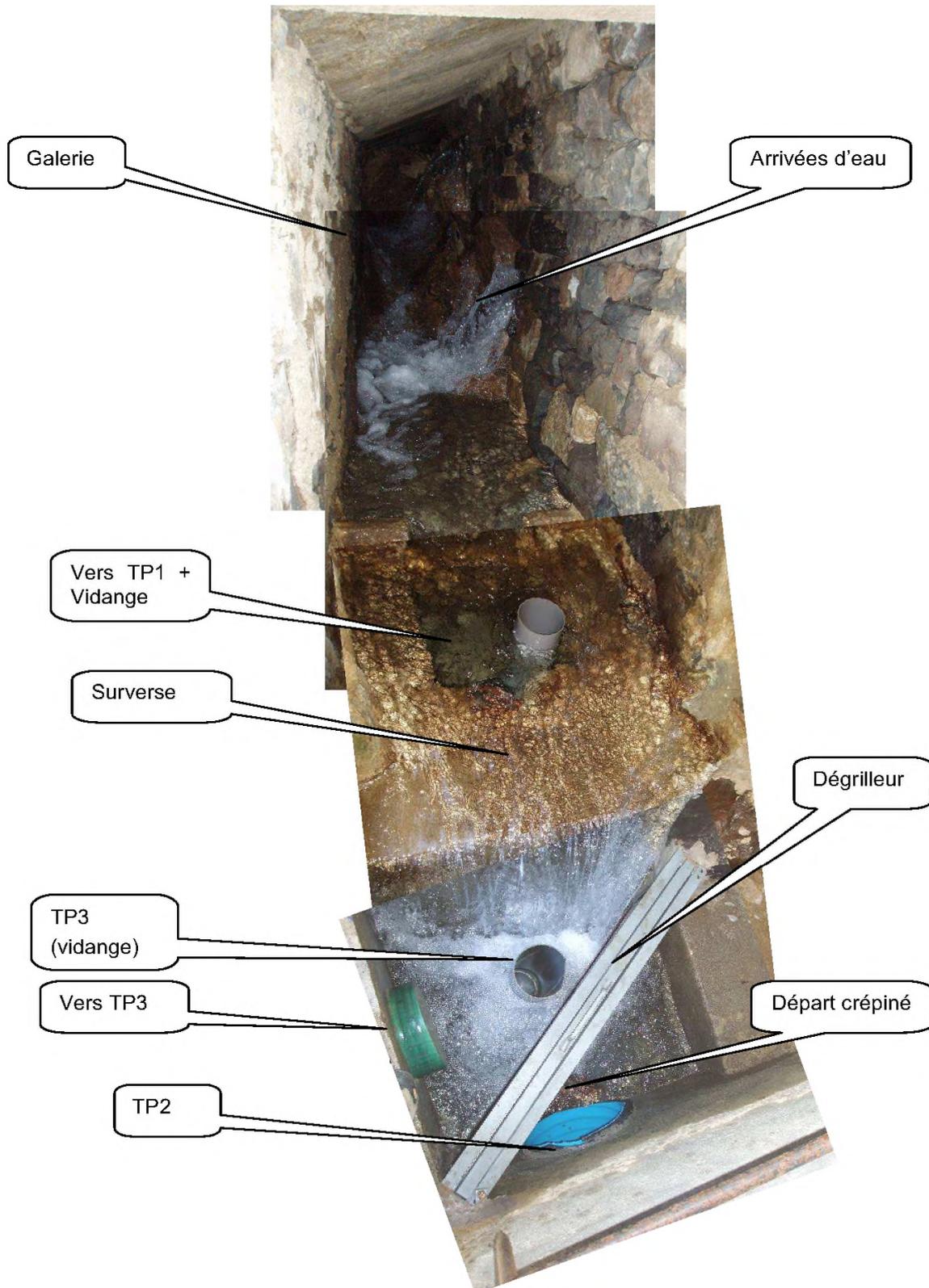


Figure 5 : Photographies l'intérieur du captage n°1 (juin 2011)

5. Résultats des suivis de débits

Des mesures de débits ont été réalisées le 20 juin 2011 sur le captage. Les résultats sont les suivants : Balmettes n°1 : 3 298 l/min soit 198 m³/h et 4 752 m³/j.

Des mesures complémentaires de débits ont été réalisées le 22 Octobre 2013 sur l'ouvrage. Les résultats sont les suivants : Balmettes n°1 : 4 200 l/min soit 252 m³/h et 6 048 m³/j.

Il n'y a pas d'autre mesure précise existante sur ces captages.

N.B : il est difficile de mesurer la totalité du débit capté à Balmette n°1, car seul le volume qui surverse et qui part vers le captage n°2 peut être mesuré. Il y a en permanence un débit qui n'est jamais utilisé par la commune et qui rejoint directement le milieu naturel.

Dans son rapport géologique de 1974 M. SARROT-REYNAULD écrivait : « *Le débit moyen des deux sources est de 25 l/s, tandis que le débit d'étiage se situe à environ 17 l/s* ».

Le débit d'étiage équivaldrait à un volume de 61 m³/h soit de 1 468,8 m³/j.

Cette valeur reste bien supérieure à la demande journalière de la Commune, même en période de pointe.

6. Régime d'exploitation maximum demandé

On a pu voir que la consommation communale est surestimée du fait des écoulements permanents qui s'effectuent par le biais des nombreux bassins privatifs.

Le prélèvement moyen actuel sur le captage des Balmettes est de 582 m³/j et de 212 329 m³/an en comprenant les écoulements permanents. Les captages sont en mesure de donner jusqu'à 8 fois plus de débits que la demande journalière actuelle.

La demande AEP stricte comprenant les besoins des gros consommateurs agricoles s'élève aujourd'hui à 11 982 m³/an. Il a été évalué qu'à l'horizon 2030 cette demande se rapprochera de 13 000 m³/an (voir justifications en pièce A1).

Si on considère que seules les fontaines publiques fonctionneront encore à l'horizon 2030 en écoulements permanents (sous réserve de mise en place de compteurs privatifs et de tarification à la consommation), on aura un débit de 35 m³/j et 12 775 m³/an.

La demande de prélèvement devrait alors s'élever à **26 000 m³/an**.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Peyrouses situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B4	OUVRAGE DE CAPTAGE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
-----------	--

SOMMAIRE

1. REFERENCES CADASTRALES.....	2
2. REFERENCES GEOGRAPHIQUES	2
3. CODES DE LA MASSE D'EAU, DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE ET DE LA BSS	2
4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE.....	3
4.1. Environnement	3
4.2. Caractéristiques techniques de l'ouvrage	4
5. RESULTATS DES SUIVIS DE DEBITS	6
6. REGIME D'EXPLOITATION MAXIMUM DEMANDE	6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Références cadastrales du captage de Peyrouses	2
Tableau 2 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage (source : BSS du B.R.G.M.)	2
Tableau 3 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage suite au relevé terrain.....	2
Tableau 4 : Codes de la masses d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS pour le captage de Longchamp (source : BSS du B.R.G.M.).....	2

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographie de l'environnement immédiat captage (juin 2011).....	3
Figure 2 : Photographie de l'environnement global du captage (juin 2011).....	4
Figure 3 : Photographies de l'environnement immédiat du captage (juin 2011)	5

1. Références cadastrales

Les références cadastrales du captage de Peyrouses sont indiquées dans le tableau suivant:

Tableau 1 : Références cadastrales du captage de Peyrouses

Nom de l'ouvrage	Commune	Lieu-dit	Numéro de la parcelle	Section
captage de Peyrouses	CHANTEPERIER	Champ Meyanne	44	F

Cette parcelle appartient à la Commune de Chanteperier.

2. Références géographiques

D'après la Base de Données du Sous-Sol du BRGM, les coordonnées Lambert II étendu de l'ouvrage de captage sont les suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage (source : BSS du B.R.G.M.)

Nom de l'ouvrage	Coordonnées Lambert II E (source : BSS)		
	X	Y	Z
captage de Peyrouses	886 631 m	2 001 795 m	1 030 m

Le relevé GPS de terrain ainsi que les vérifications sur site indique que les données de la BSS sont erronées par rapport à la position du captage. Ce captage a été positionné à partir du rapport de M. SARROT-REYNAULD de 1974, hors l'emplacement sur la carte IGN est faux.

Les coordonnées rectifiées sont les suivantes :

Tableau 3 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage suite au relevé terrain

Nom de l'ouvrage	Coordonnées Lambert II E		
	X	Y	Z
captage de Peyrouses	885 478 m	2 001 904 m	1 050 m

3. Codes de la masse d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS

Tableau 4 : Codes de la masses d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS pour le captage de Longchamp (source : BSS du B.R.G.M.)

	Code de la masse d'eau Référentiel DCE	Code de l'entité hydrogéologique Référentiel BD RHF	Code BSS
Captage de Peyrouses	Libellé : Domaine plissé BV Romanche et Drac Code : FRDG407	Libellé : Alpes du Nord/Oisans Valjouffrey et Champsaur Nord Code : AQU1545b	08213X0004 /38202b

4. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

4.1. Environnement

Le captage des Peyrouses est situé dans un talus d'éboulis dans le versant ouest de la vallée de Malsanne. Le captage se situe à environ 400 m de l'axe de ce cours d'eau. Il se trouve dans un talus d'éboulis et décroulis qui tapisse le pied de la falaise longeant la Combe des Meyannes. Cette falaise est entaillée d'un certain nombre de fractures par où s'écoulent un certain nombre de petits torrents permanents ou intermittents qui viennent se perdre dans la masse des éboulis et rejoindre l'interflux de la vallée de Malsanne.

C'est au pied d'une de ces fractures qui draine une bonne partie du versant oriental du massif de L'Armet que se situe le captage des Peyrouses qui est logé sous des gros blocs tombés de la falaise qui le domine.

L'environnement du captage est composé essentiellement d'éboulis, et la lisière du bois qui le surplombe permet de le cacher à la vue des promeneurs.



Figure 1 : Photographie de l'environnement immédiat captage (juin 2011)

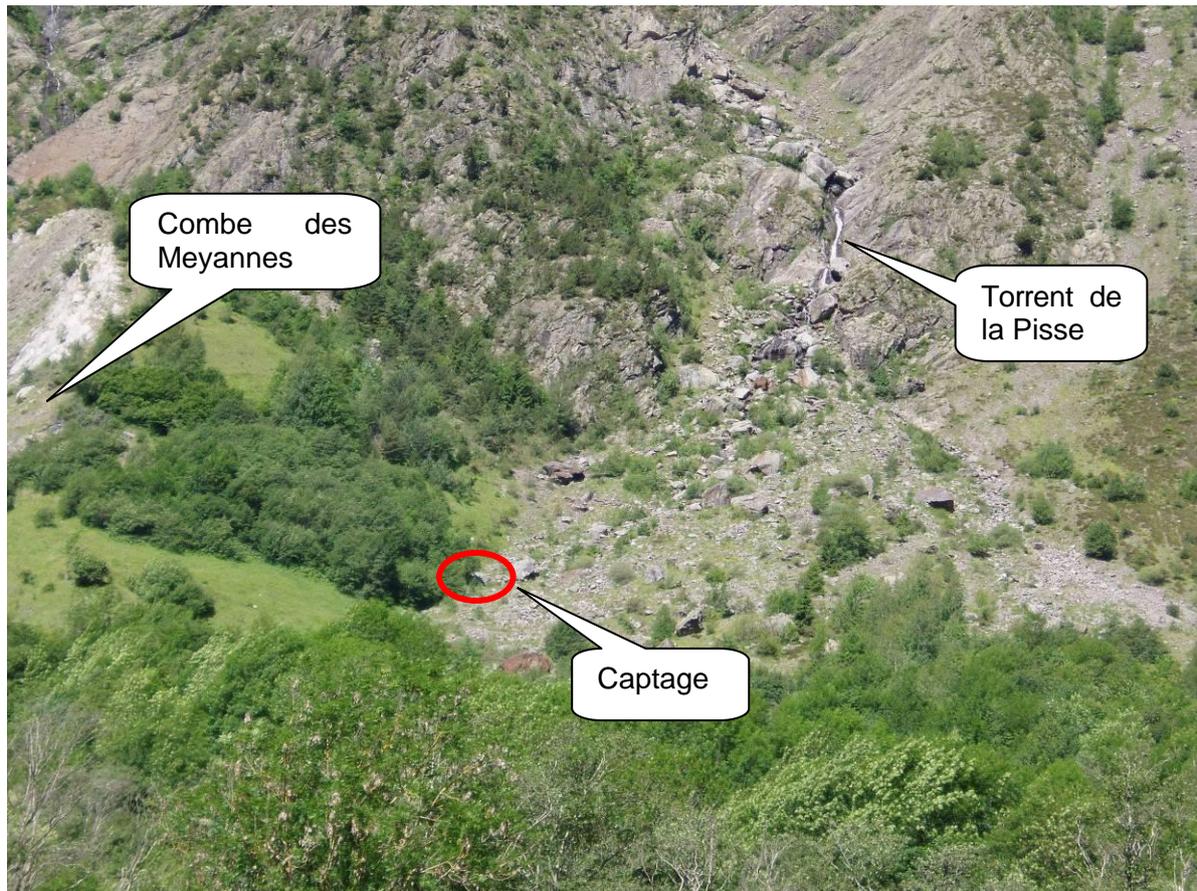


Figure 2 : Photographie de l'environnement global du captage (juin 2011)

4.2. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

Les informations sur ce captage sont assez vagues. Il semble qu'il s'agisse d'une galerie remblayée d'environ 10 m. La partie visitable du captage est un citerneau d'environ 1 m³ d'où part la conduite de distribution en fonte de 100 mm et le trop plein de diamètre 100 mm. Le trop plein est insuffisant pour vider entièrement le citerneau. Le génie civil semble satisfaisant.

La porte d'accès est équipée de deux serrures type artilleur. Les pierres et cailloux descendants de l'éboulis dans lequel est situé le captage font parfois obstacle à l'ouverture de la porte.

Les photos page suivante montrent l'environnement immédiat du captage, ainsi que l'enrochement qui a été mis en place sur son toit afin d'éviter les arrachements lors de chute de pierre trop conséquente, ou principalement en cas de crue importante du torrent. Cet enrochement a été réalisé en 2002.

Les caractéristiques techniques de l'ouvrage sont décrites sur le schéma de récolement en pièce C4.

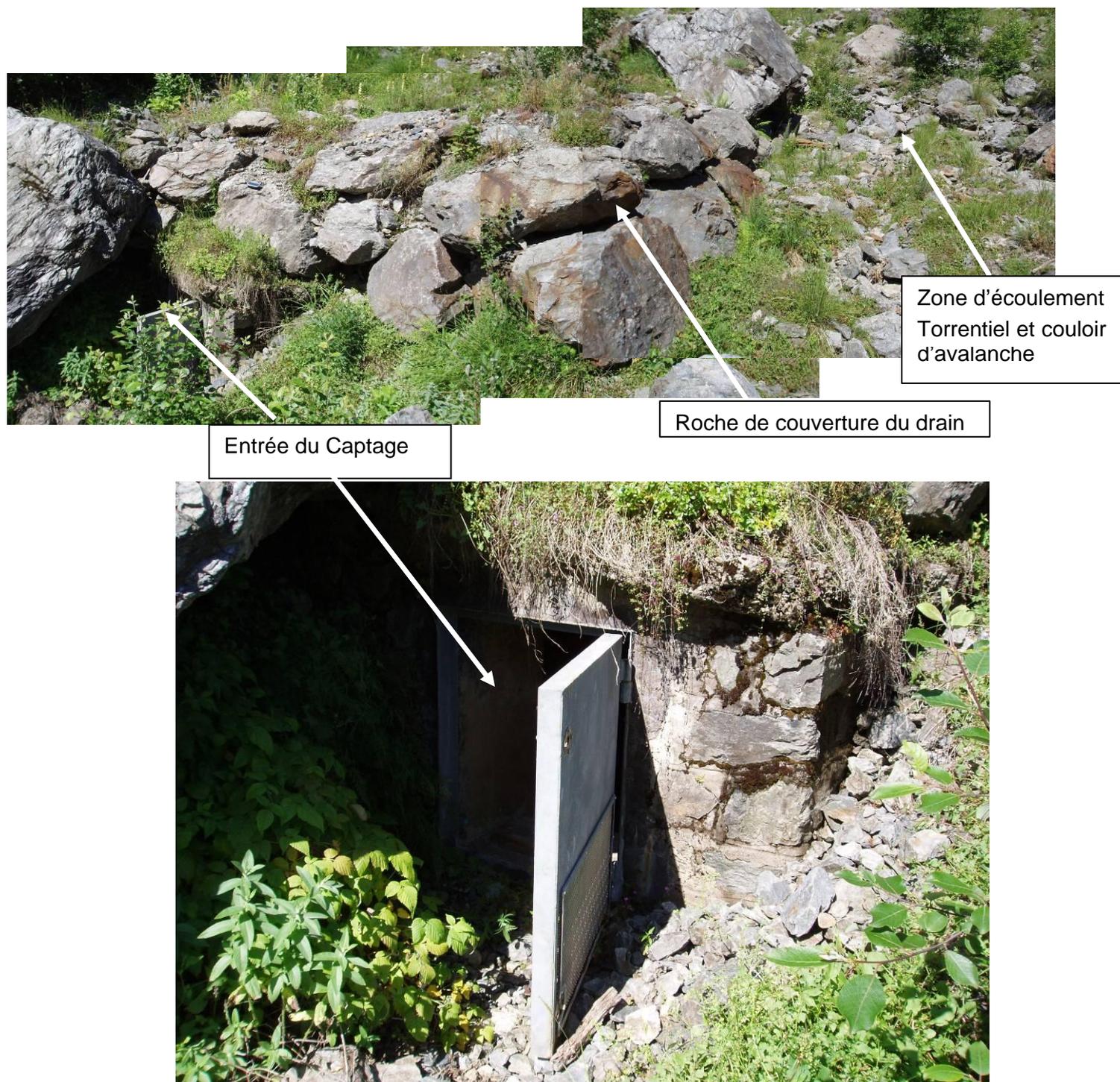


Figure 3 : Photographies de l'environnement immédiat du captage (juin 2011)

5. Résultats des suivis de débits

Une mesure de débits a été réalisée le 20 juin 2011 et a donné une valeur de 576 l/min soit 34,5 m³/h et 828 m³/j.

Une mesure complémentaire à été réalisée le 22 octobre 2013 et a donné la valeur de 566 l/min soit 33m³/h et 792 m³/j

Il n'y a pas d'autre mesure existante sur ce captage.

6. Régime d'exploitation maximum demandé

On a pu voir que la consommation communale était surestimée du fait des écoulements permanents qui s'effectuent par le biais des bassins privatifs.

La consommation moyenne actuelle sur le captage de Peyrouses est de 82 m³/j et de 30 136 m³/an en comprenant les écoulements permanents. Le captage est en mesure de donner jusqu'à 10 fois plus de débits que les demandes actuelles.

Les écoulements permanents actuels s'élèvent à 80,2 m³/j soit 29 273 m³/an. Et les besoins pour l'Alimentation en Eau Potable à strictement parlé sont estimé à 956 m³/an.

Sachant que le rendement du réseau est relativement bon (86 %) et au dessus du seuil minimal demandé par l'Agence de l'Eau, et que la population n'évoluera pas d'ici l'horizon 2030 sur ce réseau, alors la commune demande à pouvoir prélever un volume équivalent à la somme des besoins AEP stricts actuels et des écoulements permanents, soit 30 229 m³/an.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Veyres situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B4	OUVRAGE DE CAPTAGE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
-----------	--

SOMMAIRE

1. REFERENCES CADASTRALES.....	2
2. REFERENCES GEOGRAPHIQUES	2
3. CODES DE LA MASSE D'EAU, DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE ET DE LA BSS	2
4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE.....	3
4.1. Environnement	3
4.2. Caractéristiques techniques de l'ouvrage	3
5. RESULTATS DES SUIVIS DE DEBITS	5
6. REGIME D'EXPLOITATION MAXIMUM DEMANDE	5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Références cadastrales du captage des Veyres	2
Tableau 2 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage suite au relevé terrain.....	2
Tableau 3 : Codes de la masses d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS pour les captages des Veyres (source : BSS du B.R.G.M.).....	2

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographie de l'environnement du captage (juin 2011)	3
Figure 2 : Photographies du captage des Veyres (juin 2011).....	4
Figure 3 : Vue du dessus du captage (juin 2011).....	5

1. Références cadastrales

Les références cadastrales du captage des Veyres sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Références cadastrales du captage des Veyres

Nom de l'ouvrage	Commune	Lieu-dit	Numéro de la parcelle	Section
captage des Veyres	CHANTEPERIER	La Salsette	699	D4

Cette parcelle appartient à la Commune de Chanteperier.

2. Références géographiques

L'ouvrage n'a jamais été enregistré dans le Banque de données du Sous Sol du BRGM.

Le relevé GPS sur site à donné les coordonnées suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées Lambert II Etendu du captage suite au relevé terrain

Nom de l'ouvrage	Coordonnées Lambert II E		
	X	Y	Z
Captage des Veyres	888 523 m	1 999 731 m	1 120 m

3. Codes de la masse d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS

Tableau 3 : Codes de la masses d'eau, de l'entité hydrogéologique et de la BSS pour les captages des Veyres (source : BSS du B.R.G.M.)

	Code de la masse d'eau Référentiel DCE	Code de l'entité hydrogéologique Référentiel BD RHF	Code BSS
captages des Veyres	Libellé : Domaine plissé BV Romanche et Drac Code : FRDG407	Libellé : Alpes du Nord/Oisans Valjouffrey et Champsaur Nord Code : AQU1545b	08213X0009/HY

4. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

4.1. Environnement

Le captage des Veyres est situé en amont d'un virage, en rive gauche d'un petit thalweg formé par un torrent qui s'écoule à la fonte des neiges et lors de grosses pluies. L'écoulement est essentiellement souterrain sur une grande partie de l'année. L'environnement du captage est formé d'une forêt mixte de sapins et feuillus non exploitée et appartenant à la commune.

Le captage est localisé en aval du chemin cadastré de la Salsette, mais qui n'est plus emprunté à ce jour.

On accède au captage par un petit sentier non balisé, emprunté uniquement par l'agent communal pour l'entretien du captage.



Figure 1 : Photographie de l'environnement du captage (juin 2011)

4.2. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

C'est un ouvrage en béton constitué d'une arrivée en diamètre 150 mm, d'un trop plein en diamètre 80 mm et d'un départ en diamètre 60 mm non crépiné obstrué.

Le drain d'arrivée a été sondé sur 90 cm, il capte les eaux s'écoulant dans le thalweg.

Le bac de captage présente un volume d'environ 500 litres.

L'ouvrage présente de nombreuses fissures dans sa partie supérieure mais semble en bon état.

Le regard de captage est fermé par un tampon rond en fonte non étanche. Ce regard a été posé suite à l'indication du SMDEA dans leur diagnostic AEP. En effet, le captage était fermé par une petite plaque rectangulaire qui laissait passer les eaux de ruissellement.

Lors de l'installation de ce tampon, un manchon en ciment a été mis en place au dessus du drain pour éviter son arrachement lors des épisodes de ravinement du thalweg.

Le trop plein du captage se rejette en aval de la route de Confolens.

Les caractéristiques techniques de l'ouvrage sont données en pièce B4.

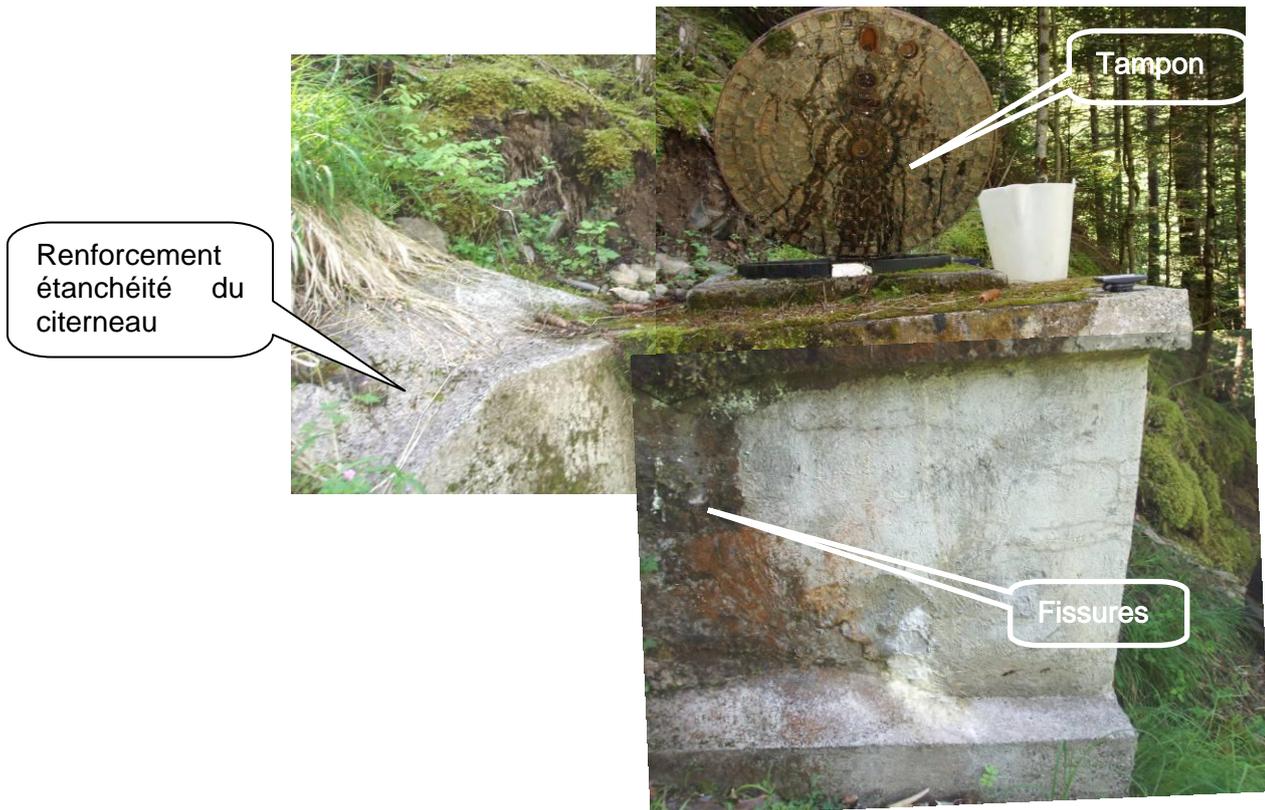


Figure 2 : Photographies du captage des Veyres (juin 2011)

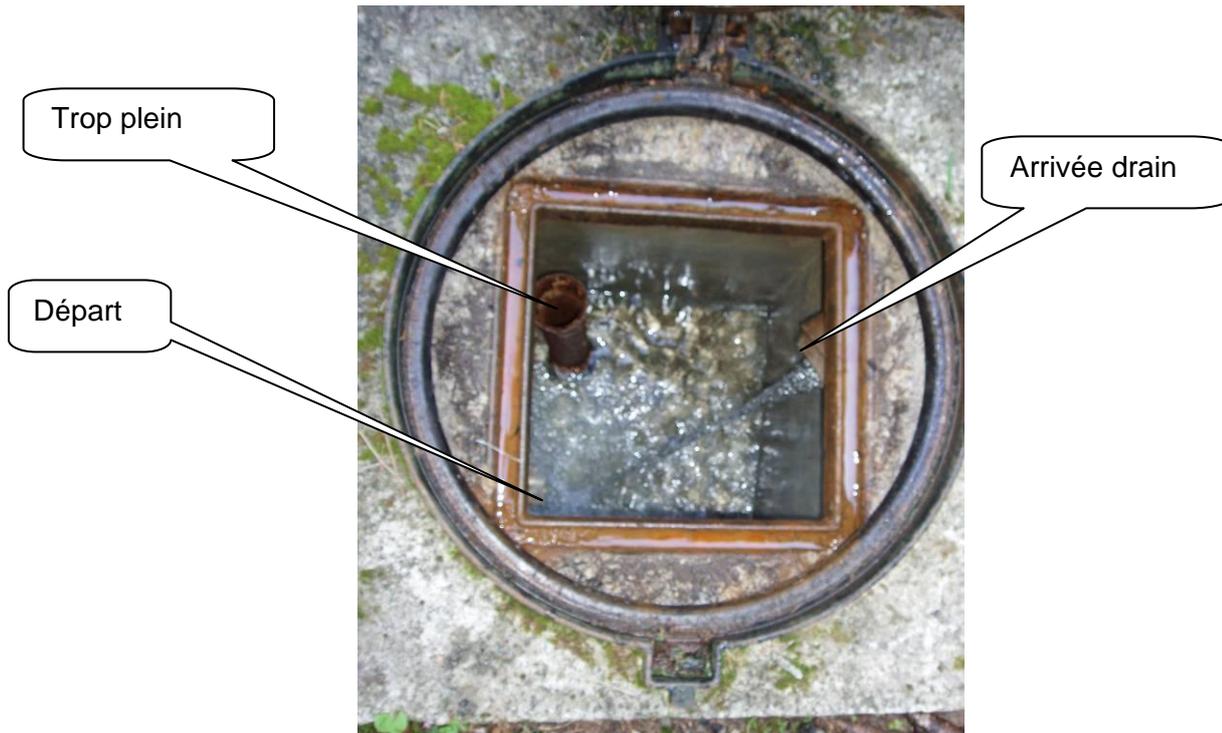


Figure 3 : Vue du dessus du captage (juin 2011)

5. Résultats des suivis de débits

Des mesures de débits ont été réalisées le 20 juin 2011 et le 22 octobre 2013 (par ETAPES Environnement), et le 18 mai 2001 (par le SMDEA) sur l'ouvrage des Veyres et ont donné les valeurs suivantes :

- 18 mai 2001 : 120 l/min soit 7,2 m³/h, et 173 m³/j,
- 20 juin 2011 : 24 l/min soit 1,44 m³/h et 34,56 m³/j
- 22 octobre 2013 : 65 l/min soit 3,9 m³/h et 93,6 m³/j

Il n'y a pas d'autre mesure existante sur ce captage.

Les valeurs mesurées au captage restent bien supérieures à la demande journalière de la Commune, même en période de pointe.

6. Régime d'exploitation maximum demandé

Le captage n'alimente qu'une seule habitation logeant 4 personnes. La demande moyenne pour un habitant est de 150 l/j, soit 600 l/j pour 4 personnes. On peut estimer qu'en période de pointe la consommation s'élève dans cette habitation à 0,72 m³/j. Le captage est suffisant pour alimenter cette habitation.

La demande de prélèvement sur ce captage s'élève donc à 0,72 m³/j de demande maximale journalière et à 219 m³/an.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Balmettes situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B5	MESURES DE PROTECTION DES EAUX CAPTEES
-----------	---

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE	2
2. PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE	3
3. PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE	4

Mise en garde : les mesures de protection figurant dans ce paragraphe sont des propositions. Seules les prescriptions figurant dans le projet d'Arrêté Préfectoral joint à ce dossier auront un caractère réglementaire.

M. Marc DZIKOWSKI dans son rapport du 19 Février 2015 a fait les préconisations suivantes qui sont reportées dans les paragraphes ci-après *en italique*.

1. Périmètre de protection immédiate

« Le périmètre de protection immédiate du captage n°1 s'établira en partie sur la parcelle n°488 section E du plan cadastral de la commune. De forme quasi rectangulaire, il longera la piste forestière. En montant le long de la piste, il débutera une quinzaine de mètres avant le captage et se terminera à 20 mètre au-delà. Il remontera sur le versant à une distance de 20 m de la piste. Les pentes escarpées ne permettent pas d'envisager que ce périmètre soit clôturé. [...] Propriété de la commune comme l'exige la loi, toute activité sera interdite hormis l'entretien des ouvrages et de ses abords »

L'enceinte du périmètre de protection immédiate correspond à une surface d'environ 1 500 m².

La commune est propriétaire de la parcelle concernée par le périmètre de protection immédiate.

Travaux :

« La présence de la végétation participe à la stabilité des pentes, on coupera donc les arbres trop âgés afin d'éviter les chablis et les risques de détérioration de l'ouvrage. Afin d'éviter que les eaux de ruissellement le long de la piste ne puissent atteindre la zone du périmètre, des cunettes en travers de la piste seront installées à l'amont afin de renvoyer les eaux vers la pente. Des pancartes le long de la piste devront signaler la présence du périmètre de protection. »

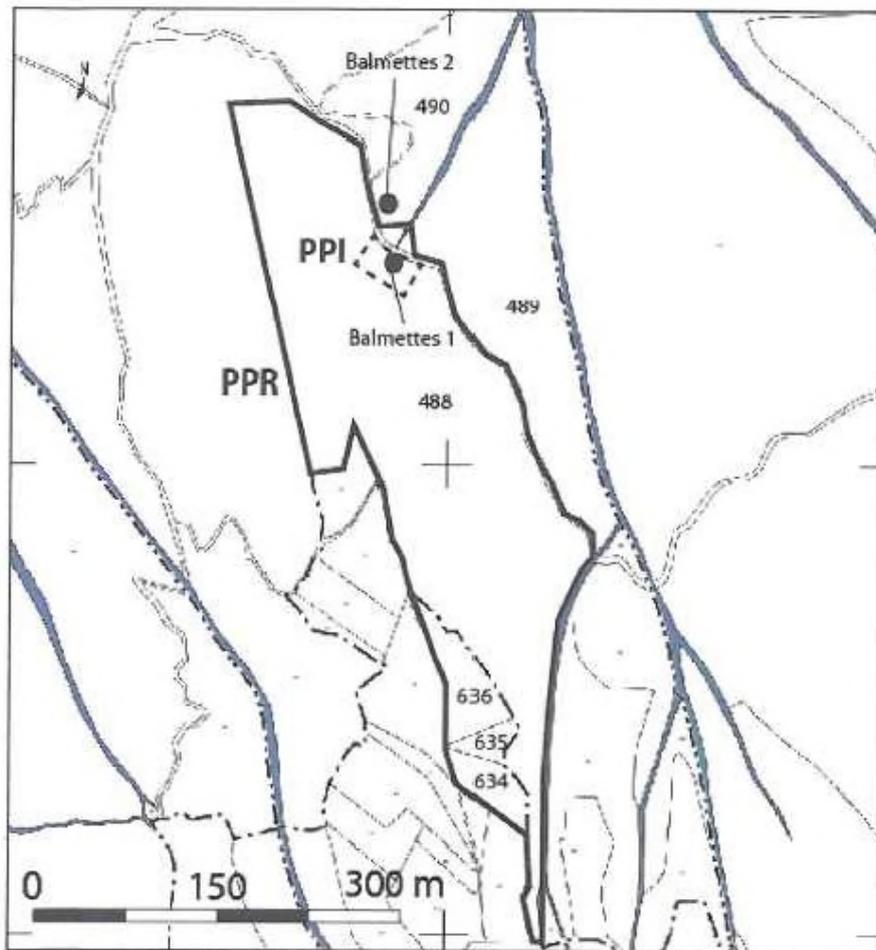
« Nous préconisons l'abandon de l'ouvrage n°2 avec uniquement la conservation de l'ouvrage n°1 comme ressource en eau. Cela pourra se faire, dans un premier temps en coupant l'arrivée de drain du captage n°2, puis en déconnectant l'ouvrage du réseau d'adduction. »

Note : l'ouvrage 2 ne peut être concrètement déconnecté du réseau vu la topographie du site et du fait que ce dernier est un passage obligé des eaux de l'ouvrage 1 vers la suite du réseau. Il est donc prévu de déconnecter le drain du captage 2 et de rendre étanche l'ouvrage 2 (reprise enduit, joints de la porte, ...) afin d'éviter l'arrivée d'eaux autres que celles de l'ouvrage 1

2. Périmètre de protection rapprochée

Conformément au rapport établi par M. Marc DZIKOWSKI, le PPR s'étendra aux parcelles n°488pp, 489pp, 490pp, 634, 635, 636 de la section E de la Commune de CHANTEPERIER. Il englobera une partie de la piste forestière et le départ du ravin sous la piste. La surface approximative de ce périmètre est de 8 ha 14 a 23 ca (81 423 m²).

N.B : pp signifie partie de parcelle seulement ;



A l'intérieur de la zone de protection rapprochée, sont interdits :

- les constructions de toute nature,
- les excavations du sol et sous-sol,
- l'enfouissement de cadavres d'animaux,
- le pacage et le stationnement d'animaux domestiques,
- les rejets de produits toxiques liquides susceptibles de contaminer les eaux,
- la circulation d'engins de loisirs à moteur sur les pistes,
- les dépôts solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.

La construction de nouvelles pistes forestières sera interdite. Elle ne pourra être autorisée que pour raison sanitaire et nécessitera l'avis d'un hydrogéologue agréé.

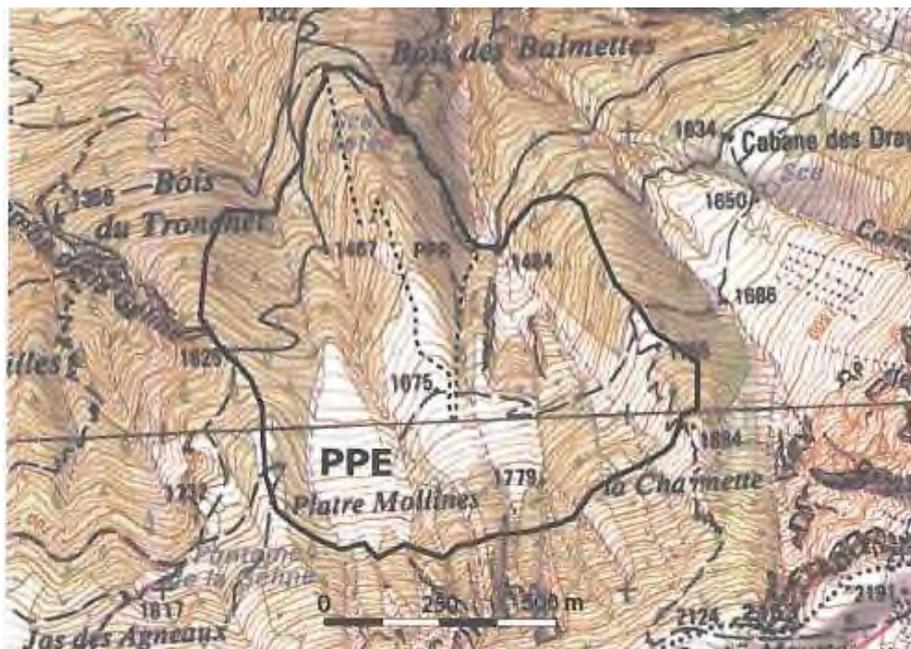
L'exploitation forestière pourra s'effectuer selon les principes suivants :

- *les peuplements forestiers seront traités en futaies irrégulières ou jardinées, de manières à favoriser un couvert forestier permanent,*
- *toute coupe rase (à blanc) de plus de 50 ares d'un seul tenant et de plus de 50 mètres d'emprise de haut en bas sera interdite, à l'exception des coupes effectuées dans le cadre des mesures de lutte contre les parasites ou autres vecteurs dont les scolytes. Une déclaration préalable devra être déposée auprès de l'Agence Régionale de Santé, qui pourra solliciter en tant que de besoin les services compétents pour vérifier le bien-fondé de la demande,*
- *la réalisation de deux coupes à blanc jointives si la première n'a pu être régénérée sera interdite,*
- *il sera interdit tout produit chimique sur la végétation forestière pour quelque raison que ce soit.*

Le passage des bêtes montant à l'alpage des Drayes pourra être autorisé, on veillera à ce qu'elles ne stagnent pas le long du périmètre immédiat. Le passage de tracteurs pourra être autorisé sous réserve d'en avertir la commune et de prendre les précautions nécessaires afin d'éviter tout risques de contamination des eaux captées et de détérioration de l'ouvrage. »

3. Périmètre de protection éloignée

Il s'étendra sur le versant en direction de la ligne de crête de la Tête du Vet et englobera une partie des bassins topographiques de la combe des Balmettes et de la combe de la Charmettes. Déclaré « zone sensible à la pollution », le règlement sanitaire départemental y sera strictement appliqué. On veillera particulièrement à interdire tous rejets non traités selon les procédés conformes aux règlements en vigueur.



Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Peyrouses situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B5	MESURES DE PROTECTION DES EAUX CAPTEES
-----------	---

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE	2
2. PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE	3
3. PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE	4

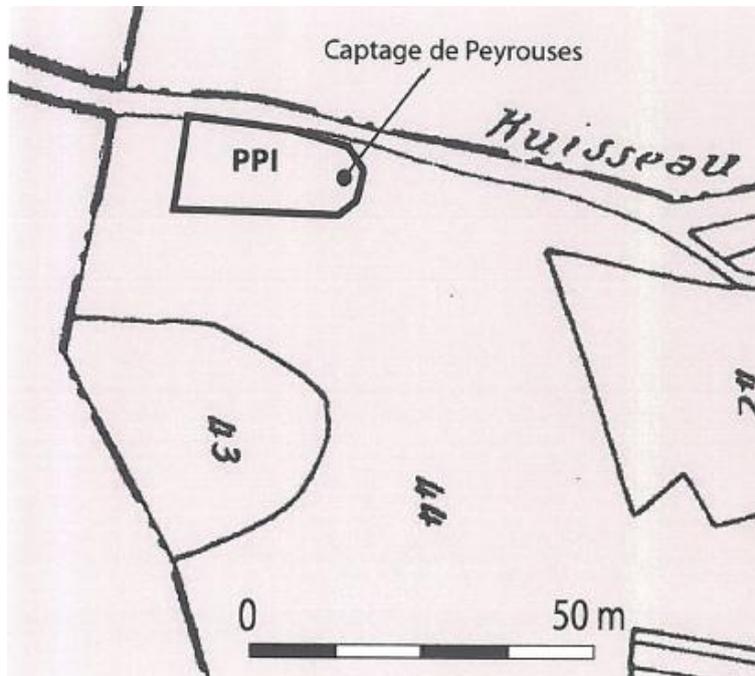
Mise en garde : les mesures de protection figurant dans ce paragraphe sont des propositions. Seules les prescriptions figurant dans le projet d'Arrêté Préfectoral joint à ce dossier auront un caractère réglementaire.

M. Marc DZIKOWSKI dans son rapport du 19 Février 2015 a fait les préconisations suivantes qui sont reportées dans les paragraphes ci-après *en italique*.

1. Périmètre de protection immédiate

« Il occupera en partie la parcelle n°44 section F du plan cadastral de la Commune. Il englobera un petit secteur fait d'une partie arbustive qui s'étend en amont de l'ouvrage. Débutant sous l'entrée de l'ouvrage, il remontera la pente sur une vingtaine de mètres et s'étendra sur une largeur comprise entre la limite du bois et l'enrochement de protection du captage. Le périmètre sera clos afin d'empêcher toute pénétration. Pour éviter toute détérioration de la clôture, cette dernière pourra être démontée en période de risque avalancheux. L'aire sera défrichée et fauchée régulièrement de manière à maintenir un espace dégagé en permanence. Propriété de la commune comme l'exige la loi, toute activité sera interdite hormis l'entretien des ouvrages et de ses abords »

L'enceinte du périmètre de protection immédiate correspond à une surface d'environ 440 m². La commune est propriétaire de la parcelle incluse en partie dans le périmètre de protection immédiate.



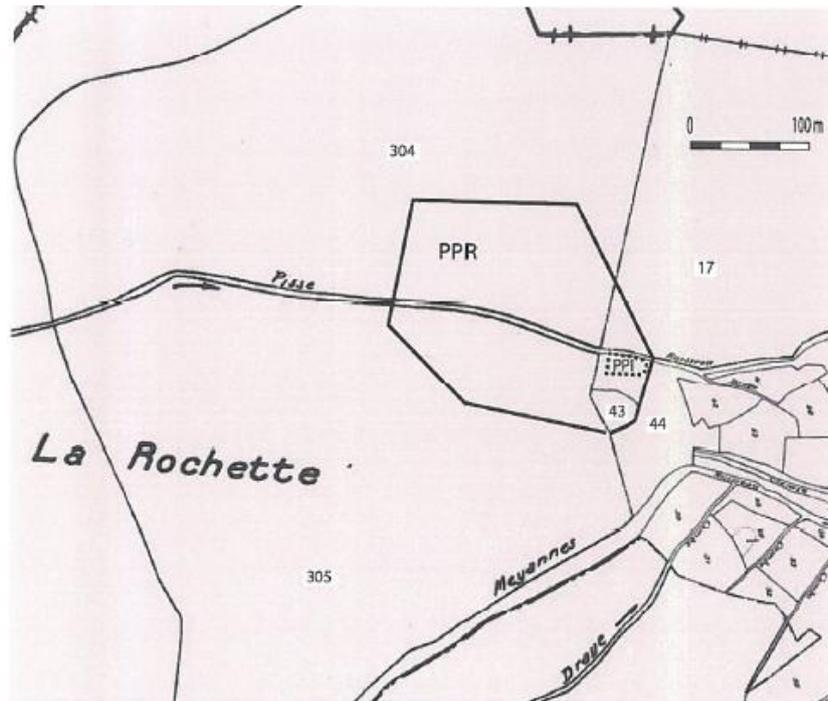
Travaux :

« on veillera à ce que l'accès immédiat au captage permette l'évacuation des eaux parasites susceptibles de pénétrer dans l'ouvrage par la porte d'entrée. »

2. Périmètre de protection rapprochée

Conformément au rapport établi par M. Marc DZIKOWSKI, le PPR s'étendra aux parcelles n° 17pp, 43, 44pp, 304pp et 305pp de la section F de la Commune de CHANTEPERIER (ex LE PERIER). Il englobera, entre autres, le cône d'éboulis accompagnant le ruisseau de la Pisse. La surface approximative de ce périmètre est de 3ha 26a 17ca (32 617 m²).

N.B : pp signifie partie de parcelle seulement



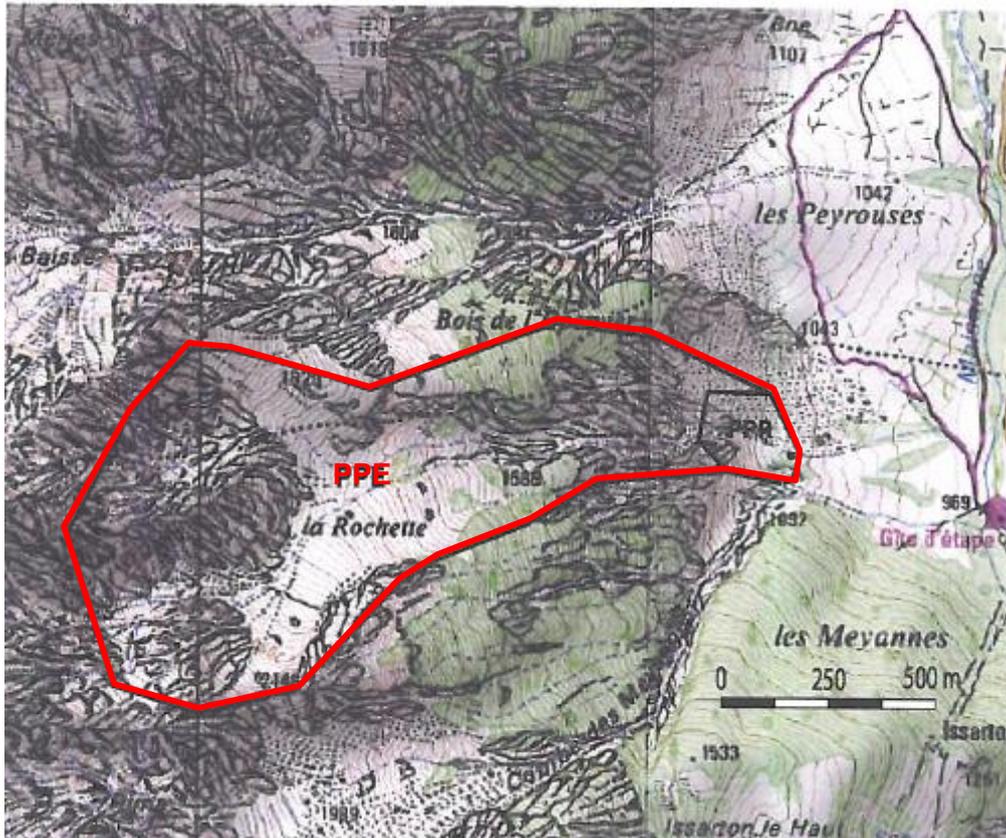
A l'intérieur de la zone de protection rapprochée, sont interdits :

- les constructions de toute nature,
- les excavations du sol et sous-sol,
- la circulation et le stationnement de véhicule à moteur,
- la construction de piste,
- l'enfouissement de cadavres d'animaux,
- le pacage et le stationnement d'animaux domestiques,
- les rejets de produits toxiques liquides susceptibles de contaminer les eaux,
- les dépôts solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,

Une clôture électrifiée temporaire sera installée afin d'interdire l'accès aux animaux domestiques en période d'alpage. »

3. Périmètre de protection éloignée

« Depuis le PPR, il s'étendra sur le bassin versant topographique du ruisseau de la pisse. Déclaré « zone sensible à la pollution » le règlement sanitaire départemental y sera strictement appliqué. On veillera particulièrement à interdire tous rejets non traités selon des procédés conformes aux règlements en vigueur. »



Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Veyres situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B5	MESURES DE PROTECTION DES EAUX CAPTEES
-----------	---

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE	2
2. PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE	3
3. PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE	4

Mise en garde : les mesures de protection figurant dans ce paragraphe sont des propositions. Seules les prescriptions figurant dans le projet d'Arrêté Préfectoral joint à ce dossier auront un caractère réglementaire.

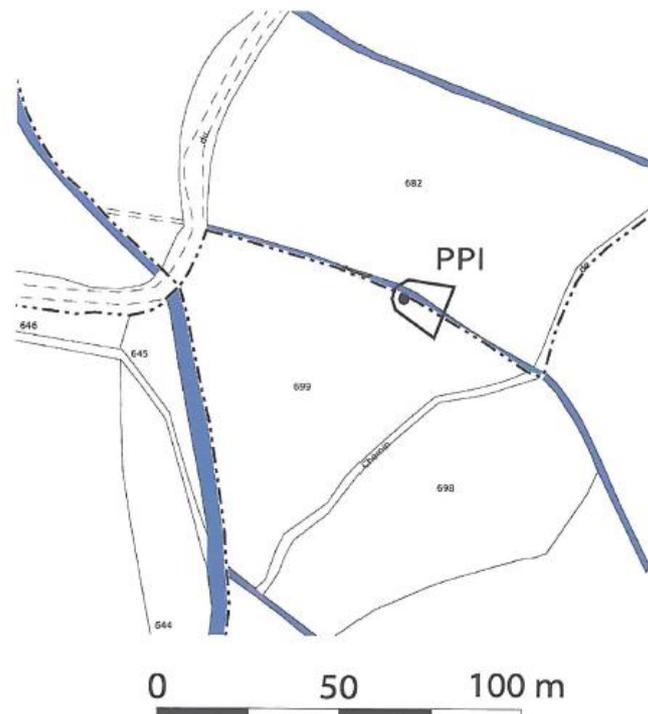
M. Marc DZIKOWSKI dans son rapport du 19 Février 2015 a fait les préconisations suivantes qui sont reportées dans les paragraphes ci-après *en italique*.

1. Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate « occupera le petit secteur déjà défriché à l'amont du captage. Il se placera à cheval en partie sur les parcelles 682 et 699 section D du plan cadastral de la commune. Il débutera à un mètre sous le captage, remontera la pente sur une dizaine de mètres. Il s'évasera rapidement pour atteindre une dizaine de mètres de largeur.

Le périmètre sera clos afin d'empêcher toute pénétration. L'aire sera défrichée et entretenue régulièrement de manière à maintenir un espace dégagé en permanence. Les bois mort actuel seront retirés. Propriété de la commune comme l'exige la loi, toute activité sera interdite hormis l'entretien des ouvrages et de ses abords. »

L'enceinte du périmètre de protection immédiate correspond à une surface d'environ 240 m².

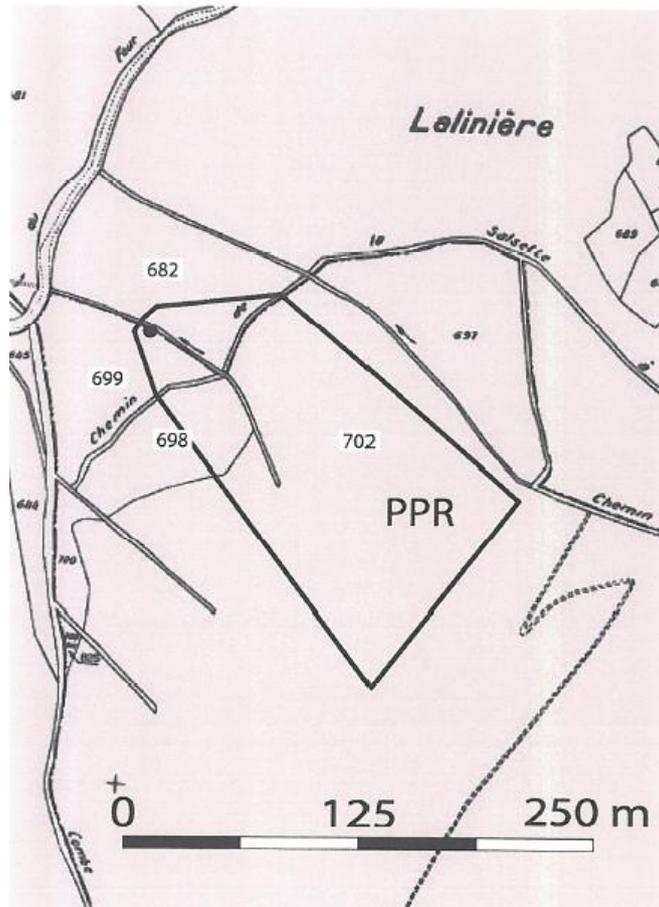


La commune est propriétaire des deux parcelles incluses en partie dans le périmètre de protection immédiate.

2. Périmètre de protection rapprochée

Conformément au rapport établi par M. Marc DZIKOWSKI, le PPR s'étendra aux parcelles n° 682pp, 698pp, 699pp et 702pp de la section D de la Commune de CHANTEPERIER (ex LE PERIER). Sa surface est faite de forêt et intègre une partie du chemin de la Salsette. La surface approximative de ce périmètre est de 2ha 22a 85ca (22 285 m²).

N.B : pp signifie partie de parcelle seulement



A l'intérieur de la zone de protection rapprochée, sont interdits :

- les constructions de toute nature,
- les excavations du sol et sous-sol,
- l'enfouissement de cadavres d'animaux,
- les rejets de produits toxiques liquides susceptibles de contaminer les eaux,
- les dépôts solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- la construction de piste forestière.

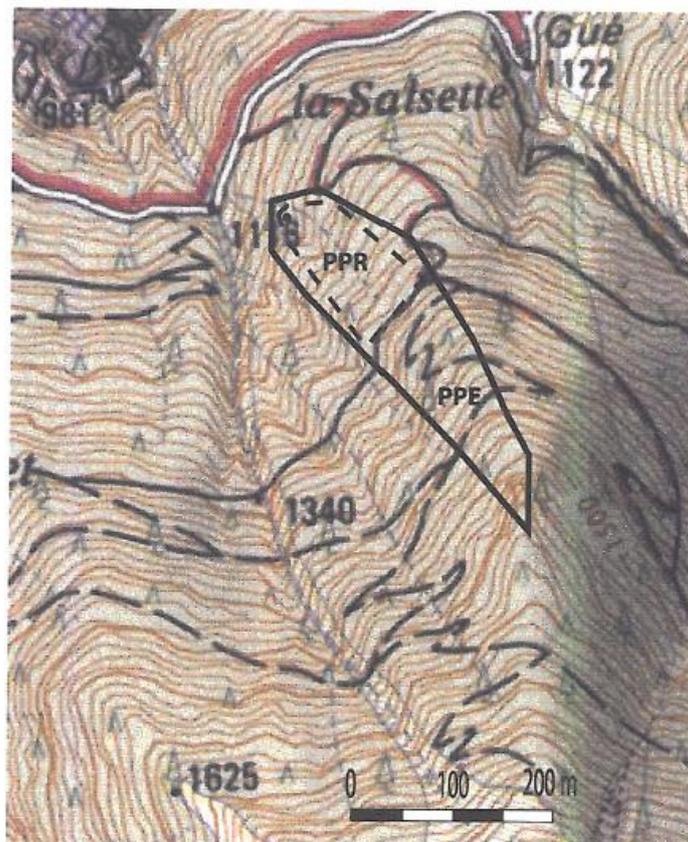
La circulation de véhicules à moteur ne sera autorisée que pour l'entretien du PPI et du captage. Toutes les précautions devront alors être prises pour éviter toutes fuites d'huiles ou d'hydrocarbures.

L'exploitation forestière pourra s'effectuer selon les principes suivants :

- *les peuplements forestiers seront traités en futaies irrégulières ou jardinées, de manières à favoriser un couvert forestier permanent,*
- *toute coupe rase (à blanc) de plus de 50 ares d'un seul tenant et de plus de 50 mètres d'emprise de haut en bas sera interdite, à l'exception des coupes effectuées dans le cadre des mesures de lutte contre les parasites ou autres vecteurs dont les scolytes. Une déclaration préalable devra être déposée auprès de l'Agence régionale de Santé, qui pourra solliciter en tant que de besoin les services compétents pour vérifier le bien fondé de la demande,*
- *la réalisation de deux coupes à blanc jointives si la première n'a pu être régénérée sera interdite,*
- *il sera interdit tout produit chimique sur la végétation forestière pour quelque raison que ce soit.*

3. Périmètre de protection éloignée

Il s'étendra légèrement en amont du PPR. Déclaré « zone sensible à la pollution », le règlement sanitaire départemental y sera strictement appliqué. On veillera particulièrement à interdire tous rejets non traités selon les procédés conformes aux règlements en vigueur.



ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Balmettes situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B6	INSTALLATION DE TRAITEMENT ET DE SURVEILLANCE
----	--

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Préambule	2
1. ETUDE RELATIVE DU CHOIX DES PRODUITS.....	2
1.1. Justification de la filière de traitement en fonction de la qualité de l'eau de la ressource	2
1.2. Liste des procédés et familles de produits de traitement	2
1.3. Mesures permettant de réduire la contamination des eaux distribuées	2
1.4. Surveillance de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des installations	3
1.5. Modalité de gestion des rejets issus des étapes de traitement	3
2. MESURES PREVUES POUR MAITRISER LES DANGERS	3
2.1. Mesures prévues en cas de pollution accidentelle	3
2.2. Solutions d'interconnexion et d'alimentation de secours	4
3. INFORMATION DE L'AUTORITE SANITAIRE EN CAS DE POLLUTION ET DE NON-CONFORMITE DE LA QUALITE DES EAUX	4

PREAMBULE

Ce dossier a pour objet de justifier les traitements mis en œuvre et d'indiquer les mesures prévues pour maîtriser les dangers identifiés et s'assurer du respect des dispositions mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3 et R.1321-44 du code de la santé publique.

1. Etude relative du choix des produits

1.1. Justification de la filière de traitement en fonction de la qualité de l'eau de la ressource

Entre 2000 et 2015, 20 analyses recensées par l'ARS DT38 ont été effectuées sur les eaux brutes issues du captage soit à l'ancien réservoir des Grisards soit depuis 2010 à l'entrée du nouveau réservoir de Clapier Noir. On note quelques pics de turbidité sur 6 analyses : celle du 24/06/2002, celle du 14/05/2009, celle du 05/11/2011 celles du 09/11/2009 et 02/05/2012. Quatre analyses révèlent de légères traces de bactéries coliformes et une d'*E. Coli*. Depuis 2010, le réservoir de Clapier Noir dispose d'un système de traitement de désinfection des eaux par rayonnements Ultra-Violet. Depuis cette date, les eaux distribuées ne révèlent aucune présence de contaminations d'origine fécale sauf lors d'une mesure en 2014.

Le nettoyage du réservoir est réalisé une fois par an tel que l'impose la réglementation. Il est traité à la javel.

Il est à signaler qu'on note ponctuellement des valeurs de turbidité supérieures à la norme sans être excessives (4,1 au maximum). Il est fortement probable que ces valeurs soient liées à la conception actuelle des ouvrages (l'ouvrage 1 débordant en cas de fortes précipitations vers l'ouvrage 2). Le captage 2 devant être rendu non captant et sera déconnecté du réseau, il ne participera plus à l'amenée des eaux turbides évacuées par l'ouvrage 1 vers l'ouvrage 2 et le réseau.

1.2. Liste des procédés et familles de produits de traitement

Le système de traitement de désinfection par rayonnement Ultra-Violet n'implique pas l'utilisation de produits.

1.3. Mesures permettant de réduire la contamination des eaux distribuées

Le traitement U.V et la chloration préventive en cas de non-conformité permettent de réduire la contamination des eaux distribuées de façon efficace. Aussi, le système de traitement U.V en place et la chloration ponctuelle (utilisée si nécessaire) doivent être maintenu en l'état. La suppression des capacités captantes de l'ouvrage 2 permettra d'éviter les problématiques de turbidité.

1.4. Surveillance de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des installations

Les eaux distribuées font l'objet d'un contrôle régulier par les services de l'ARS (contrôles officiels).

Il n'y a pas de système d'alarme anti-intrusion sur le captage et les brise-charge.

Le réservoir de Clapier Noir dispose de systèmes anti-intrusion et d'un dispositif de téléalarme. (voir détails dans le tableau ci-après)

Tableau 1 : Fonctionnement des alarmes (source : coopérative A.T.EAU)

Acquittement des Alarmes		
Désignation / Message Vocal	Seuil / Déclencheur	Temporisation
Défaut alimentation	Coupure d'alimentation électrique	10 min
Défaut batterie	Batterie H.S ou débranchée	10 min
Intrusion réservoir	Porte ouverte + absence clé	45 secondes
Niveau bas réservoir	Niveau d'eau < 3,6 m	10 min
Défaut U.V	Générateur HS	10 min

Le site de captage est visité 1 à 2 fois par an, et le réseau est entretenu par l'agent communal et par les fontainiers du SIVOM du Valbonnais.

1.5. Modalité de gestion des rejets issus des étapes de traitement

La filière de traitement utilisée n'implique pas de rejets spécifiques.

2. Mesures prévues pour maîtriser les dangers

2.1. Mesures prévues en cas de pollution accidentelle

Dès qu'une non-conformité est déterminée, un prélèvement de contrôle est effectué. Cette non-conformité est traitée dans un court délai, et un prélèvement de contrôle doit démontrer un retour à la normale.

En cas de pollution sur le captage des Balmettes, l'eau provenant de celui-ci peut-être dérivée à partir du captage via la canalisation de trop plein, en soulevant la bonde de fond de ce dernier.

2.2. Solutions d'interconnexion et d'alimentation de secours

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'interconnexion possible avec d'autres réseaux AEP de la Commune. L'alimentation de secours ne peut se faire que par le biais de camion-citerne.

3. Information de l'autorité sanitaire en cas de pollution et de non-conformité de la qualité des eaux

En cas de pollution accidentelle dans le périmètre de protection, tout exploitant, propriétaire d'une exploitation, d'un équipement ou d'un dépôt à l'origine de cette pollution et toute personne occasionnant une pollution accidentelle à l'occasion d'une activité dans les Périmètres de Protection doit avertir immédiatement le Maire et le service interministériel de défense et de protection civile.

Dès qu'une non-conformité est déterminée, une action est déclenchée par la Collectivité et un prélèvement de contrôle est effectué. Cette non-conformité est traitée dans un délai bref, et un prélèvement de contrôle doit démontrer un retour à la normale avant la remise en distribution de l'eau du captage concerné.

En cas de non-conformité bactériologique, une augmentation préventive des injections de chlore ou de javel pourra par ailleurs être réalisée en fonction du résultat des analyses.

En cas de non-conformité grave ou de pollution, une procédure dite de gestion de crise est déclenchée.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Peyrouses situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B6	INSTALLATION DE TRAITEMENT ET DE SURVEILLANCE
----	--

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Préambule	2
1. ETUDE RELATIVE DU CHOIX DES PRODUITS.....	2
1.1. Justification de la filière de traitement en fonction de la qualité de l'eau de la ressource	2
1.2. Liste des procédés et familles de produits de traitement	2
1.3. Mesures permettant de réduire la contamination des eaux distribuées	2
1.4. Surveillance de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des installations	3
1.5. Modalité de gestion des rejets issus des étapes de traitement	3
2. MESURES PREVUES POUR MAITRISER LES DANGERS	3
2.1. Mesures prévues en cas de pollution accidentelle	3
2.2. Solutions d'interconnexion et d'alimentation de secours	3
3. INFORMATION DE L'AUTORITE SANITAIRE EN CAS DE POLLUTION ET DE NON-CONFORMITE DE LA QUALITE DES EAUX	4

PREAMBULE

Ce dossier a pour objet de justifier les traitements mis en œuvre et d'indiquer les mesures prévues pour maîtriser les dangers identifiés et s'assurer du respect des dispositions mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3 et R.1321-44 du code de la santé publique.

1. Etude relative du choix des produits

1.1. Justification de la filière de traitement en fonction de la qualité de l'eau de la ressource

Les eaux font ponctuellement l'objet de présences en faible quantité de germes test de contaminations fécales (E. Coli jusqu'à 5 unité/100 ml en 2005, jusqu'à 8 Coliformes / 100 ml et jusqu'à 3 Entérocoques pour 100 ml).

On note plusieurs non-conformités sur les analyses réalisées sur les eaux du captage entre 2000 et 2016, et plusieurs autres non-conformités sur les analyses réalisées sur les eaux prélevées sur le réseau des Daurens.

Aucun traitement n'est actuellement en place sur ce réseau, cependant un nettoyage du citerneau de captage et du citerneau de distribution à la javel est réalisé plusieurs fois par an.

1.2. Liste des procédés et familles de produits de traitement

Actuellement, en cas de non-conformité bactériologique observée sur les eaux distribuées, la Commune traite directement au citerneau du captage et au citerneau de distribution par chloration à la javel.

1.3. Mesures permettant de réduire la contamination des eaux distribuées

Le traitement U.V et la chloration préventive en cas de non-conformité permettent de réduire la contamination des eaux distribuées de façon efficace. Aussi, il serait intéressant que la Commune fasse installer un système de traitement U.V en aval du citerneau de distribution pour traiter l'eau avant distribution aux abonnés. Ce système par rapport à un système de chloration « pérenne » est plus simple d'entretien et est légèrement moins coûteux. Un tel système est déjà fonctionnel sur le réseau des Balmettes et y montre son efficacité.

1.4. Surveillance de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des installations

Les eaux distribuées font l'objet d'un contrôle régulier par les services de l'ARS (contrôles officiels).

Il n'y a pas de système d'alarme anti-intrusion sur le captage et le citerneau.

Le captage est visité plusieurs fois par an, et le réseau est entretenu par l'agent communal et par les fontainiers du SIVOM du Valbonnais.

1.5. Modalité de gestion des rejets issus des étapes de traitement

La filière de traitement utilisée n'impliquera pas de rejets spécifiques, étant donné que seul un traitement de désinfection pourrait être mis en place.

2. Mesures prévues pour maîtriser les dangers

2.1. Mesures prévues en cas de pollution accidentelle

Dès qu'une non-conformité est déterminée, un prélèvement de contrôle est effectué. Cette non-conformité est traitée dans un court délai, et un prélèvement de contrôle doit démontrer un retour à la normale.

En cas de pollution sur le captage des Peyrouses, l'eau provenant de celui-ci peut-être dérivée à partir du captage via la canalisation de trop plein, en soulevant la bonde de fond de ce dernier.

2.2. Solutions d'interconnexion et d'alimentation de secours

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'interconnexion possible avec d'autres réseaux AEP de la Commune. L'alimentation de secours ne peut se faire que par le biais de camion-citerne.

3. Information de l'autorité sanitaire en cas de pollution et de non-conformité de la qualité des eaux

En cas de pollution accidentelle dans le périmètre de protection, tout exploitant, propriétaire d'une exploitation, d'un équipement ou d'un dépôt à l'origine de cette pollution et toute personne occasionnant une pollution accidentelle à l'occasion d'une activité dans les Périmètres de Protection doit avertir immédiatement le Maire et le service interministériel de défense et de protection civile.

Dès qu'une non-conformité est déterminée, une action est déclenchée par la Collectivité et un prélèvement de contrôle est effectué. Cette non-conformité est traitée dans un délai bref, et un prélèvement de contrôle doit démontrer un retour à la normale avant la remise en distribution de l'eau du captage concerné.

En cas de non-conformité bactériologique, une augmentation préventive des injections de chlore ou de javel pourra par ailleurs être réalisée en fonction du résultat des analyses.

En cas de non-conformité grave ou de pollution, une procédure dite de gestion de crise est déclenchée.

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Veyres situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

B6	INSTALLATION DE TRAITEMENT ET DE SURVEILLANCE
----	--

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Préambule	2
1. ETUDE RELATIVE DU CHOIX DES PRODUITS.....	2
1.1. Justification de la filière de traitement en fonction de la qualité de l'eau de la ressource	2
1.2. Liste des procédés et familles de produits de traitement	2
1.3. Mesures permettant de réduire la contamination des eaux distribuées.....	2
1.4. Surveillance de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des installations	3
1.5. Modalité de gestion des rejets issus des étapes de traitement	3
2. MESURES PREVUES POUR MAITRISER LES DANGERS	3
2.1. Mesures prévues en cas de pollution accidentelle	3
2.2. Solutions d'interconnexion et d'alimentation de secours	3
3. INFORMATION DE L'AUTORITE SANITAIRE EN CAS DE POLLUTION ET DE NON-CONFORMITE DE LA QUALITE DES EAUX	4

PREAMBULE

Ce dossier a pour objet de justifier les traitements mis en œuvre et d'indiquer les mesures prévues pour maîtriser les dangers identifiés et s'assurer du respect des dispositions mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3 et R.1321-44 du code de la santé publique.

1. Etude relative du choix des produits

1.1. Justification de la filière de traitement en fonction de la qualité de l'eau de la ressource

Entre 2000 et 2014, 20 analyses recensées par l'ARS DT38 ont été effectuées sur les eaux brutes du captage et 32 sur le réseau de distribution. Les résultats des analyses des eaux brutes prélevées au captage ne révèlent aucune contamination d'origine fécale à l'exception d'une seule analyse en 2000 avec la présence de 2 bactéries coliformes / 100 ml. Par contre, les eaux distribuées présentent des traces chroniques de contaminations d'origine fécale.

Aucun traitement n'est en place sur ce réseau, cependant un nettoyage du citerneau de captage et du citerneau de distribution à la javel est réalisé plusieurs fois par an. L'agent communal a mis en place un système de traitement avec compte goutte au captage. Ce système n'est cependant pas pérenne.

La mise en place d'un système de traitement de désinfection par rayonnement Ultra Violet en aval du citerneau de distribution pour l'unique abonné du réseau des Veyres permettrait de traiter l'eau efficacement, et serait suffisant au vu de l'utilisation de ce réseau.

1.2. Liste des procédés et familles de produits de traitement

En cas de non-conformité bactériologique observée sur les eaux distribuées, la commune traite directement au citerneau du captage et au citerneau de collecte par chloration.

1.3. Mesures permettant de réduire la contamination des eaux distribuées

Le traitement U.V et la chloration préventive en cas de non-conformité permettent de réduire la contamination des eaux distribuées de façon efficace. Aussi il serait intéressant que la commune fasse installer un système de traitement U.V en aval du citerneau de distribution pour traiter l'eau avant distribution.

1.4. Surveillance de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des installations

Les eaux distribuées font l'objet d'un contrôle régulier par les services de l'ARS (contrôles officiels).

Il n'y a pas de système d'alarme anti-intrusion le captage et le citerneau.

Le captage est visité plusieurs fois par an, et le réseau est entretenu par l'agent communal et par les fontainiers du SIVOM du Valbonnais.

1.5. Modalité de gestion des rejets issus des étapes de traitement

La filière de traitement utilisée n'impliquera pas de rejets spécifiques, étant donné que seul un traitement de désinfection pourrait être mis en place.

2. Mesures prévues pour maîtriser les dangers

2.1. Mesures prévues en cas de pollution accidentelle

Dès qu'une non-conformité est déterminée, un prélèvement de contrôle est effectué. Cette non-conformité est traitée dans un court délai, et un prélèvement de contrôle doit démontrer un retour à la normale.

En cas de pollution sur le captage des Veyres, l'eau provenant de celui-ci peut-être dérivée à partir du captage via la canalisation de trop plein, en soulevant la bonde de fond de ce dernier.

2.2. Solutions d'interconnexion et d'alimentation de secours

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'interconnexion possible avec d'autres réseaux AEP de la commune. L'alimentation de secours ne peut se faire que par le biais de camion citerne.

3. Information de l'autorité sanitaire en cas de pollution et de non-conformité de la qualité des eaux

En cas de pollution accidentelle dans le périmètre de protection, tout exploitant, propriétaire d'une exploitation, d'un équipement ou d'un dépôt à l'origine de cette pollution et toute personne occasionnant une pollution accidentelle à l'occasion d'une activité dans les Périmètres de Protection doit avertir immédiatement le Maire et le service interministériel de défense et de protection civile.

Dès qu'une non-conformité est déterminée, une action est déclenchée par la Collectivité et un prélèvement de contrôle est effectué. Cette non-conformité est traitée dans un délai bref, et un prélèvement de contrôle doit démontrer un retour à la normale avant la remise en distribution de l'eau du captage concerné.

En cas de non-conformité bactériologique, une augmentation préventive des injections de chlore ou de javel pourra par ailleurs être réalisée en fonction du résultat des analyses.

En cas de non-conformité grave ou de pollution, une procédure dite de gestion de crise est déclenchée.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Balmettes situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

Mise à jour mai 2023

B7	ESTIMATION DES COUTS ET TRAVAUX A REALISER
-----------	---

Cette évaluation sommaire résulte de la description des travaux nécessaires faite aux pièces B4 et B5 et de l'application de prix unitaires établis dans des procédures similaires. Elle porte sur la réalisation des différents travaux de mise en conformité prescrits et de la mise en place des périmètres de protection. Les travaux incluent aussi la remise en état de l'ouvrage 2 pour éviter toute infiltration d'eau ainsi que la dérivation provisoire des eaux pendant les travaux pour permettre l'alimentation en eau du réseau concerné.

		GENERAL			
Prix	Désignation	U	Q	P.U.	Produit H.T
A Acquisition des terrains (hors frais notariés et de publication)					
1	Délimitation, bornage et établissement du document d'arpentage	FT	1	1 000.00	1 000.00 €
2	Acquisition des terrains	m²	0	0.40	0.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE A					1 000.00 €
B Travaux de Clôture					
1	Débroussaillage pour pose de clôture	ml	0	15.00	0.00 €
2	Création de sentier de 50 cm de large pour accéder aux captages	ml	0	40.00	0.00 €
3	Fourniture et mise en place d'une clôture amovible avec système d'ancrage	ml	0	40.00	0.00 €
4	Fourniture et mise en place d'une clôture fixe grillagée sur poteaux métalliques	ml	0	45.00	0.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE B					0.00 €
C Travaux de Mise en conformité des captages					
Ouvrages des Balmettes					
1	Pose de cunettes de récupération des eaux de pluies sur le chemin forestier en amont du captage (10 cunettes de 4 ml)	ml	40	186.00	7440.00 €
2	pose de panneaux indiquant la présence d'un périmètre de protection (devant le captage et dans le PPR le long de la piste forestière)	FT	5	310.00	1550.00 €
3	Mise en place chantier	FT	1	1240.00	1240.00 €
4	Déconnexion du drain du captage n°2	FT	1	372.00	372.00 €
5	Mise en place d'une dérivation provisoire pendant les travaux (regard, tuyau, vannes)	FT	1	5580.00	5580.00 €
6	Remise en état (imperméabilisation) ouvrage 2 (nettoyage, crépine, joint porte, grille, enduit,..)	FT	1	4960.00	4960.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE C					21142.00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES DES TRAVAUX					22142.00 €
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE ET IMPREVUS (15% environ)					3321.00 €
MONTANT TOTAL HT					25463.00 €
T.V.A 20%					5092.60 €
MONTANT T.T.C					30555.60 €

Pour l'ensemble de ces travaux, la Commune sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE-CORSE et du CONSEIL GENERAL qui pourront les subventionner jusqu'à hauteur de 50 % de leur montant hors taxe.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Veyres situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

Mise à jour mai 2023

B7	ESTIMATION DES COUTS ET TRAVAUX A REALISER
-----------	---

Cette évaluation sommaire résulte de la description des travaux nécessaires faite aux pièces B4 et B5 et de l'application de prix unitaires établis dans des procédures similaires. Elle porte d'une part sur la pose d'une clôture et enfin sur la réalisation des différents travaux de mise en conformité prescrits et de la mise en place des périmètres de protection.

		GENERAL			
Prix	Désignation	U	Q	P.U.	Produit H.T
A Acquisition des terrains (hors frais notariés et de publication)					
1	Délimitation, bornage et établissement du document d'arpentage	FT	2	1 000.00	2 000.00 €
2	Acquisition des terrains	m ²	0	0.40	0.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE A					2 000.00 €
B Travaux de Clôture					
1	Débroussaillage pour pose de clôture	ml	0	15.00	0.00 €
2	Création de sentier de 50 cm de large pour accéder aux captages	ml	30	46.60	1488.00 €
3	Fourniture et mise en place d'une clôture amovible avec système d'ancrage	ml	0	40.00	0.00 €
4	Fourniture et mise en place d'une clôture fixe grillagée sur poteaux métalliques	ml	50	55.80	2790.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE B					4278.00 €
C Travaux de Mise en conformité des captages					
Ouvrages des Veyres					
1	Amélioration de l'étanchéité du regard de collecte (ragréage des parois), rehausse du regard, dégagement du pourtour, et pose d'un capot foug	FT	1	1426.00	1426.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE C					1426.00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES DES TRAVAUX					7704.00 €
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE ET IMPREVUS (15% environ)					1155.00 €
MONTANT TOTAL HT					8859.00 €
T.V.A 20%					1771.80 €
MONTANT T.T.C					10630.80 €

Pour l'ensemble de ces travaux, la Commune sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE-CORSE et du CONSEIL GENERAL qui pourront les subventionner jusqu'à hauteur de 50 % de leur montant hors taxe.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Commune de CHANTEPERIER

Protection du captage des Peyrouses situé
sur le territoire de la Commune de
CHANTEPERIER (38)

Mise à jour mai 2023

B7	ESTIMATION DES COUTS ET TRAVAUX A REALISER
-----------	---

Cette évaluation sommaire résulte de la description des travaux nécessaires faite aux pièces B4 et B5 et de l'application de prix unitaires établis dans des procédures similaires. Elle porte d'une part sur la pose d'une clôture (dans le cas présent, la clôture est une clôture pouvant être facilement abaissée en hiver pour éviter les risques d'embâcle car le captage se trouve en secteur avalancheux) et d'autre part sur la réalisation des différents travaux de mise en conformité prescrits et d'un système de traitements.

		GENERAL			
Prix	Désignation	U	Q	P.U.	Produit H.T
A	Acquisition des terrains (hors frais notariés et de publication)				
1	Délimitation, bornage et établissement du document d'arpentage	FT	1	1 000.00	1 000.00 €
2	Acquisition des terrains	m ²	0	0.40	0.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE A					1 000.00 €
B	Travaux de Clôture				
1	Débroussaillage pour pose de clôture	ml	110	18.60	2046.00 €
2	Création de sentier de 50 cm de large pour accéder aux captages	ml	0	40.00	0.00 €
3	Fourniture et mise en place d'une clôture amovible avec système d'ancrage	ml	400	49.60	19840.00 €
4	Fourniture et mise en place d'une clôture fixe grillagée sur poteaux métalliques	ml	110	55.80	6138.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE B					28024.00 €
C	Travaux de Mise en conformité des captages				
	Ouvrage de Peyrouses				
1	Reprise du pas de porte de l'ouvrage afin que les eaux parasites ne puissent pénétrer dans l'ouvrage (retrait de matériaux sur 30 cm et création d'un pan incliné, et intégration d'une rigole)	FT	1	1 500.00	1860.00 €
2	installation d'un poste de traitement de désinfection de l'eau par Ultra-violet en amont du premier abonné en rive gauche du torrent de Malsanne	FT	1	20 000.00	24800.00 €
TOTAL H.T CHAPITRE C					26660.00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXES DES TRAVAUX					55684.00 €
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE ET IMPREVUS (15% environ)					8352.00 €
MONTANT TOTAL HT					64036.00 €
T.V.A 20%					12807.20 €
MONTANT T.T.C					76843.20 €

Pour l'ensemble de ces travaux, la Commune sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE-CORSE et du CONSEIL GENERAL qui pourront les subventionner jusqu'à hauteur de 50 % de leur montant hors taxe.

Commune de CHANTEPERIER

Protection des captages dénommés Balmettes 1, Peyrouses et les Veyres situés sur la Commune de CHANTEPERIER (38)

D1	DELIBERATIONS
----	---------------

Au préalable, rappelons que les données présentées ci-après ont été collectées préalablement à la fusion des communes de Chantelouve et du Périer effective au 1er janvier 2019. Ainsi, les données qui suivent concernent uniquement le territoire du PERIER car seule cette ancienne commune est alimentée par les ouvrages. La mise à jour des données porte uniquement sur le territoire du PERIER.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
MAIRIE DE LE PERIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2016 – Délibération n° 2016/28

Convoqué le 18 août 2016

L'an deux mil seize et le 26 août à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christelle Méheut, Maire.

Présents : Christelle MEHEUT, André BLANC, Jacques BENETTO, Richard BENETTO, Jean-Luc JUSSEAU, Jean ZANETTE

Absent excusé avec pouvoir : Patrick JOUGNEAU pouvoir à Christelle MEHEUT

Absentes excusées : Marylène GARCIA-ALVAREZ, Marie-Laure LEMAN

Absentes : Laure-Alice SAINT-GERMES, Emmanuelle GUILLAUME

Secrétaire : André BLANC

MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Madame le Maire de la commune rappelle à l'assemblée les problèmes posés pour la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2010 une procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a été entamée.

L'ensemble des pièces nécessaires pour l'ouverture de cette enquête est réuni. L'évaluation économique nous a été soumise, y compris l'estimation des services fiscaux en ce qui concerne les acquisitions foncières.

L'assemblée, après avoir délibéré :

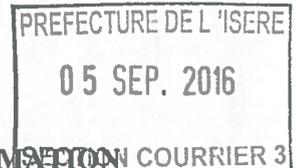
- Prend l'engagement :
 - o De poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine suivants : Balmette 1 (section n°E2, Parcelle n°488), Les Veyres (section n°D4, Parcelle n°699), et Les Peyrouses (section n°F, Parcelle n°44),
 - o De réaliser les travaux nécessaires à la protection de ces captages
 - o d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
 - o d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;
 - o d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnés ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres.
- Donne pouvoir au maire, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique relatif au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages.
- Demande l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- Demande à M. le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
transmis en Préfecture
le 2/9/2016
Publié ou notifié le
5/9/2016



Le Maire,
Christelle Méheut



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
MAIRIE DE LE PERIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 août 2016 – Délibération n° 2016/27

Convoqué le 18 août 2016

L'an deux mil seize et le 26 août à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christelle Méheut, Maire.

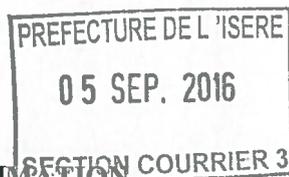
Présents : Christelle MEHEUT, André BLANC, Jacques BENETTO, Richard BENETTO, Jean-Luc JUSSEAU, Jean ZANETTE

Absent excusé avec pouvoir : Patrick JOUGNEAU pouvoir à Christelle MEHEUT

Absentes excusées : Marylène GARCIA-ALVAREZ, Marie-Laure LEMAN

Absentes : Laure-Alice SAINT-GERMES, Emmanuelle GUILLAUME

Secrétaire : André BLANC



ABANDON DÉFINITIF DE RESSOURCES EN EAU DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Mme le Maire de la commune propose au Conseil Municipal l'abandon définitif pour la consommation humaine de la ressource en eau suivante :

Source « Balmette 2 », située sur la commune du Périer au lieu dit « Les Drayes », section « E2 », parcelle n° « 490 »

Mme le Maire expose les raisons qui motivent cette proposition :

- Le dossier technique réalisé dans le cadre de la protection des captages de la commune ainsi que le rapport de l'hydrogéologue agréé mettent en avant d'importantes difficultés techniques et financières pour la mise en place d'une protection adaptée de cet ouvrage de captage
- Le dossier confirme que la source de Balmette 1 présente un important excédent de production permettant de couvrir l'ensemble des besoins en eau présents et futurs de la commune sans avoir à solliciter la source Balmette 2

Mme le Maire expose les conséquences de ce choix :

- Les eaux provenant de cette ressource ne pourront plus être utilisées en vue de l'alimentation du réseau de distribution publique
- Cette ressource devra être effectivement séparée du réseau public d'alimentation en eau potable par des moyens techniquement appropriés
- Les périmètres de protection, instaurés au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, et les prescriptions ou servitudes correspondantes seront levées.
- Les analyses réglementaires de l'eau de ce captage engagées au titre de l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique seront supprimées du programme annuel d'analyses à l'initiative de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé, dès réception de la présente délibération
- La disconnexion du réseau sera effective a d'ores et déjà été réalisée.

Après délibération, le conseil municipal décide **SIX POUR UN CONTRE** l'abandon définitif pour la consommation humaine de la ressource citée au premier alinéa.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christelle Méheut

Certifié exécutoire
transmis en Préfecture
le 2/9/2016
Publié ou notifié le
5/9/2016



Commune de CHANTEPERIER

...

Protection des captages dénommés
Balmettes 1, Peyrouses et les Veyres
situés sur la Commune de CHANTEPERIER (38)

D2	AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE
-----------	--------------------------------------

Au préalable, rappelons que l'avis de l'Hydrogéologue Agrée a été rendu préalablement à la fusion des communes de Chantelouve et du Périer effective au 1er janvier 2019.

C'est pourquoi, le présent avis n'est pas mis à jour avec la nouvelle dénomination communale.

De plus, seule l'ancienne commune du PERIER est alimentée par les ouvrages.

**Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de
Peyrouses et des Veyres commune de Le Périer (38) :
Disponibilité en eau et périmètres de protection**

Le présent rapport est établi par le soussigné Marc Dzikowski, hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Isère. Il fait suite à la visite des lieux effectuée le 17 juin 2014 en compagnie de Messieurs : André Blanc, adjoint au maire, Jérôme Calvat, employé municipal et Alexandre Parent de l'ARS DT38 et ; de Madame Anne-Laure Billaud-Caillon du bureau d'étude ETAPES Environnement.

Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres,
commune de CHANTEPERIER (38) : Disponibilité en eau et périmètres de protection

Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres, commune de Le Pérrier (38) : Disponibilité en eau et périmètres de protection

SOMMAIRE

<u>1/ PREAMBULE.....</u>	<u>5</u>
<u>2/ LES BESOINS EN EAU.....</u>	<u>5</u>
<u>3/ LES CAPTAGES DES BALMETTES.....</u>	<u>6</u>
3.1/ SITUATION, TOPOGRAPHIE ET SURFACE DE DRAINAGE.....	6
3.2/ CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE.....	6
3.3/ DISPOSITIF DE CAPTAGE.....	7
3.4/ ENVIRONNEMENT DES CAPTAGES.....	8
3.5/ QUALITE DES EAUX.....	8
3.6/ PERIMETRES DE PROTECTION.....	9
3.6.1/ PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE.....	9
3.6.2/ PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE.....	9
3.6.3/ PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE.....	11
<u>4/ LE CAPTAGE DE PEYROUSES.....</u>	<u>11</u>
4.1/ SITUATION, TOPOGRAPHIE ET SURFACE DE DRAINAGE.....	11
4.2/ CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE.....	11
4.3/ DISPOSITIF DE CAPTAGE.....	12
4.4/ ENVIRONNEMENT DU CAPTAGE.....	13
4.5/ QUALITE DES EAUX.....	13
4.6/ PERIMETRES DE PROTECTION.....	13
4.6.1/ PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE.....	13
4.6.2/ PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE.....	14
4.6.3/ PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE.....	14
<u>5/ LE CAPTAGE DES VEYRES.....</u>	<u>15</u>
5.1/ SITUATION, TOPOGRAPHIE ET SURFACE DE DRAINAGE.....	15
5.2/ CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE.....	15
5.3/ DISPOSITIF DE CAPTAGE.....	15
5.4/ ENVIRONNEMENT DU CAPTAGE.....	16
5.5/ QUALITE DES EAUX.....	16
5.6/ PERIMETRES DE PROTECTION.....	16
5.6.1/ PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE.....	17
5.6.2/ PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE.....	17

Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres, commune de Le Pérrier (38) : Disponibilité en eau et périmètres de protection

5.6.3/ PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE.....	18
<u>6/ CONCLUSION.....</u>	<u>18</u>
<u>ANNEXE 1 : CAPTAGE N°1 DES BALMETTES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE ET DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE SUR FOND CADASTRAL.....</u>	<u>19</u>
<u>ANNEXE 2 : CAPTAGE DES BALMETTES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE SUR FOND TOPOGRAPHIQUE.....</u>	<u>21</u>
<u>ANNEXE 3 : CAPTAGE DE PEYROUSES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SUR FOND CADASTRAL.....</u>	<u>23</u>
<u>ANNEXE 4 : CAPTAGE DE PEYROUSES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE SUR FOND CADASTRAL.....</u>	<u>25</u>
<u>ANNEXE 5 : CAPTAGE DE PEYROUSES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE SUR FOND TOPOGRAPHIQUE.....</u>	<u>27</u>
<u>ANNEXE 6 : CAPTAGE DES VEYRES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SUR FOND CADASTRAL.....</u>	<u>29</u>
<u>ANNEXE 7 : CAPTAGE DES VEYRES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE SUR FOND CADASTRAL.....</u>	<u>31</u>
<u>ANNEXE 8 : CAPTAGE DES VEYRES, DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE SUR FOND TOPOGRAPHIQUE.....</u>	<u>33</u>
<u>PLANCHES PHOTOS : APERÇU DES DISPOSITIFS DE CAPTAGES.....</u>	<u>35</u>

1/ Preamble

La commune de Le Périer dispose, pour son alimentation en eau potable, des captages gravitaires des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres. Les deux captages des Balmettes sont situés dans le bois du même nom à environ 2.5 km au Sud du Bourg. Ils alimentent, par l'intermédiaire du brise-charge du Suchet, le réservoir du Clapier Noir (200 m³). L'eau est ensuite distribuée au Bourg et à 7 hameaux de la commune. Le captage de Peyrouses est situé dans la vallée de la Malsanne à environ 500 m à l'Ouest du hameau de Daurens qu'il alimente avec le hameau des Molles. Le captage des Veyres se place à proximité de la route de Confolens à environ 1.5 km à l'Est du Bourg du Périer. Il n'alimente qu'une seule habitation.

Les besoins annuels moyens envisagés à l'horizon 2030 sont estimés à 12 960 m³ soit 10 120 m³ en période normale de septembre à juin et 2 840 m³ en période estivale de juillet à Août.

Les sites des Balmettes et de Peyrouses ont déjà fait l'objet d'études sur la protection des captages par M. Sarrot-Reynaud, en 1974. Le présent rapport sur la définition des périmètres de protection des trois sites s'appuie sur le dossier préparatoire à la visite de l'hydrogéologue agréé de Mai 2014 fourni par le bureau ETAPES Environnement (dossier n°EE1122 - ALBC).

2/ Les besoins en eau

La commune comptait, en 2012, 145 habitants permanents pour 191 abonnés. La ressource en eau est principalement utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants (245 habitants en période de pointe saisonnière) et de 11 bassins communaux munis de boutons poussoirs ou de réducteurs de débit. Le volume journalier lié à l'écoulement permanent des bassins est estimé par le bureau ETAPES Environnement à 510 m³ sur le réseau des Balmettes et 80 m³ sur celui de Peyrouses. La commune n'est pas équipée de compteurs privatifs, il n'est donc pas possible d'évaluer la part des gros consommateurs. Les rendements des réseaux de distribution des Balmettes et de Peyrouses ont été évalués respectivement à 90% et 86%. Les mesures de débits aux captages sont peu nombreuses. Toutefois, en fonction des quelques débits minimum connus aux Balmettes (7000 m³/j), aux Peyrouses (829 m³/j) et aux Veyres (34 m³/j), la ressource apparaît amplement suffisante pour répondre aux besoins futurs de pointe estivale évalués à 565 m³/j sur le réseau des Balmettes, 87.5 m³/j sur le réseau de Peyrouses et 0.72 m³/j aux Veyres. Il faut noter que l'estimation

des besoins futurs prend en compte, d'une part, les écoulements permanents des bassins communaux représentant plus de 90 % de la ressource consommée sur les réseaux des Balmettes et de Peyrouses et d'autre part, la consommation des exploitations bovines et ovines basée sur le nombre de têtes. Hors, ces dernières n'utilisent pas ou peu la ressource en eau des réseaux de distribution.

3/ Les captages des Balmettes

3.1/ Situation, topographie et surface de drainage

Les captages (1 et 2) des Balmettes se placent de part et d'autre d'une piste forestière qui traverse d'Ouest en Est le bois des Balmettes pour rejoindre la cabane des Drayes (1634 m). Positionnés à une altitude de 1430 m sur un versant dominé, au Sud, par la Tête du Vet (2162 m), les captages surplombent la combe des Drayes située à 480 m au nord. Les coordonnées des captages et leurs altitudes exactes figurent dans le tableau 1. Ils occupent respectivement les parcelles 488 (Balmettes 1) et 490 (Balmettes 2) section E2 du plan cadastral de la commune de Le Périer. Les pentes sont escarpées jusqu'à la ligne de crête et sont essentiellement couvertes par une forêt de conifères. De nombreux ravins occupés par des cours d'eau temporaires entaillent le versant dominé par la Tête du Vet. Un petit ravin apparaît en contrebas immédiat de la piste à l'aval du captage n°1. Le captage n°2, situé sous la piste, jouxte ce dernier en rive gauche. Les terrains sont très pentus et instables.

Numéro du captage	X en m	Y en m	Z en m
1	887 629	1 997 240	1430
2	887 622	1 997 279	1420

Tableau 1 : Coordonnées Lambert II étendu (X, Y) et altitude (Z) des captages des Balmettes.

3.2/ Contexte géologique et hydrogéologique

Les eaux émergent des formations dolomitiques du Trias légèrement au dessus du contact avec les micaschistes et schistes cristallins du soubassement de la montagne du Vet. Les conductivités à 25° C mesurées lors des analyses de l'ARS varient entre 150 et 245 µS/cm. Elles sont relativement stables avec des valeurs généralement supérieures à 200

μ S/cm mais montrent toutefois que des dilutions peuvent survenir à la suite de fortes pluies et/ou de fusion nivale. Le réseau de fissures et fractures qui affectent le Trias dolomitique et les formations carbonatées du Lias inférieur qui le surmontent, semblent constituer un aquifère relativement capacitif. Les débits sont mal connus. Sarrauit Reynald, dans son rapport de 1974, signalait un débit moyen de 25 L/s et un débit d'étiage de 17 L/s. Le bureau ETAPES environnement a mesuré deux valeurs de débit supérieures à 82 L/s en juin 2011 et octobre 2013. L'ensemble de ces valeurs restent élevées au regard du bassin versant topographique. Le bassin d'alimentation doit donc s'étendre bien au-delà du bassin versant topographique sur les formations carbonatées. Il faut même envisager que les micaschistes et schistes cristallins généralement peu perméables, participent à l'alimentation des formations carbonatées.

3.3/ Dispositif de captage

Pour plus de détails sur la conception des captages, on pourra se référer au dossier préparatoire fourni par le bureau ETAPES Environnement.

Le captage n°1 des Balmettes est un ouvrage maçonné disposant d'une porte métallique fermée à clé. Munie d'une grille d'aération, elle fait face à la piste forestière. L'ouvrage est constitué d'une galerie de 5 m de long parallèle à la piste et protégée par un enrochement. Les venues d'eau en paroi de galerie sont récoltées dans un bac de décantation à l'entrée de l'ouvrage. Depuis le bac, les eaux sont dirigées, par l'intermédiaire d'une conduite (Φ 200 mm), vers le captage n° 2 des Balmettes situé à une vingtaine de mètres en contre bas de la piste. Trois trop pleins permettent d'évacuer le surplus d'eau. Deux trop pleins se jettent en contre bas immédiat de la piste dans le petit ravin qui longe le captage n°2. Le troisième se jette à l'aval immédiat de ce dernier.

Le captage n° 2 est un ouvrage maçonné avec une porte métallique fermée à clé en façade. Il est constitué d'un simple bac avec dégrilleur qui reçoit les eaux d'un drain et du captage n°1. La longueur du drain n'est pas identifiée. Sa position laisse supposer qu'il se dirige en direction du talweg qui borde l'ouvrage. Un trop plein évacue le surplus d'eau au pied de l'ouvrage. Un système de vannes enterrées à proximité immédiate du captage permet de couper l'arrivée du captage n°1, de couper l'arrivée du drain et de vidanger le captage n°1 par l'intermédiaire de son trop-plein qui évacue les eaux à l'aval immédiat du captage n°2.

A l'issue de notre visite et compte-tenu de:

- l'implantation du captage n°2 à l'aval immédiat d'une piste forestière (peu utilisée mais empruntée par des bovins et périodiquement par des tracteurs forestiers), dans une zone très pentue où les terrains sont instables avec un accès dangereux,
- l'absence de connaissance du système drainant de l'ouvrage 2, et d'après l'employé communal, des réactions turbides rapides de l'eau captée lors les trop pleins de l'ouvrage n°1,
- l'important excédant de production des captages des Balmettes (7000 m³/j en étiage) par rapport aux besoins en eau du réseau principal de 510 m³/j,
- la difficulté de mettre en place une protection adaptée de cet ouvrage.

Nous préconisons l'abandon de l'ouvrage n° 2 avec uniquement la conservation de l'ouvrage n°1 comme ressource en eau. Cela pourra se faire, dans un premier temps, en coupant l'arrivée de drain au captage n° 2, puis en déconnectant l'ouvrage du réseau d'adduction.

3.4/ Environnement des captages

L'occupation du versant est inexistante à l'exception de quelques randonneurs et des bêtes sauvages. Il n'y a pas de pâturage, les rares prairies ne sont pas utilisées pour l'alpage. Les parcelles forestières en amont des captages appartiennent à la commune et sont gérées par l'ONF. Les fortes pentes limitent leur exploitation. La Piste est principalement utilisée pour l'entretien des ouvrages et pour la montée et la descente annuelle des bovins (une trentaine de têtes) de l'alpage des Drayes situé en dehors du bassin d'alimentation des captages. Elle est utilisée de manière ponctuelle pour l'activité forestière.

3.5/ Qualité des eaux

Un prélèvement d'eau a été réalisé sur les eaux brutes à l'entrée du réservoir de Clapier Noir le 02/08/2013. Il a fait l'objet d'une analyse de type AU. Les eaux ne révèlent, pour les paramètres mesurés, aucune pollution par des micropolluants métalliques et hydrocarbures aromatiques polycycliques. Entre 1997 et 2013, 20 analyses recensées par l'ARS DT38 ont été effectuées sur les eaux brutes soit à l'ancien réservoir des Grisards soit, depuis 2010, à l'entrée du nouveau réservoir du Clapier Noir. Les eaux de type bicarbonaté calcique ne relèvent aucune présence de produits phytosanitaires. Deux analyses présentent un

dépassement légèrement supérieur au seuil de turbidité de 1 NFU et quatre analyses révèlent de légères traces de bactéries coliformes et une, d'E. Coli. Depuis 2010, le réservoir de Clapier Noir dispose d'un dispositif de traitement UV des eaux avant leur distribution. Depuis cette date, les eaux distribuées ne révèlent aucune présence de contaminations d'origine fécale. Afin d'éliminer les risques contaminations microbiologiques avant leur distribution, on veillera donc à maintenir ce traitement en conformité.

3.6/ Périmètres de protection

Les limites communes du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) et du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) sont respectivement reportées sur plan cadastral en annexe 1. La limite du Périmètre de Protection Eloignée (PPE) est reportée sur fond topographique en annexe 2.

3.6.1/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate du captage n°1 s'établira en partie sur la parcelle n° 488 section E du plan cadastral de la commune (annexe 1). De forme quasi rectangulaire, il longera la piste forestière. En montant le long de la piste, il débutera une quinzaine de mètres m avant le captage et se terminera à 20 mètres au-delà. Il remontera sur le versant à une distance de 20 m de la piste. Les pentes escarpées ne permettent pas d'envisager que ce périmètre soit cloîtrer. La présence de la végétation participe à la stabilité des pentes, on ne coupera donc que les arbres trop âgés afin d'éviter les chablis et les risques de détérioration de l'ouvrage. Afin d'éviter que les eaux de ruissellement le long de la piste ne puissent atteindre la zone du périmètre, des cunettes en travers de la piste seront installées à l'amont afin de renvoyer les eaux vers la pente. Des pancartes le long de la piste devront signaler la présence du périmètre de protection. Propriété de la commune comme l'exige la loi, toute activité sera interdite hormis l'entretien des ouvrages et de ses abords.

3.6.2/ Périmètre de protection rapprochée

Il occupera tout ou partie des parcelles n° 488, 489, 490, 634, 635, 636 section E du plan cadastral de la commune (annexe 1). Il englobera une partie de la piste forestière et le départ du ravin sous la piste. Sa surface est essentiellement faite de forêts.

Sur ce périmètre seront interdits :

- les constructions de toute nature,
- les excavations du sol et sous-sol,
- l'enfouissement de bêtes mortes,
- le pacage et le stationnement d'animaux domestiques,
- les rejets de produits toxiques liquides susceptibles de contaminer les eaux,
- la circulation d'engins de loisir à moteur sur les pistes,
- les dépôts solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.

La construction de nouvelles pistes forestières sera interdite. Elle ne pourra être autorisée que pour raison sanitaire et nécessitera l'avis d'un hydrogéologue agréé. L'exploitation forestière pourra s'effectuer selon les principes suivants :

- les peuplements forestiers seront traités en futaies irrégulières ou jardinées, de manière à favoriser un couvert forestier permanent,
- toute coupe rase (à blanc) de plus de 50 ares d'un seul tenant et de plus de 50 mètres d'emprise de haut en bas sera interdite, à l'exception des coupes effectuées dans le cadre des mesures de lutte contre les parasites ou autres vecteurs dont les scolytes. Une déclaration préalable devra être déposée auprès de l'Agence régionale de santé, qui pourra solliciter en tant que de besoin les services compétents pour vérifier le bien fondé de la demande,
- la réalisation de deux coupes à blanc jointives si la première n'a pu être régénérée sera interdite,
- il sera interdit d'utiliser tout produit chimique sur la végétation forestière pour quelque raison que ce soit.

Le passage des bêtes montant à l'alpage des Drayes pourra être autorisé, on veillera à ce qu'elles ne stagnent pas le long du périmètre immédiat. Le passage de tracteurs pourra être

autorisé sous réserve d'en avertir la commune et de prendre les précautions nécessaires afin d'éviter tous risques de contamination des eaux captées et de détérioration de l'ouvrage.

3.6.3/ Périmètre de protection éloignée

Il s'étendra sur le versant en direction de la ligne de crête de la Tête du Vet et englobera une partie des bassins topographiques de la combe des Balmettes et de la Combe de la Charmettes (annexe 2). Déclaré « zone sensible à la pollution », le règlement sanitaire départemental y sera strictement appliqué. On veillera particulièrement à interdire tous rejets non traités selon des procédés conformes aux règlements en vigueur.

4/ Le captage de Peyrouses

4.1/ Situation, topographie et surface de drainage

Le captage de Peyrouses (Coordonnées Lambert II étendu, X = 885 478 m, Y = 2 001 904 m) se situe à une altitude de 1060 m dans le vallon de la Malsanne en rive droite du torrent. Il se place sur la parcelle 44 section F du plan cadastral de la commune. A environ 500 m à l'Ouest du hameau de Daurens, l'ouvrage apparaît sous un tapis d'éboulis, blocs et blocailles à environ 200 m du pied la falaise du massif de l'Armet. Plus au nord, se développe le cône de déjection du torrent de la Terrouse. Au droit de l'ouvrage, la falaise est entaillée par le ruisseau de la Pisse qui se perd en partie ou en totalité dans les éboulis. Lors de notre visite, une partie des eaux sourdait à moins de 10 m de l'ouvrage. L'amont immédiat est fait d'une prairie arbustive qui s'étend jusqu'en pied de falaise. Immédiatement au sud, un petit secteur boisé se développe jusqu'à l'entaillée du torrent des Meyannes. L'ouvrage, situé dans un couloir avalancheux, est accessible par un chemin aménagé sur le flanc du pierrier développé sur le cône du torrent de la Terrouse.

4.2/ Contexte géologique et hydrogéologique

Au premier chef, les eaux sourdent des éboulis probablement au contact d'horizons plus fins et moins perméables. Les éboulis constituent généralement un aquifère très transmissif. Ils sont alimentés directement par les précipitations et par les pertes du ruisseau

de la Pisse. Celui-ci draine les cours d'eau temporaires de son bassin versant et fort probablement les eaux souterraines circulant dans les réseaux de fractures et fissures affectant les formations cristallines et cristallophylliennes du massif de l'Armet. Les valeurs maximales des conductivités électriques des eaux à 25 °C, mesurées sur les eaux captées, s'établissent autour des 100 µS/cm. Elles sont typiques de circulations au sein des formations cristallines. Les variations de conductivités avec des valeurs minimales pouvant atteindre 55 µS/cm montrent des effets de dilution à la suite de précipitations et/ou de la fusion nivale. Les deux valeurs de débits connus mesurés au captage en juin 2011 et octobre 2013 sont légèrement inférieures à 10 L/s. Les données sont trop peu nombreuses pour caractériser le fonctionnement hydrodynamique des aquifères en présence. Un traçage au sel réalisé le 3 décembre 2014 par la SCOP ATEAU (rapport SCOP ATEAU du 10/12/2014) confirme la relation entre le ruisseau de la Pisse et les eaux captées. Un léger pic de conductivité électrique lié au sel (139 µS/cm) est apparu au captage une trentaine d'heures après l'injection de 5 kg dans le ruisseau au pied de la cascade. Les conductivités avant l'opération de traçage s'établissaient autour des 85 µS/cm à la cascade et 100 µS/cm au captage. Elles révèlent que le traçage a été réalisé au cours d'une période sans effet majeur de dilution des eaux au captage.

4.3/ Dispositif de captage

Pour plus de détails sur la conception du captage, on pourra se référer au dossier préparatoire fourni par le bureau ETAPES Environnement. L'ouvrage en pierres dispose d'une petite porte métallique en façade fermant à clé et munie d'une grille d'aération à sa base. Elle donne accès à un petit bac d'environ 1 m³ qui reçoit l'arrivée d'un drain coudé en fonte (Ø 150 mm) et le départ en fonte crépiné de la conduite de distribution (Ø 100 mm). Un trop plein permet l'évacuation des eaux dans le ruisseau à proximité de l'ouvrage. La position du drain n'est pas reconnue. Il semblerait qu'il s'agisse d'une galerie remblayée qui s'étend vers l'amont sur une dizaine de mètres. Un enrochement a été mis en place en 2002. Il se développe, depuis l'ouvrage, le long du ruisseau issu du torrent de la Pisse. Il protège l'ouvrage et le drain des effets des crues et des avalanches.

A l'issue de notre visite, on veillera à ce que l'accès immédiat au captage permette l'évacuation des eaux parasites susceptibles de pénétrer dans l'ouvrage par la porte d'entrée.

4.4/ Environnement du captage

L'occupation humaine est inexistante sur le versant. Les seuls risques de contamination sont liés au passage et à la stagnation des ovins (environ 98 mètres) et des animaux sauvages sur les éboulis en amont de l'ouvrage. Toutefois, la zone est peu fournie en végétaux. La commune a demandé à l'éleveur l'installation temporaire, du printemps à l'automne, de fils électriques autour et à l'amont de l'ouvrage afin d'éviter l'intrusion des bêtes.

4.5/ Qualité des eaux

Un prélèvement d'eau a été réalisé sur les eaux brutes au captage le 02/08/2013. Il a fait l'objet d'une analyse de type AU. Les eaux ne révèlent, pour les paramètres mesurés, aucune pollution par des micropolluants métalliques et hydrocarbures aromatiques polycycliques. Entre 1997 et 2014, 20 analyses recensées par l'ARS DT38 ont été effectuées sur les eaux brutes et 42 sur le réseau de distribution des Daurens. A l'exception de chlorations ponctuelles et manuelles des eaux au captage, les eaux distribuées ne sont pas traitées. Les analyses révèlent, au captage et sur le réseau, des contaminations épisodiques par des matières fécales avec des valeurs maximales atteintes de 8 bactéries coliformes / 100 mL, 5 E. coli / 100 mL et 3 entérocoques / 100 mL.

Afin d'éliminer les contaminations microbiologiques avant leur distribution, les eaux devront faire l'objet d'un traitement pérenne par chloration ou UV.

4.6/ Périmètres de protection

La limite du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) et du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) sont respectivement reportées sur plan cadastral en annexe 3 et 4. La limite du Périmètre de Protection Eloignée (PPE) est reportée sur fond topographique en annexe 5.

4.6.1/ Périmètre de protection immédiate

Il occupera en partie la parcelle n° 44 section F du plan cadastral de la commune (annexe 4). Il englobera un petit secteur fait d'une prairie arbutive qui s'étend en amont de

l'ouvrage. Débutant sous l'entrée de l'ouvrage, il remontera la pente sur une vingtaine de mètres et s'étendra sur une largeur comprise entre la limite du bois et l'enrochement de protection du captage. Le périmètre sera clos afin d'empêcher toute pénétration. Pour éviter la détérioration de la clôture, cette dernière pourra être démontée en période de risque d'avalanches. L'aire sera défrichée et fauchée régulièrement de manière à maintenir un espace dégagé en permanence. Propriété de la commune comme l'exige la loi, toute activité sera interdite hormis l'entretien des ouvrages et de ses abords.

4.6.2/ Périmètre de protection rapprochée

Il occupera tout ou partie des parcelles n° 17, 43, 44, 304 et 305 section F du plan cadastral de la commune (annexe 5). Il englobera, entre autres, le cône d'éboulis accompagnant le ruisseau de la Pisse.

Sur ce périmètre seront interdits :

- les constructions de toute nature,
- les excavations du sol et sous-sol,
- la circulation et le stationnement de véhicules à moteur,
- la construction de pistes,
- l'enfouissement de bêtes mortes,
- le passage et le stationnement d'animaux domestique,
- les rejets de produits toxiques liquides susceptibles de contaminer les eaux,
- les dépôts solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.

Une clôture électrifiée temporaire sera installée afin d'interdire l'accès aux animaux domestiques en période d'alpage.

4.6.3/ Périmètre de protection éloignée

Depuis le PPR, il s'étendra sur le bassin versant topographique du ruisseau de la Pisse (annexe 5). Déclaré « zone sensible à la pollution », le règlement sanitaire départemental y

sera strictement appliqué. On veillera particulièrement à interdire tous rejets non traités selon des procédés conformes aux règlements en vigueur.

5/ Le captage des Veyres

5.1/ Situation, topographie et surface de drainage

Le captage des Veyres (Coordonnées Lambert II étendu, X = 888 523 m, Y=1 999 731 m) se situe à une altitude de 1120 m au lieu dit « la Salsette ». A 1.5 km du Bourg, il surplombe la route de Confolens qui mène à la cascade du même nom. Il se place sur la parcelle 699 section D4 du plan cadastral de la commune. L'ouvrage apparaît dans un petit talweg sur le versant en rive gauche du torrent du Tourrot. Les fortes pentes sont couvertes par la forêt. Le réseau de drainage de surface est présent sous la forme de petits cours temporaires conduisant à la combe de la Salsette. L'un d'eux empreinte le petit talweg où se place le captage.

5.2/ Contexte géologique et hydrogéologique

Les eaux captées émergent des formations du Lias. Essentiellement calcaires, elles présentent des passées plus ou moins schisteuses et argileuses. C'est probablement au contact de ce type de roches qu'émergent les eaux. Les calcaires constituent un aquifère fissuré et fracturé. Les valeurs de conductivité lors des analyses de contrôle varient entre 448 et 354 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Elles sont généralement supérieures à 410 $\mu\text{S}/\text{cm}$ et révèlent un aquifère relativement capacitif où l'infiltration des précipitations ou des eaux de fusion nivale peut toutefois provoquer une dilution avant l'émergence. Seuls trois valeurs de débit au captage mesurées en mai 2011 (2 L/s), juin 2011 (0.4 L/s) et octobre 2013 (1.1 L/s) sont connues. Il s'agit là de faibles valeurs qui laissent supposer une aire d'alimentation restreinte.

5.3/ Dispositif de captage

Pour plus de détails sur la conception du captage, on pourra se référer au dossier préparatoire fourni par le bureau ETAPES Environnement. L'ouvrage maçonné semi enterré

dispose sur le dessus d'une ouverture circulaire fermée par capot rond en fonte. Sur la partie amont, un renforcement bétonné a été réalisé afin d'améliorer le maintien et l'étanchéité de l'ouvrage. Les fissures sur les parois de l'ouvrage ne semblent pas compromettre son étanchéité. Ce dernier contient un seul réservoir de petite dimension (0.5 m³) qui reçoit l'arrivée d'un drain (Φ 150 mm) et le départ (Φ 60 mm) non crépiné et semi obturé vers le citerneau de l'unique habitation desservie. Le drain a été sondé sur une distance de 90 cm en direction du talweg. Un trop plein évacue les eaux en contre bas de l'ouvrage.

5.4/ Environnement du captage

L'occupation est inexistante sur le versant à l'exception des randonneurs et des bêtes sauvages. Les parcelles forestières en amont du captage appartiennent à la commune et sont gérées par l'ONF.

5.5/ Qualité des eaux

Un prélèvement d'eau a été réalisé sur les eaux brutes au captage le 02/08/2013. Il a fait l'objet d'une analyse de type AU. Les eaux ne révèlent, pour les paramètres mesurés, aucune pollution par des micropolluants métalliques et hydrocarbures aromatiques polycycliques. Entre 2000 et 2014, 20 analyses recensées par l'ARS DT38 ont été effectuées sur les eaux brutes et 32 sur le réseau de distribution. Les eaux au captage ne révèlent aucune contamination d'origine fécale à l'exception d'une seule analyse en 2000 avec la présence de 2 bactéries coliformes / 100 mL. Par contre, les eaux distribuées présentent des traces chroniques de contaminations d'origine fécale.

A l'issue de notre visite, il conviendra donc de vérifier l'étanchéité du citerneau qui dessert l'habitation et de s'assurer que des eaux parasites ne pénètrent pas par son ouverture à même le sol.

5.6/ Périmètres de protection

La limite du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) et du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) sont respectivement reportées sur plan cadastral en annexe 6 et 7. La limite du Périmètre de Protection Eloignée (PPE) est reportée sur fond topographique en annexe 8.

5.6.1/ Périmètre de protection immédiate

Il occupera le petit secteur déjà défriché à l'amont du captage. Il se placera à cheval et en partie sur les parcelles 682 et 699 section D du plan cadastral de la commune. Il débutera à un mètre sous le captage remontera la pente sur une dizaine de mètres. Il s'évasera rapidement pour atteindre une dizaine de mètres en largeur

Le périmètre sera clos afin d'empêcher toute pénétration. L'aire sera défrichée et entretenue régulièrement de manière à maintenir un espace dégagé en permanence. Les bois mort actuel seront retirés. Propriété de la commune comme l'exige la loi, toute activité sera interdite hormis l'entretien des ouvrages et de ses abords.

5.6.2/ Périmètre de protection rapprochée

Il occupera en partie les parcelles n° 682, 698, 699 et 702 section D du plan cadastral de la commune (annexe 5). Sa surface est faite de forêt et intègre une partie du chemin de la Salsette.

Sur ce périmètre seront interdits :

- les constructions de toute nature,
- les excavations du sol et sous-sol,
- l'enfouissement de bêtes mortes,
- les rejets de produits toxiques liquides susceptibles de contaminer les eaux,
- les dépôts solides susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- La construction de piste forestière

La circulation de véhicules à moteur ne sera autorisée que pour l'entretien du PPI et du captage. Toutes les précautions devront alors être prises pour éviter toutes fuites d'huiles ou d'hydrocarbures.

L'exploitation forestière pourra s'effectuer selon les principes suivants :

- les peuplements forestiers seront traités en futaies irrégulières ou jardinées, de manière à favoriser un couvert forestier permanent,

- toute coupe rase (à blanc) de plus de 50 ares d'un seul tenant et de plus de 50 mètres d'emprise de haut en bas sera interdite, à l'exception des coupes effectuées dans le cadre des mesures de lutte contre les parasites ou autres vecteurs dont les scolytes. Une déclaration préalable devra être déposée auprès de l'Agence régionale de santé, qui pourra solliciter en tant que de besoin les services compétents pour vérifier le bien fondé de la demande.
- la réalisation de deux coupes à blanc jointives si la première n'a pu être régénérée sera interdite,
- il sera interdit d'utiliser tout produit chimique sur la végétation forestière pour quelque raison que ce soit.

5.6.3/ Périmètre de protection éloignée

Il s'étendra légèrement en amont du PPR (annexe 6). Déclaré « zone sensible à la pollution », le règlement sanitaire départemental y sera strictement appliqué. On veillera particulièrement à interdire tous rejets non traités selon des procédés conformes aux règlements en vigueur.

6/ Conclusion

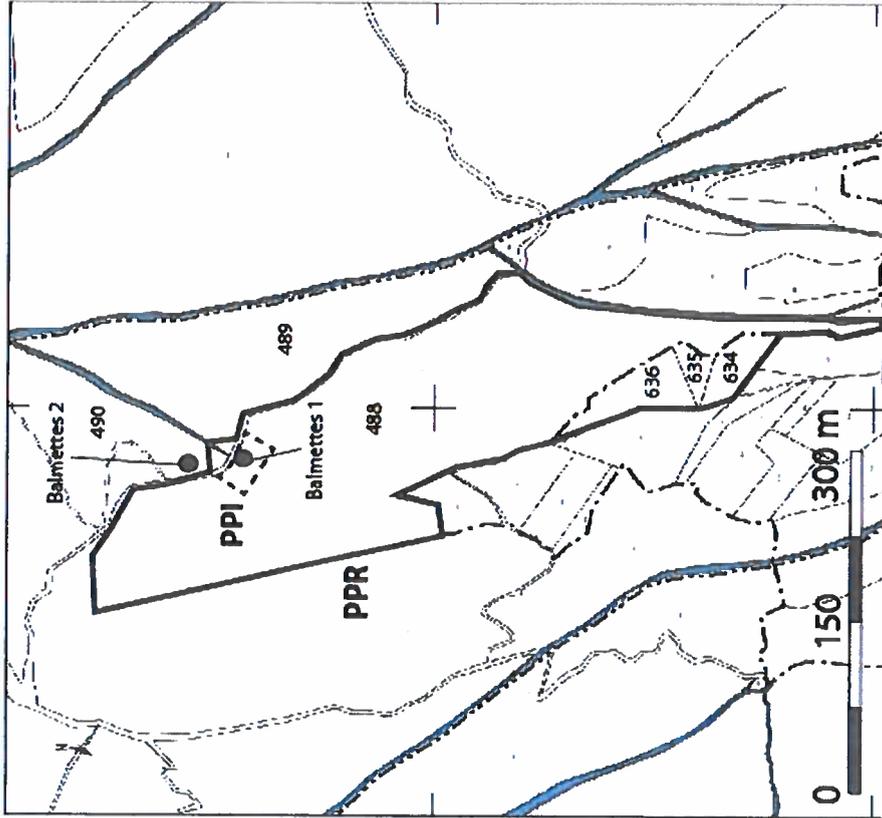
Sous réserve des dispositions précitées, un avis favorable est donné à l'exploitation des captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres.

Fait à La Motte Servolex, le 19 février 2015



Marc Dzikowski

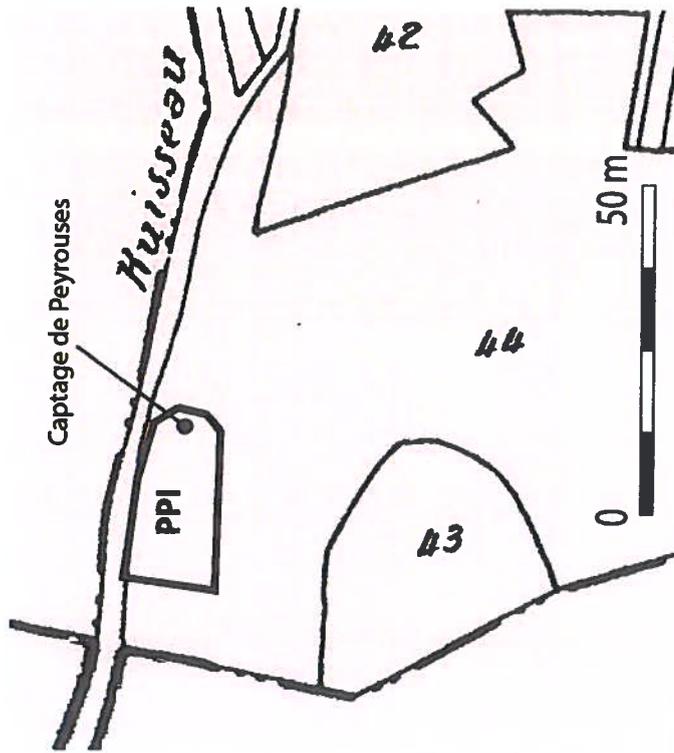
Annexe 1 : Captage n°1 des Balmettes, délimitation du périmètre de protection
immédiate et du périmètre de protection rapprochée sur fond cadastral



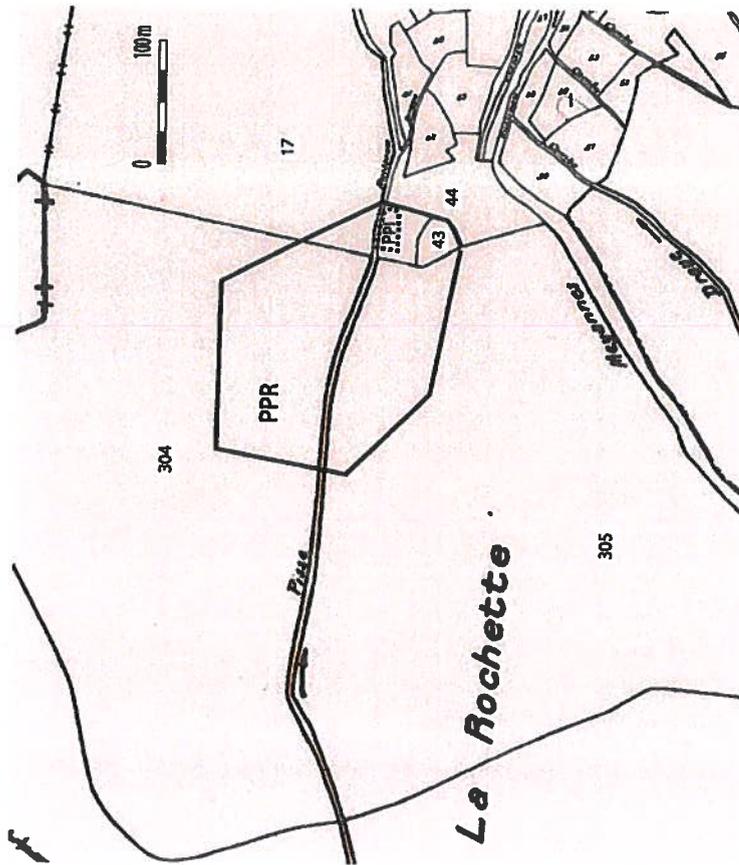
Annexe 2 : Captage des Balmettes, délimitation du périmètre de protection
éloigné sur fond topographique



Annexe 3 : Captage de Peyrouses, délimitation du périmètre de protection
immédiate sur fond cadastral



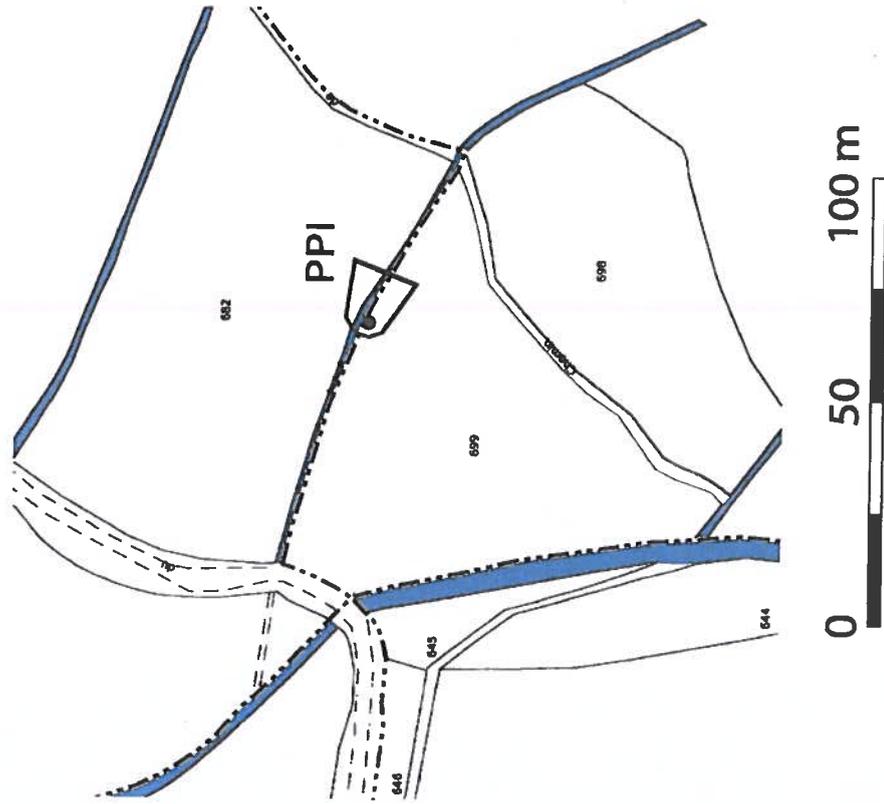
Annexe 4 : Captage de Peyrouses, délimitation du périmètre de protection
rapprochées sur fond cadastral



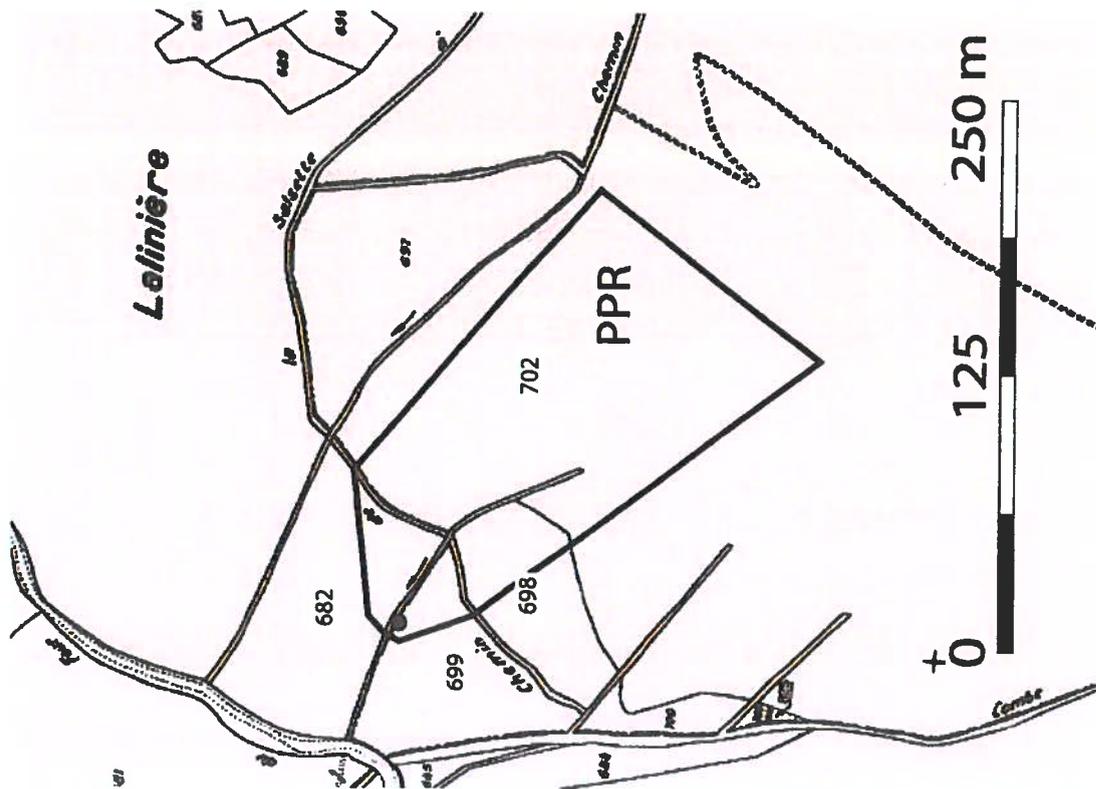
Annexe 5 : Captage de Peyrouses, délimitation du périmètre de protection
éloignée sur fond topographique



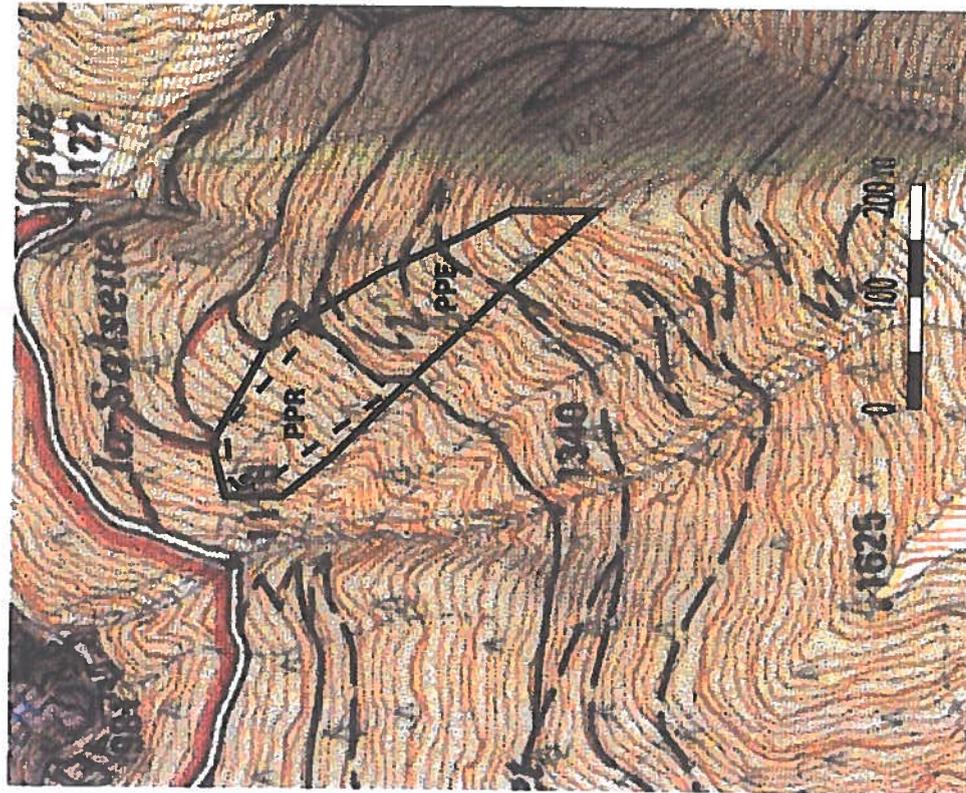
**Annexe 6 : Captage des Veyres, délimitation du périmètre de protection
immédiate sur fond cadastral**



Annexe 7 : Captage des Veyres, délimitation du périmètre de protection rapprochée sur fond cadastral



Annexe 8 : Captage des Veyres, délimitation du périmètre de protection
éloigné sur fond topographique



Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres, commune de Le Périer (38) : Disponibilité en eau et périmètres de protection

Planches photos : aperçu des dispositifs de captages



Photo 1 : Vue du captage n°1 des Balmettes et de la piste forestière depuis le captage n° 2



Photo 2 : Vue du captage n° 2 des Balmettes depuis la piste



Photo 3 : vue de l'encrochement du captage n° 1 des Balmettes



Photo 4 : Vue des venues d'eau, intérieur du captage n°1 des Balmettes



Photo 5 : Vue du bac récepteur et des trop-pleins, intérieur du captage n°1 des Balmettes



Photo 6 : Vue du système de vannes enterrées, captage n° 2 des Balmettes

Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres, commune de Le Périer (38) : Disponibilité en eau et périmètres de protection



Photo 7 : Vue de la sortie du trop plein, captage n° 2 des Balmettes



Photo 8 : Vue du bris-charge du Suchet, alimenté par les captages des Balmettes

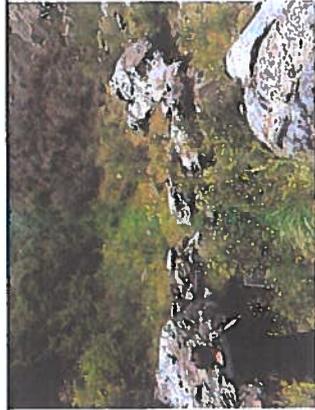


Photo 9 : Vue du captage de Peyrouses



Photo 10 : Vue de l'intérieur du captage de Peyrouses



Photo 11 : Vue du dispositif de chloration manuelle, intérieur du captage de Peyrouses



Photo 12 : Vue de l'amont immédiat du captage des Peyrouses. En arrière plan l'entaille du torrent le Pisse.

Rapport hydrogéologique sur les captages des Balmettes, de Peyrouses et des Veyres, commune de Le Pérrier (38) : Disponibilité en eau et périmètres de protection



Photo 13 : Vue du captage des Veyres et du secteur amont



Photo 14 : Vue du secteur aval du captage des Veyres



Photo 15 : Vue du captage des Veyres



Photo 16 : Vue de l'intérieur du captage des Veyres

limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

7 résultats conformes sur 8 analyses



Eau de qualité satisfaisante

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 9.1 °F - maxi : 10.7 °F



Eau moyennement minéralisée

Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 3.5 mg/l - maxi : 3.7 mg/l



Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.03 mg/l - maxi : 0.03 mg/l



Eau conforme, peu fluorée

Limite de qualité : 0,1µg/l



paramètre non mesuré

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité, excepté un dépassement en turbidité



L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement-santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du PERIER sur le réseau principal, au cours de l'année 2014, présente une qualité bactériologique satisfaisante, excepté une contamination bactériologique significative en août 2014, qui a été immédiatement corrigée par chloration. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
3 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 3,4 °F - maxi : 3,4 °F

Eau douce et agressive, susceptible de corroder les métaux des canalisations



Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l - maxi : 0.7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Teneur non mesurée



Limite de qualité : 0,1µg/l

paramètre non mesuré



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source des Peyrouses, située sur la commune du Perier.

Traitement :

L'eau est distribuée sans traitement

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du **PERIER** sur le **réseau des Daurens**, au cours de l'année 2014, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Agressive, elle peut être à l'origine de la présence éventuelle de plomb (corrosion des métaux des canalisations) ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
3 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives



Valeurs mesurées : mini : 23.1 °F - maxi : 23.1 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 2.5 mg/l - maxi : 2.5 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Teneur non mesurée



Limite de qualité : 0,1µg/l

paramètre non mesuré



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Traitement :

L'eau est distribuée sans traitement

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source des Veyres, située sur la commune du Perier.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau communal des VEYRES, exploité en régie.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du PERIER sur le réseau des Veyres, au cours de l'année 2014, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
7 résultats conformes sur 7 analyses

Eau de qualité satisfaisante

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives



Valeurs mesurées : mini : 9.3 °F - maxi : 10.5 °F

Eau moyennement minéralisée

Limite de qualité : 50mg/l



Valeurs mesurées : mini : 3.2 mg/l - maxi : 6.7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Limite de qualité : 1,5mg/l



Valeurs mesurées : mini : 0.03 mg/l - maxi : 0.03 mg/l

Eau conforme, peu fluorée

Limite de qualité : 0,1µg/l



paramètre non mesuré

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.



L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Nos conclusions

L'eau distribuée par la commune du PERIER sur le réseau principal, au cours de l'année 2015, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 7 analyses



Eau de qualité insuffisante

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 3.8 °F - maxi : 3.8 °F



Eau douce et agressive, susceptible de corroder les métaux des canalisations

Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l - maxi : 1 mg/l



Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Limite de qualité : 1,5mg/l



Teneur non mesurée

Limite de qualité : 0,1µg/l



paramètre non mesuré

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.



L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du **PERIER** sur le **réseau des Daurens**, au cours de l'année 2015, présente une qualité bactériologique insuffisante.

Agressive, elle peut être à l'origine de la présence éventuelle de plomb (corrosion des métaux des canalisations) ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 22.5 °F - maxi : 22.5 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 1.3 mg/l - maxi : 1.7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Teneur non mesurée



Limite de qualité : 0,1µg/l

paramètre non mesuré



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement-santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source des Veyres, située sur la commune du Perier.

Traitement :

L'eau est distribuée sans traitement

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du PERIER sur le réseau des Veyres, au cours de l'année 2015, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
6 résultats conformes sur 6 analyses



Eau de qualité satisfaisante

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 9.7 °F - maxi : 11 °F



Eau moyennement minéralisée

Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 3.7 mg/l - maxi : 3.8 mg/l



Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0 mg/l



Eau conforme, peu fluorée

Limite de qualité : 0,1µg/l



paramètre non mesuré

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.



L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par **le réseau communal principal du Perier**, exploité en régie.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source des Balmettes, située sur la commune du Perier.

Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par rayonnements ultraviolets.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du **PERIER sur le réseau principal**, au cours de l'année 2016, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
3 résultats conformes sur 4 analyses



Eau de qualité satisfaisante

Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 3.5 °F - maxi : 3.5 °F



Eau douce et agressive, susceptible de corroder les métaux des canalisations

Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l - maxi : 0.7 mg/l



Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0 mg/l



Eau conforme, peu fluorée

Limite de qualité : 0,1 µg/l



paramètre non mesuré

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.



L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau communal de DAURENS**, exploité en régie.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source des Peyrouses, située sur la commune du Perier.

Traitement :

L'eau est distribuée sans traitement.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du **PERIER** sur le **réseau des Daurens**, au cours de l'année 2016, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Agressive, elle peut être à l'origine de la présence éventuelle de plomb (corrosion des métaux des canalisations) ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
3 résultats conformes sur 3 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 21.4 °F - maxi : 21.4 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : mini : 1.2 mg/l - maxi : 1.2 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l
Valeurs mesurées : mini : 0.09 mg/l - mini : 0.09 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

paramètre non mesuré



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune du PERIER sur le réseau des Veyres, au cours de l'année 2016, présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.



A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.



Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : **PERIER PRINCIPAL**
appartient à : **MAIRIE DE CHANTEPERIER**
est exploité par : **MAIRIE DE CHANTEPERIER**

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

2021

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	6	0

Principaux paramètres physico-chimiques

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	mg/L	2	3.10	3.45	3.80

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium
La dureté s'exprime en degré français (°f),
Il n'y a pas de limite de qualité

Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Eau peu calcaire	°f	2	8.17	9.29	10.41

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délégation départementale
de l'Isère

CS 93 383
69418 LYON cedex 03
tel : 04 72 34 74 00



A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.



Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : DAURENS
appartient à : MAIRIE DE CHANTEPERIER
est exploité par : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

2021

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	5	0

Principaux paramètres physico-chimiques

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	mg/L	1	0.00	0.00	0.00

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium
La dureté s'exprime en degré français (°f),
Il n'y a pas de limite de qualité

Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations

Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	1	2.76	2.76	2.76

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

038002491



A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.



Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : VEYRES
appartient à : MAIRIE DE CHANTEPERIER
est exploité par : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

2021

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	3	0

Principaux paramètres physico-chimiques

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Bonne qualité	mg/L	1	1.20	1.20	1.20

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium
La dureté s'exprime en degré français
Il n'y a pas de limite de qualité

Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Eau moyennement calcaire	°f	1	22.18	22.18	22.18

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Rapport d'analyse Page 1 / 21
Edité le : 11/07/2017

Agence Régionale de Santé Rhône Alpes

Délégation Départementale de l'Isère
17-19 rue Commandant L'Herminier
38032 GRENOBLE CEDEX 1

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 21 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE17-88073	
Identification échantillon :	LSE1706-6415	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	RESERVOIR CLAPIER NOIR	Code PSV : 000006227
Localisation exacte :	APRÈS UV ; ROB PREL	
Dept et commune :	38 LE PERIER	
UGE :	0294 - COMMUNE DU PERIER	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	P2	Type Analyse : P2RAU
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE LE PERIER MAIRIE 38740 LE PERIER	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	STATION UV BALMETTES	Type : TTP
Prélèvement :	Prélevé le 29/06/2017 à 09h40 Réceptionné le 29/06/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BLANC BRUDE Sylvain Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : PNF Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 005252

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 29/06/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	38P2RUV	50	mm/48h	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	38P2RUV	7.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38P2RUV	18	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38P2RUV	8.10	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38P2RUV	222	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100 #	
Chlore libre sur le terrain	38P2RUV	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#	
Chlore total sur le terrain	38P2RUV	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#	
Bioxyde de chlore	38P2RUV	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	38P2RUV	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#	
Microorganismes aérobies à 22°C	38P2RUV	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#	
Bactéries coliformes à 36°C	38P2RUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #	
Escherichia coli	38P2RUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#	
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38P2RUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#	
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38P2RUV	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #	
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	38P2RUV	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	38P2RUV	0 Néant	-	Qualitative				
Saveur	38P2RUV	0 Néant	-	Qualitative				
Odeur à 25 °C : seuil	38P2RUV	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3	
Saveur à 25 °C : seuil	38P2RUV	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		3	
Couleur apparente (eau brute)	38P2RUV	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		15 #	
Couleur vraie (eau filtrée)	38P2RUV	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		#	
Couleur	38P2RUV	0	-	Qualitative				
Turbidité	38P2RUV	0.19	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 1	
Analyses physicochimiques								
<i>Analyses physicochimiques de base</i>								
Pénétration aux UV à 253.7 nm en cuves de 4 cm	38P2RUV	95.0	%	Spectrophotométrie UV-visible	Méthode interne			
Conductivité électrique brute à 25°C	38P2RUV	195	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100 1	
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38P2RUV	8.30	°F	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#	
TH (Titre Hydrotimétrique)	38P2RUV	9.3	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144		#	
Carbone organique total (COT)	38P2RUV	< 0.2	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484		2 #	
Fluorures	38P2RUV	< 0.05	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1.5	#	
Cyanures totaux (indice cyanure)	38P2RUV	< 10	µg/l CN-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 14403-2	50	#	
Equilibre calcocarbonique								
pH à l'équilibre	38P2RUV	8.48	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier			
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	38P2RUV	4 agressive	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		1 2	
Cations								
Ammonium	38P2RUV	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.1 1	
Calcium dissous	38P2RUV	27.2	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#	
Magnésium dissous	38P2RUV	6.07	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#	
Sodium dissous	38P2RUV	< 1	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		200 #	
Potassium dissous	38P2RUV	< 0.5	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#	
Anions								

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chlorures	38P2RUV	0.4	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250 #
Sulfates	38P2RUV	12.7	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250 #
Nitrates	38P2RUV	3.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50 #
Nitrites	38P2RUV	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10 #
Métaux						
Aluminium total	38P2RUV	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Arsenic total	38P2RUV	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Fer total	38P2RUV	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Manganèse total	38P2RUV	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Baryum total	38P2RUV	0.105	mg/l Ba	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.7 #
Bore total	38P2RUV	< 0.010	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0 #
Sélénium total	38P2RUV	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Mercure total	38P2RUV	< 0.01	µg/l Hg	Fluorescence après minéralisation bromure-bromate	Méthode interne selon NF EN ISO 17852	1.0 #
COV : composés organiques volatils						
BTEX						
Benzène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0 #
Toluène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Ethylbenzène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylènes (m + p)	38P2RUV	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène ortho	38P2RUV	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Styrène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2,3-triméthylbenzène	38P2RUV	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	38P2RUV	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	38P2RUV	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Ethyl tertibutyl ether (ETBE)	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Isopropylbenzène (cumène)	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylènes (o + m + p)	38P2RUV	< 0.15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
4-isopropyltoluène (p cymène)	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Tert butylbenzène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
n-butyl benzène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène p	38P2RUV	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène m	38P2RUV	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
MTBE (methyl-tertiobutylether)	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Solvants organohalogénés						
1,1,2,2-tétrachloroéthane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,1-trichloroéthane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichloroéthane	38P2RUV	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthylène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dibromoéthane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloroéthane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Cis 1,2-dichloroéthylène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trans 1,2-dichloroéthylène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,2-dichloropropane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
2,3-dichloropropène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Bromochlorométhane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Bromoforme	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chloroforme	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorométhane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Cis 1,3-dichloropropylène	38P2RUV	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trans 1,3-dichloropropylène	38P2RUV	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dibromochlorométhane	38P2RUV	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dibromométhane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorométhane	38P2RUV	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Hexachlorobutadiène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Hexachloroéthane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	#
Tétrachloroéthylène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Tétrachlorure de carbone	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trichloroéthylène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trichlorofluorométhane	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10	#
Autres							
Biphényle	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifiés	38P2RUV	< 0.500	µg/l	Calcul		0.5	#
Pesticides azotés							
Cyromazine	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pymetrozine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simazine 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbutylazine)	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simetryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diméthametryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propazine 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine déséthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sébutylazine déséthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sebutylazine 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutylazine déséthyl 2-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cybutryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clofentezine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesotrione	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulcotrione	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amétryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine	38P2RUV	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine déisopropyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine déséthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyanazine	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Desmetryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Hexazinone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metamitron	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metribuzine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prometon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prometryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propazine	38P2RUV	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Sebutylazine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Secbumeton	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Simazine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbumeton	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutryne	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutylazine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutylazine déséthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbuméton déséthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pesticides organochlorés							
Hexachlorocyclopentadiène	38P2RUV	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne		
Methoxychlor	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlorophene	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4'-DDD	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4'-DDE	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4'-DDT	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDD	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDE	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDT	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Aldrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Chlordane cis (alpha)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane trans (bêta)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlordane (cis + trans)	38P2RUV	<0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Dicofol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Dieldrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Endosulfan alpha	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan bêta	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan sulfate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan total (alpha+beta)	38P2RUV	<0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Endrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCB (hexachlorobenzène)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.05	#
HCH alpha	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH bêta	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH delta	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH epsilon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Heptachlore	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde endo trans	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde exo cis	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde	38P2RUV	<0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Isodrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lindane (HCH gamma)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prétilachlore	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Endrine aldéhyde	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane gamma	38P2RUV	<0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pentachlorobenzène	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
DDT total (24 DDTet 44' DDT)	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Somme des DDT, DDD, DDE	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azametiphos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Acéphate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthomorphe	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isazofos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azinphos éthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azinphos méthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cadusafos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorfenvinphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Coumaphos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Demeton S-méthyl sulfone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dichlorvos	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dicrotophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethion	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Ethoprophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenthion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fonofos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Heptenophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isofenphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malathion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mevinphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Monocrotophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Naled	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phorate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosalone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosmet	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosphamidon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phoxime	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos éthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Profenofos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrazophos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Quinalphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulfotep	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trichlorfon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Vamidothion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methamidophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxydemeton méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos methyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tétrachlorvinphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triazophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methacrifos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenthoate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulprofos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Anilophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthylvinphos (chlorvenvinphos-méthyl)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Edifenphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Famphur	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenamiphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malaaxon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mephosfolan	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Merphos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Paraoxon éthyl (paraoxon)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Piperophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraclufos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propaphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Etrimfos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butamifos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crufomate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amidithion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyridaphenthion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tebupirimfos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoxathion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprobenfos (IBP)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPN	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ditalimfos	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cyanofenphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crotoxyphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cythioate	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorthiophos	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amiprofos-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dithianon	38P2RUV	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET256	0.1	#
Iodofenphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromophos éthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromophos méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carbophénothion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlormephos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorpyriphos éthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorpyriphos méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Demeton O+S	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Demeton S méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diazinon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlofenthion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Disulfoton	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenclorophos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenitrothion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Methodathion	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Parathion éthyl (parathion)	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Parathion méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propetamphos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbufos	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Tetradifon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Thiometon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carbamates							
Carbaryl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbendazime	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbétamide	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran 3-hydroxy	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarb	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methomyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxamyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propoxur	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Furathiocarbe	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfone	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfoxyde	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Carbosulfan	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbufam	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dioxacarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
3,4,5-triméthacarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfoxyde	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dimétilan	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprovalicarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Promecarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenmedipham	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenothiocarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diethofencarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bendiocarb	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthiocarbe (thiobencarbe)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiodicarbe	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe desmethyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aminocarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Methiocarbe sulfoxyde	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	
Pirimicarbe formamido desmethyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dimethoate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Indoxacarb	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfone	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butilate	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cycloate	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diallate	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dimepiperate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPTC	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenobucarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenoxycarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iodocarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoprocarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mecarbam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Metolcarb	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mexacarbate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propamocarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Prosulfocarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Proximpham	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyributicarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tiocarbazil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triallate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carboxine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Desmediphame	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Penoxsulam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bufencarbe	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Karbutilate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Allyxycarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorprofam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Molinate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benoxacor	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dithiocarbamates							
Ethylène thiourée ETU (métabolite manèbe, mancozèbe, metiram)	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET138		

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Amides							
S-Metolachlor	38P2RUV	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142		
Metalaxyl-M (mefenoxam)	38P2RUV	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142		
Isoxaben	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Zoxamide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flufenacet (flurthiamide)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexythiazox	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acétochlore	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alachlore	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Amitraze	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Furalaxyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mepronil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métazachlor	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Napropamide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ofurace	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxadixyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propanil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propyzamide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebutam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dimethenamide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,6-dichlorobenzamide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenhexamid	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	6.1
Dimetachlore	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlormide	38P2RUV	< 0.050	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Anilines							
Oryzalin	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Benalaxyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métolachlor	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyrimethanil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Trifluraline	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Azoles							
Aminotriazole	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#
Thiabendazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triticonazole	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diniconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Teflubenzuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Uniconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imibenconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tricyclazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenchlorazole-ethyl	38P2RUV	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Etiozazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	
Iponazazole	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Furilazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azaconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bitertanol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromuconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyproconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Difenoconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Epoxyconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenbuconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flusilazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flutriafol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Hexaconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Imazaméthabenz méthyl	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Myclobutanil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Penconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prochloraz	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propiconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebuconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebuconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebufenpyrad	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetraconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimenol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fluquinconazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimefon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Paclobutrazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benzonitriles							
Ioxynil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Aclonifen	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloridazole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlobenil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenarimol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ioxynil-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diazines							
Bromacil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridate	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dicarboximides							
Dichlofluand	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Folpel (Folpet)	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Iprodione	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Procymidone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Vinchlozoline	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénoxyacides							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
MCCP-P	38P2RUV	<0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.1	#
Dichlorprop-P	38P2RUV	<0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142		#
Bifenthrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bioresméthrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-DB	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4,5-T	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-MCPA	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-MCPB	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
MCCP (Mecoprop) total	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dicamba	38P2RUV	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triclopyr	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Quizalofop	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Quizalofop éthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diclofop méthyl	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propaquizalofop	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypof P-méthyl (R)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluroxypyr	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazifop	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clodinafop-propargyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cyhalofop butyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flamprop-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flamprop-isopropyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypof 2-éthoxyéthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenoxaprop-ethyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypof	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazifop-butyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Coumafene (warfarin)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
fluroxypyr-meptyl ester	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
MCCP-n et isobutyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-methyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-2 otyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP- 2-ethylhexyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-2,4,4-trimethylpentyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-1-octyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	1
MCPA-methyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
MCPA-ethylexhyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-ethyl ester	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-butoxyethyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-1-butyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCP-2-butoxyethyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D-methyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	6.1
2,4-D-isopropyl ester	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénols							
DNOC (dinitrocrésol)	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinoseb	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinoterb	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pentachlorophénol	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyfluthrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyperméthrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Esfenvalérate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropathrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lambda cyhalothrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Permethrine	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tefluthrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Deltaméthrine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenvalérate	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tau-fluvalinate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Betacyfluthrine	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Strobilurines							
Pyraclostrobine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azoxystrobine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Kresoxim-méthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Picoxystrobine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Trifloxystrobine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pesticides divers							
Boscalid	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cymoxanil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bentazone	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorophacinone	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinocap	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fludioxinil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Glufosinate	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Quinmerac	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metalaxyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
AMPA	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Bromoxynil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acifluorène	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fomesafen	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebufenozide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Coumatetralyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flurtamone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazaquin	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Spiroxamine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acetamipride	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bromadiolone	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mefluidide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycloxydime	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flutolanil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazinam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Florasulam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazamethabenz	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenazaquin	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluridone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imidaclopride	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isoxaflutole	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metosulam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazalil	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triforine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiophanate méthyl	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiophanate éthyl	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazoxyfen	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difenacoum	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Picolinafen	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiaclopride	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyroxulam	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difethialone	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Clethodim	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	
Cyprosulfamide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109		#
Fenamidone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Toclophos-methyl	38P2RUV	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fosthiazate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sethoxydim	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiamethoxam	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraflufen-ethyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Acibenzolar S-methyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Rotenone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Imazamox	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trinexapac-ethyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Imazapyr	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Proquinazid	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Silthiopham	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Clothianidine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Propoxycarbazone-sodium	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiocarbazone-méthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triazamate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad (A+D)	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad A (Spinosyne A)	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Spinosad D (Spinosyne D)	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Antraquinone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bifenox	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromopropylate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bupirimate	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Buprofazine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benfluraline	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Butraline	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chinométhionate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	6.1
Pendimethaline	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloroneb	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorothalonil	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Clomazone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cloquintocet mexyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	6.1
Cyprodinil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ethofumesate	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropidine	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropimorphe	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fipronil	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flumioxiazine	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flurochloridone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flurprimidol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lenacile	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenacet	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métaldéhyde	38P2RUV	< 0.020	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Méthode M_ET171	0.1	#
Norflurazon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Norflurazon désméthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nuarimol	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxadiazon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxyfluorène	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Piperonil butoxyde	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propachlore	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propargite	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridaben	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyrifénox	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quinoxifène	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quintozène	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbacile	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tolyfluanide	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorthal-diméthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carfentrazone ethyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenpyr diethyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mepanipirim	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Thiocyclam hydrogene oxalate	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Isoxadifen-éthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	6.1
Pyriproxyfen	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nitrofen	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetrasul	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tecnazene	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flonicamid	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metrafenone	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenson (fenizon)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorfenson	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chloroxuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorsulfuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diflufenzuron	38P2RUV	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dimefuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Isoproturon	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Linuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Methabenzthiazuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metobromuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metoxuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Neburon	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflururon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triasulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thifensulfuron méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebuthiuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfosulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Rimsulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prosulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pencycuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Nicosulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monolinuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesosulfuron méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Iodosulfuron méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Foramsulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flazasulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethoxysulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethidimuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difénoxuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPU (1-(3,4-dichlorophényl)urée)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycluron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Buturon	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbromuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Amidosulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Siduron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metsulfuron méthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azimsulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Oxasulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cinosulfuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluometuron	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Halosulfuron-méthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulfuron-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfometuron-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethametsulfuron-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorimuron-éthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tribenuron-méthyl	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflusulfuron méthyl (triflufuron-méthyl)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiazafuron (thiazfluron)	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluprysulfuron-méthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Daimuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thidiazuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Forchlorfenuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazosulfuron-éthyl	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
CMPU	38P2RUV	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexaflumuron	38P2RUV	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
PCB : Polychlorobiphényles							
<i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 31	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 52	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 101	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 105	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 118	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 138	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 149	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 153	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 180	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 194	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 35	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 170	38P2RUV	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 209	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 44	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Somme des 7 PCB indicateurs quantifiés	38P2RUV	< 0.045	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 18	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Dérivés du benzène							
<i>Chlorobenzènes</i>							
Monochlorobenzène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
2-chlorotoluène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
3-chlorotoluène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
4-chlorotoluène	38P2RUV	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2-dichlorobenzène	38P2RUV	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,3-dichlorobenzène	38P2RUV	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,4-dichlorobenzène	38P2RUV	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Composés divers						
Divers						
Phosphate de tributyle	38P2RUV	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	#
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection						
Radon 222	38P2RUV	< 4,3	Bq/l	Spectrométrie Gamma	NF EN ISO 10703	100 #
Radon 222 : incertitude (k=2)	38P2RUV	-	Bq/l	Spectrométrie Gamma	NF EN ISO 10703	#
Activité alpha globale	38P2RUV	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	0.1 #
activité alpha globale : incertitude (k=2)	38P2RUV	0.02	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Activité bêta globale	38P2RUV	< 0.06	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	38P2RUV	-	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Potassium 40	38P2RUV	<0.016	Bq/l	Calcul à partir de K		
Potassium 40 : incertitude (k=2)	38P2RUV	-	Bq/l	Calcul à partir de K		
Activité bêta globale résiduelle	38P2RUV	<0.046	Bq/l	Calcul		1
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	38P2RUV	-	Bq/l	Calcul		
Tritium	38P2RUV	< 8	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698	100 #
Tritium : incertitude (k=2)	38P2RUV	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698	#
Dose totale indicative	38P2RUV	< 0.1	mSv/an	Interprétation		0.1

38P2RUV ANALYSE (P2R+UV) EAU DE PRODUCTION (ARS38-2017)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

6.1 -

Rn222 : activité à la date de prélèvement

Eau conforme du point de vue radiologique au Code de la santé publique, article 1321-20, arrêté du 11 janvier 2007, et à l'arrêté du 12 mai 2004 pour les paramètres analysés.

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Conductivité électrique brute à 25°C
- Equilibre calcocarbonique (5 classes)

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 21 / 21

Edité le : 11/07/2017

Identification échantillon : LSE1706-6415

Destinataire : Agence Régionale de Santé Rhône Alpes

Delphine URIDAT
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Uridat', with a long horizontal stroke extending to the right from the end of the word.

Rapport d'analyse Page 1 / 21
Edité le : 11/07/2017

Agence Régionale de Santé Rhône Alpes

Délégation Départementale de l'Isère
17-19 rue Commandant L'Herminier
38032 GRENOBLE CEDEX 1

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 21 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE17-88073	
Identification échantillon :	LSE1706-6286	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	CAPTAGE DES PEYROUSES	Code PSV : 000003154
Localisation exacte :	1IER ABONNE ; MME BOITHIOT ; CUISINE	
Dept et commune :	38 LE PERIER	
UGE :	0294 - COMMUNE DU PERIER	
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION	
Type de visite :	P2	Type Analyse : P2R
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE LE PERIER MAIRIE 38740 LE PERIER	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	PEYROUSES	Type : CAP
Prélèvement :	Prélevé le 29/06/2017 à 11h10 Réceptionné le 29/06/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BLANC BRUDE Sylvain Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 002489

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 29/06/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	38P2R	100	mm/48h	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	38P2R	13.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#
Température de l'air extérieur	38P2R	19	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38P2R	7.90	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38P2R	75	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100	#
Chlore libre sur le terrain	38P2R	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	38P2R	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	38P2R	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			#
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	38P2R	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	38P2R	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	38P2R	2	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1			0 #
Escherichia coli	38P2R	2	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38P2R	1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38P2R	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	38P2R	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	38P2R	0 Néant	-	Qualitative				
Saveur	38P2R	0 Néant	-	Qualitative				
Odeur à 25 °C : seuil	38P2R	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte			3 #
Saveur à 25 °C : seuil	38P2R	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte			3 #
Couleur apparente (eau brute)	38P2R	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887			15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38P2R	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887			#
Couleur	38P2R	0	-	Qualitative				
Turbidité	38P2R	0.27	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027			2 #
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
Conductivité électrique brute à 25°C	38P2R	72	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38P2R	2.25	°F	Potentiométrie	NF EN 9963-1			#
TH (Titre Hydrotimétrique)	38P2R	3.0	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144			#
Carbone organique total (COT)	38P2R	< 0.2	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484			2 #
Fluorures	38P2R	< 0.05	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1.5		#
Cyanures totaux (indice cyanure)	38P2R	< 10	µg/l CN-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 14403-2	50		#
Equilibre calcocarbonique								
pH à l'équilibre	38P2R	9.40	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier			
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	38P2R	4 agressive	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		1 2	#
Cations								
Ammonium	38P2R	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2			0.1 #
Calcium dissous	38P2R	9.2	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Magnésium dissous	38P2R	1.77	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Sodium dissous	38P2R	< 1	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			200 #
Potassium dissous	38P2R	< 0.5	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Anions								
Chlorures	38P2R	1.6	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			250 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sulfates	38P2R	8.9	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Nitrates	38P2R	0.8	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
Nitrites	38P2R	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10	#
Métaux							
Aluminium total	38P2R	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #
Arsenic total	38P2R	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
Fer total	38P2R	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #
Manganèse total	38P2R	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50 #
Baryum total	38P2R	< 0.010	mg/l Ba	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.7	#
Bore total	38P2R	< 0.010	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0	#
Sélénium total	38P2R	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
Mercure total	38P2R	< 0.01	µg/l Hg	Fluorescence après minéralisation bromure-bromate	Méthode interne selon NF EN ISO 17852	1.0	#
COV : composés organiques volatils							
BTEX							
Benzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0	#
Toluène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Ethylbenzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylènes (m + p)	38P2R	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylène ortho	38P2R	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Styrène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2,3-triméthylbenzène	38P2R	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	38P2R	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	38P2R	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Ethyl tertibutyl ether (ETBE)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Isopropylbenzène (cumène)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylènes (o + m + p)	38P2R	< 0.15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
4-isopropyltoluène (p cymène)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Tert butylbenzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
n-butyl benzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylène p	38P2R	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylène m	38P2R	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
MTBE (methyl-tertiobutylether)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Solvants organohalogénés							
1,1,2,2-tétrachloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1,1-trichloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1,2-trichloroéthane	38P2R	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1-dichloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1-dichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,2-dibromoéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,2-dichloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0	#
Cis 1,2-dichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Trans 1,2-dichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,2-dichloropropane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
2,3-dichloropropène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Bromochlorométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Bromoforme	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chloroforme	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Cis 1,3-dichloropropylène	38P2R	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trans 1,3-dichloropropylène	38P2R	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dibromochlorométhane	38P2R	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dibromométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorométhane	38P2R	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Hexachlorobutadiène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Hexachloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	#
Tétrachloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Tétrachlorure de carbone	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trichlorofluorométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10	#
Autres							
Biphényle	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifiés	38P2R	< 0.500	µg/l	Calcul		0.5	#
Pesticides azotés							
Cyromazine	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pymetrozine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbutylazine)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simetryne	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diméthametryne	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sébutylazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sebutylazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbutylazine déséthyl 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cybutryne	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clofentezine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesotrione	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulcotrione	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amétryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine	38P2R	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine déisopropyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyanazine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Desmetryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Hexazinone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metamitron	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metribuzine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prometon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prometryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propazine	38P2R	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Sebutylazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Secbumeton	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Simazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbumeton	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutylazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutylazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbuméton déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pesticides organochlorés							
Hexachlorocyclopentadiène	38P2R	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne		#
Methoxychlor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlorophene	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4'-DDD	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4'-DDE	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4'-DDT	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDD	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDE	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDT	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Aldrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Chlordane cis (alpha)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane trans (bêta)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane (cis + trans)	38P2R	<0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Dicofol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Dieldrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Endosulfan alpha	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan bêta	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan sulfate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan total (alpha+beta)	38P2R	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Endrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCB (hexachlorobenzène)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.05	#
HCH alpha	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH bêta	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH delta	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH epsilon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Heptachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde endo trans	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde exo cis	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Isodrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lindane (HCH gamma)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prétilachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Endrine aldéhyde	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane gamma	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pentachlorobenzène	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
DDT total (24 DDTet 44' DDT)	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Somme des DDT, DDD, DDE	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azametiphos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	
Acéphate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthomorphe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isazofos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azinphos éthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azinphos méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cadusafos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorfenvinphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Coumaphos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Demeton S-méthyl sulfone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dichlorvos	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dicrotophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethion	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethoprophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fenthion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fonofos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Heptenophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isofenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malathion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mevinphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Monocrotophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Naled	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phorate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosalone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosmet	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosphamidon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phoxime	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos éthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Profenofos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrazophos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Quinalphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulfotep	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trichlorfon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Vamidothion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methamidophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxydemeton méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos methyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tétrachlorvinphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triazophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methacrifos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenthoate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulprofos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Anilophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthylvinphos (chlorveninphos-méthyl)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Edifenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Famphur	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenamiphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malaoxon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mephosfolan	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Merphos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Paraoxon éthyl (paraoxon)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Piperophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraclufos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Etrimfos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propaphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crufomate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butamifos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amidithion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyridaphenthion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tebupirimfos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoxathion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprobenfos (IBP)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPN	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ditalimfos	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cyanofenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crotoxyphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cythioate	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorthiophos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amiprofos-methyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dithianon	38P2R	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET256	0.1	#
Iodofenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromophos éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromophos méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carbophénothion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlormepfos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorpyrifos éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorpyrifos méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Demeton O+S	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Demeton S methyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diazinon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlofenthion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Disulfoton	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenclorophos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenitrothion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Methidathion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Parathion éthyl (parathion)	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Parathion méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propetamphos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbufos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetradifon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Thiometon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	
Carbamates							
Carbaryl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbendazime	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbétamide	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran 3-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarb	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methomyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxamyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propoxur	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Furathiocarbe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfone	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfoxyde	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Carbosulfan	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbufam	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dioxacarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
3,4,5-triméthacarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfoxyde	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dimétilan	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprovalicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Promecarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenmedipham	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenothiocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diethofencarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bendiocarb	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthioarbe (thiobencarbe)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiodicarbe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe desmethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aminocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methiocarbe sulfoxyde	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Pirimicarbe formamido desmethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthoate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Indoxacarb	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butilate	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cycloate	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diallate	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dimepiperate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPTC	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenobucarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenoxycarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iodocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoprocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mecarbam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Metolcarb	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mexacarbate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propamocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Prosulfocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Proximpham	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyributicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tiocarbazil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triallate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carboxine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Desmediphame	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Penoxsulam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bufencarbe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Karbutilate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Allyxycarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorprofam	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Molinate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benoxacor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dithiocarbamates							
Ethylèneéthiourée ETU (métabolite manèbe,mancozèbe,metiram)	38P2R	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET138		
Amides							

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
S-Metolachlor	38P2R	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	
Metalaxyl-M (mefenoxam)	38P2R	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	
Isoxaben	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Zoxamide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Flufenacet (flurthiamide)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Hexythiazox	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Acétochlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Alachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Amitraze	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Furalaxyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Mepronil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Métazachlor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Napropamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Ofurace	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Oxadixyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Propanil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Propyzamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Tebutam	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Dimethenamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
2,6-dichlorobenzamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Fenhexamid	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Dimetachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Dichlormide	38P2R	< 0.050	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Anilines						
Oryzalin	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Benalaxyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Métolachlor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Pyrimethanil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Trifluraline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1 #
Azoles						
Aminotriazole	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1 #
Thiabendazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1 #
Triticonazole	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Diniconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Teflubenzuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Uniconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Imibenconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Tricyclazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Fenchlorazole-ethyl	38P2R	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #
Etoazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Ipconazole	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Furilazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azaconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bitertanol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyproconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Difenoconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Epoxyconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenbuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flusilazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flutriafol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Hexaconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Imazaméthabenz méthyl	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Myclobutanil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Penconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prochloraze	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propiconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetraconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimenol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fluquinconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimefon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pacloubutrazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benzonitriles							
loxynil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Aclonifen	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloridazone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlobenil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenarimol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
loxynil-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diazines							
Bromacile	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dicarboxymides							
Dichlofluamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Folpel (Folpet)	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Iprodione	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Procymidone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Vinchlozoline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénoxyacides							
MCCP-P	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Dichlorprop-P	38P2R	<0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142			#
Bifenthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
Bioresméthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
2,4-D	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
2,4-DB	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
2,4,5-T	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
2,4-MCPA	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
2,4-MCPB	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
MCPP (Mecoprop) total	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Dicamba	38P2R	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Triclopyr	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
2,4-DP (Dichlorprop) total	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Quizalofop	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Quizalofop éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Diclofop méthyl	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Propaquizalofop	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Haloxypop P-méthyl (R)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenoprop (2,4,5-TP)	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fluroxypyr	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fluazifop	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Clodinafop-propargyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Cyhalofop butyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flamprop-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Flamprop-isopropyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Haloxypop 2-éthoxyéthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fenoxaprop-ethyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Haloxypop	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Fluazifop-butyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
Coumafene (warfarin)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1		#
fluroxypyr-meptyl ester	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1		#
MCPP-n et isobutyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-methyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2 otyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP- 2-ethylhexyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-2,4,4-trimethylpentyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPP-1-octyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-methyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#
MCPA-ethylhexyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
MCPA-ethyl ester	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-butoxyethyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-1-butyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MOPP-2-butoxyethyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D-methyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D-isopropyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénols							
DNOC (dinitrocrésol)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinoseb	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinoterb	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pentachlorophénol	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyfluthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyperméthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Esfenvalérate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropathrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lambda cyhalothrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Permethrine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tefluthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Deltaméthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenvalérate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tau-fluvalinate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Betacyfluthrine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Strobilurines							
Pyraclostrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azoxystrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Kresoxim-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Picoxystrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Trifloxystrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pesticides divers							
Boscalid	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cymoxanil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bentazone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorophacinone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinocap	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fludioxinil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Glufosinate	38P2R	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Quinmerac	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metalaxyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
AMPA	38P2R	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Bromoxynil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acifluorène	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fomesafen	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebufenozide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Coumatetralyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flurtamone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazaquin	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Spiroxamine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acetamipride	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bromadiolone	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mefluidide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycloxydime	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flutolanil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazinam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Florasulam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazamethabenz	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenazaquin	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluridone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imidaclopride	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isoxaflutole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metosulam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazalil	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triforine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiophanate méthyl	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiophanate éthyl	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazoxyfen	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difenacoum	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Picolinafen	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiaclopride	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyroxulam	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difethialone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Clethodim	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	
Cyprosulfamide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109		#
Fenamidone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Toclophos-methyl	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fosthiazate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sethoxydim	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiamethoxam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraflufen-ethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Acibenzolar S-methyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Imazamox	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Rotenone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trinexapac-ethyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Imazapyr	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Proquinazid	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Silthiopham	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Clothianidine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Propoxycarbazone-sodium	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiocarbazone-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triazamate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad (A+D)	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad A (Spinosyne A)	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Spinosad D (Spinosyne D)	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		#
Antraquinone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bifenox	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromopropylate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bupirimate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Buprofazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benfluraline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Butraline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chinométhionate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pendimethaline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloroneb	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorothalonil	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Clomazone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cloquintocet mexyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyprodinil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ethofumesate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropidine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropimorphe	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fipronil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flumioxiazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flurochloridone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flurprimidol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lenacile	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenacet	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métaldéhyde	38P2R	< 0.020	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Méthode M_ET171	0.1	#
Norflurazon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Norflurazon désméthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nuarimol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxadiazon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxyfluorène	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Piperonil butoxyde	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propachlore	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propargite	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridaben	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyrifénox	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quinoxifène	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quintozène	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbacile	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tolyfluanide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorthal-diméthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carfentrazone ethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenpyr diethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mepanipirim	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Thiocyclam hydrogene oxalate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Isoxadifen-éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyriproxyfen	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nitrofen	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetrasul	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tecnazene	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flonicamid	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metrafenone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenson (fenizon)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorfenson	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chloroxuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorsulfuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diflubenzuron	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dimefuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Isoproturon	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Linuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Methabenzthiazuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metobromuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metoxuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Neburon	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflururon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triasulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thifensulfuron méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebuthiuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Rimsulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pencycuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Nicosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monolinuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesosulfuron méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Iodosulfuron méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Foramsulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flazasulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethoxysulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethidimuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difénoxuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPU (1-(3,4-dichlorophényl)urée)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycluron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Buturon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbromuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Amidosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Siduron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metsulfuron méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azimsulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Oxasulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cinosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluometuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Halosulfuron-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulfuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfometuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethametsulfuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorimuron-éthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tribenuron-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflusaluron méthyl (trisulfuron-méthyl)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiazafuron (thiazfluron)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flupyr sulfuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Daimuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thidiazuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Forchlorfenuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazosulfuron-éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
CMPU	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexaflumuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
PCB : Polychlorobiphényles							
<i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 31	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 52	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 101	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 105	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 118	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 138	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 149	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 153	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 180	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 194	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 35	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 170	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 209	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 44	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Somme des 7 PCB indicateurs quantifiés	38P2R	< 0.045	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 18	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Dérivés du benzène							
<i>Chlorobenzènes</i>							
Monochlorobenzène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
2-chlorotoluène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
3-chlorotoluène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
4-chlorotoluène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2-dichlorobenzène	38P2R	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,3-dichlorobenzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,4-dichlorobenzène	38P2R	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Composés divers						
<i>Divers</i>						
Phosphate de tributyle	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	#
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection						
Radon 222	38P2R	7.5	Bq/l	Spectrométrie Gamma	NF EN ISO 10703	100 #
Radon 222 : incertitude (k=2)	38P2R	2.0	Bq/l	Spectrométrie Gamma	NF EN ISO 10703	#
Activité alpha globale	38P2R	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	0.1 #
activité alpha globale : incertitude (k=2)	38P2R	0.01	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Activité bêta globale	38P2R	< 0.04	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704	#
Potassium 40	38P2R	<0.016	Bq/l	Calcul à partir de K		
Potassium 40 : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Calcul à partir de K		
Activité bêta globale résiduelle	38P2R	< 0.04	Bq/l	Calcul		1
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Calcul		
Tritium	38P2R	< 8	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698	100 #
Tritium : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698	#
Dose totale indicative	38P2R	< 0.1	mSv/an	Interprétation		0.1

38P2R

ANALYSE (P2R=P1+P2+RAD) EAU DE PRODUCTION (ARS38-2017)

Rn222 : activité à la date de prélèvement

Eau conforme du point de vue radiologique au Code de la santé publique, article 1321-20, arrêté du 11 janvier 2007, et à l'arrêté du 12 mai 2004 pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Escherichia coli
- Entérocoques (Streptocoques fécaux)

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Bactéries coliformes à 36°C
- Conductivité électrique brute à 25°C
- Equilibre calcocarbonique (5 classes)
- Conductivité brute à 25°C sur le terrain

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 21 / 21

Edité le : 11/07/2017

Identification échantillon : LSE1706-6286

Destinataire : Agence Régionale de Santé Rhône Alpes

Delphine URIDAT
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Urivat', with a horizontal line underneath the text.

Rapport d'analyse Page 1 / 21
Edité le : 11/07/2017

Agence Régionale de Santé Rhône Alpes

Délégation Départementale de l'Isère
17-19 rue Commandant L'Herminier
38032 GRENOBLE CEDEX 1

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 21 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE17-88073	
Identification échantillon :	LSE1706-6305	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	CAPTAGE DES VEYRES	Code PSV : 000003334
Localisation exacte :	CAPTAGE	
Dept et commune :	38 LE PERIER	
UGE :	0294 - COMMUNE DU PERIER	
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION	
Type de visite :	P2	Type Analyse : P2R
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE LE PERIER MAIRIE 38740 LE PERIER	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	VEYRES	Type : CAP
Prélèvement :	Prélevé le 29/06/2017 à 10h00 Réceptionné le 29/06/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BLANC BRUDE Sylvain Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 002622

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 29/06/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	38P2R	100	mm/48h	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	38P2R	11.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38P2R	17	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38P2R	7.90	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38P2R	440	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200 1100	#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlore libre sur le terrain	38P2R	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	38P2R	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	38P2R	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2			
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	38P2R	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	38P2R	12	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	38P2R	16	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1			0 #
Escherichia coli	38P2R	2	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38P2R	1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38P2R	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	38P2R	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	38P2R	0 Néant	-	Qualitative				
Saveur	38P2R	0 Néant	-	Qualitative				
Odeur à 25 °C : seuil	38P2R	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte			3
Saveur à 25 °C : seuil	38P2R	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte			3
Couleur apparente (eau brute)	38P2R	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887			15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38P2R	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887			#
Couleur	38P2R	0	-	Qualitative				
Turbidité	38P2R	0.13	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027			2 #
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
Conductivité électrique brute à 25°C	38P2R	429	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38P2R	19.70	°F	Potentiométrie	NF EN 9963-1			#
TH (Titre Hydrotimétrique)	38P2R	23.2	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144			#
Carbone organique total (COT)	38P2R	0.2	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484			2 #
Fluorures	38P2R	0.13	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1.5		#
Cyanures totaux (indice cyanure)	38P2R	< 10	µg/l CN-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 14403-2	50		#
Equilibre calcocarbonique								
pH à l'équilibre	38P2R	7.72	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier			
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	38P2R	2 à l'équilibre	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		1	2
Cations								
Ammonium	38P2R	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2			0.1 #
Calcium dissous	38P2R	61.0	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Magnésium dissous	38P2R	19.33	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Sodium dissous	38P2R	2.1	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			200 #
Potassium dissous	38P2R	< 0.5	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			#
Anions								
Chlorures	38P2R	0.5	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			250 #
Sulfates	38P2R	38.5	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			250 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Nitrates	38P2R	1.4	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#	
Nitrites	38P2R	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10	#	
Métaux								
Aluminium total	38P2R	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #	
Arsenic total	38P2R	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#	
Fer total	38P2R	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #	
Manganèse total	38P2R	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50 #	
Baryum total	38P2R	< 0.010	mg/l Ba	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.7	#	
Bore total	38P2R	0.010	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0	#	
Sélénium total	38P2R	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#	
Mercure total	38P2R	< 0.01	µg/l Hg	Fluorescence après minéralisation bromure-bromate	Méthode interne selon NF EN ISO 17852	1.0	#	
COV : composés organiques volatils								
BTEX								
Benzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0	#	
Toluène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Ethylbenzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Xylènes (m + p)	38P2R	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Xylène ortho	38P2R	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Styrène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
1,2,3-triméthylbenzène	38P2R	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	38P2R	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	38P2R	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Ethyl tertibutyl ether (ETBE)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Isopropylbenzène (cumène)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Xylènes (o + m + p)	38P2R	< 0.15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
4-isopropyltoluène (p cymène)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Tert butylbenzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
n-butyl benzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Xylène p	38P2R	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
Xylène m	38P2R	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#	
MTBE (methyl-tertiobutylether)	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
Solvants organohalogénés								
1,1,2,2-tétrachloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,1,1-trichloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,1,2-trichloroéthane	38P2R	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,1-dichloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,1-dichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,2-dibromoéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
1,2-dichloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0	#	
Cis 1,2-dichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	
Trans 1,2-dichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#	

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
1,2-dichloropropane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
2,3-dichloropropène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Bromochlorométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Bromoforme	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chloroforme	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Cis 1,3-dichloropropylène	38P2R	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trans 1,3-dichloropropylène	38P2R	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dibromochlorométhane	38P2R	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dibromométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorométhane	38P2R	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Hexachlorobutadiène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Hexachloroéthane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	#
Tétrachloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Tétrachlorure de carbone	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trichloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Trichlorofluorométhane	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10	#
Autres							
Biphényle	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifiés	38P2R	< 0.500	µg/l	Calcul		0.5	#
Pesticides azotés							
Cyromazine	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pymetrozine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Simetryne	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diméthametryne	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triétazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sébuthylazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sebuthylazine 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cybutryne	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clofentezine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesotrione	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulcotrione	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amétryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine	38P2R	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine déisopropyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Atrazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyanazine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Desmetryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Hexazinone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metamitron	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metribuzine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prometon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prometryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propazine	38P2R	< 0.020	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Sebuthylazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Secbumeton	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Simazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbumeton	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbutryne	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbuthylazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbuthylazine déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbuméton déséthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pesticides organochlorés							
Hexachlorocyclopentadiène	38P2R	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne		#
Methoxychlor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlorophene	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4'-DDD	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4'-DDE	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4'-DDT	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDD	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDE	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
4,4'-DDT	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Aldrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Chlordane cis (alpha)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane trans (bêta)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane (cis + trans)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dicofol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Dieldrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Endosulfan alpha	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan bêta	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan sulfate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endosulfan total (alpha+beta)	38P2R	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCB (hexachlorobenzène)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.05	#
HCH alpha	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH bêta	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH delta	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
HCH epsilon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Heptachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde endo trans	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde exo cis	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Heptachlore époxyde	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.03	#
Isodrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lindane (HCH gamma)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prétilachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Endrine aldéhyde	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlordane gamma	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pentachlorobenzène	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
DDT total (24 DDTet 44' DDT)	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des DDT, DDD, DDE	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azametiphos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Acéphate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthomorphe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isazofos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azinphos éthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Azinphos méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cadusafos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorfenvinphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Coumaphos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Demeton S-méthyl sulfone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dichlorvos	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dicrotophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethion	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethoprophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenthion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fonofos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Heptenophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isofenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malathion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mevinphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Monocrotophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Naled	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phorate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosalone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosmet	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phosphamidon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phoxime	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos éthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Profenofos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrazophos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Quinalphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulfotep	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trichlorfon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Vamidotion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methamidophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxydemeton méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyrimiphos methyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tétrachlorvinphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triazophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methacrifos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenthoate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sulprofos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Anilophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthylvinphos (chlorvenvinphos-méthyl)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Edifenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Famphur	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenamiphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Malaoxon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mephosfolan	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Merphos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Paraoxon éthyl (paraoxon)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Piperophos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraclofos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propaphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Etrimfos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butamifos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crufomate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amidithion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyridaphenthion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tebupirimfos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoxathion	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ipobfenfos (IBP)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPN	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ditalimfos	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cyanofenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Crotoxyphos	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cythioate	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorthiophos	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Amiprofos-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dithianon	38P2R	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET256	0.1	#
Iodofenphos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromophos éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromophos méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carbophénouthion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlormephos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorpyriphos éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorpyriphos méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Demeton O+S	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Demeton S méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diazinon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlofenthion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Disulfoton	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenchlorphos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenitrothion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Methidathion	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Parathion éthyl (parathion)	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Parathion méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propetamphos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbufos	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetradifon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Thiometon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Carbamates							
Carbaryl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbendazime	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbétamide	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carbofuran 3-hydroxy	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarb	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methomyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Oxamyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propoxur	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Furathiocarbe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfone	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiofanox sulfoxyde	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Carbosulfan	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbufam	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dioxacarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
3,4,5-triméthacarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfoxyde	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthilan	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iprovalicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Promecarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Phenmedipham	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenothiocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diethofencarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bendiocarb	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthocarbe (thiobencarbe)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiodicarbe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe desmethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aminocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Methiocarbe sulfoxyde	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pirimicarbe formamido desmethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diméthoate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Indoxacarb	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe sulfone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Butilate	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cycloate	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Diallate	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Dimepiperate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
EPTC	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenobucarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fenoxycarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Iodocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Isoprocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mecarbam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Metolcarb	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Mexacarbate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propamocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Prosulfocarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Proximpham	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyributicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Tiocarbazil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triallate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Carboxine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Desmediphame	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Penoxsulam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bufencarbe	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Karbutilate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Allyxycarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Aldicarbe	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Chlorprofam	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Molinate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benoxacor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dithiocarbamates							
Ethylèneéthiourée ETU (métabolite manèbe, mancozèbe, metiram)	38P2R	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET138		
Amides							
S-Metolachlor	38P2R	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142		
Metalaxyl-M (mefenoxam)	38P2R	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142		

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Isoxaben	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Zoxamide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flufenacet (flurthiamide)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexythiazox	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acétochlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Amitraze	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Furalaxyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mepronil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métazachlor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Napropamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ofurace	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxadixyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propanil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propyzamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebutam	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dimethenamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,6-dichlorobenzamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenhexamid	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dimetachlore	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlormide	38P2R	< 0.050	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Anilines							
Oryzalin	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Benalaxyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métolachlor	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyrimethanil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Trifluraline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Azoles							
Aminotriazole	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#
Thiabendazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triticonazole	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diniconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Teflubenzuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Uniconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imibenconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tricyclazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenchlorazole-ethyl	38P2R	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Etoxazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ipconazole	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Furilazole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Azaconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bitertanol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyproconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Difenoconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Epoxyconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenbuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flusilazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flutriafol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Hexaconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Imazaméthabenz méthyl	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Myclobutanil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Penconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Prochloraze	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propiconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebuconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tebufenpyrad	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetraconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimenol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fluquinconazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Triadimefon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Paclobutrazole	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benzonitriles							
Ioxynil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Aclonifen	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloridazone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dichlobenil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenarimol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ioxynil-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diazines							
Bromacile	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Dicarboxymides							
Dichlofluamide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Folpel (Folpet)	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Iprodione	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Procymidone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Vinchlozoline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénoxyacides							
MCCP-P	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.1	#
Dichlorprop-P	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.1	#
Bifenthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Bioesméthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-DB	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4,5-T	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-MCPA	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-MCPB	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
MCCP (Mecoprop) total	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dicamba	38P2R	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triclopyr	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Quizalofop	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Quizalofop éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diclofop méthyl	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Propaquizalofop	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypop P-méthyl (R)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluroxypyr	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazifop	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clodinafop-propargyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cyhalofop butyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flamprop-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flamprop-isopropyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypop 2-éthoxyéthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenoxaprop-ethyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Haloxypop	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazifop-butyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Coumafene (warfarin)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
fluroxypyr-meptyl ester	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
MCCP-n et isobutyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-methyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-2 otyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP- 2-ethylhexyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-2,4,4-trimethylpentyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-1-octyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-methyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-éthylhexyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-ethyl ester	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCPA-butoxyethyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
MCPA-1-butyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
MCCP-2-butoxyethyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D-methyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
2,4-D-isopropyl ester	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Phénols							
DNOC (dinitrocrésol)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinoseb	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinoterb	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pentachlorophénol	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyfluthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyperméthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Esfenvalérate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenprothrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lambda cyhalothrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Permethrine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tefluthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Deltaméthrine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenvalérate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tau-fluvalinate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Betacyfluthrine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Strobilurines							
Pyraclostrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azoxystrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Kresoxim-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Picoxystrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Trifloxystrobine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pesticides divers							
Boscalid	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Cymoxanil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Bentazone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorophacinone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dinocap	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fludioxinil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Glufosinate	38P2R	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Quinmerac	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metalaxyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
AMPA	38P2R	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.1	#
Bromoxynil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acifluorène	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fomesafen	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebufenozide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Coumatetralyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flurtamone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazaquin	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Spiroxamine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Acetamipride	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bromadiolone	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mefluidide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycloxydime	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flutolanil	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluazinam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Florasulam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazamethabenz	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenazaquin	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluridone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imidaclopride	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isoxaflutole	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metosulam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Imazalil	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triforine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiophanate méthyl	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiophanate éthyl	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazoxyfen	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difenacoum	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Picolinafen	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiaclopride	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyroxulam	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difethialone	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Clethodim	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cyprosulfamide	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fenamidone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Toclophos-methyl	38P2R	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Fosthiazate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Sethoxydim	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiamethoxam	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Pyraflufen-ethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Acibenzolar S-methyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Imazamox	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Rotenone	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Trinexapac-ethyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Imazapyr	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Proquinazid	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Silthiopham	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Clothianidine	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Propoxycarbazone-sodium	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Thiocarbazone-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Triazamate	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad (A+D)	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad A (Spinosyne A)	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Spinosad D (Spinosyne D)	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.1	#
Antraquinone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bifenox	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bromopropylate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Bupirimate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Buprofezine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Benfluraline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Butraline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chinométhionate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pendimethaline	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chloroneb	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorothalonil	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Clomazone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cloquintocet mexyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Cyprodinil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Ethofumesate	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropidine	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenpropimorphe	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fipronil	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flumioxiazine	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Flurochloridone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flurprimidol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Lenacile	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenacet	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Métaldéhyde	38P2R	< 0.020	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Méthode M_ET171	0.1	#
Norflurazon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Norflurazon désméthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nuarimol	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxadiazon	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Oxyfluorène	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Piperonil butoxyde	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propachlore	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Propargite	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyridaben	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyrifénox	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quinoxylène	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Quintozène	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Terbacile	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tolyfluanide	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorthal-diméthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Carfentrazone ethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mefenpyr diethyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Mepanipirim	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Thiocyclam hydrogène oxalate	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Isoxadifen-éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Pyriproxyfen	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Nitrofen	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tetrasul	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Tecnazène	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Flonicamid	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Metrafenone	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Fenson (fenizon)	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Chlorfenson	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	0.1	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chloroxuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorsulfuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diflubenzuron	38P2R	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dimefuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Diuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fenuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Isoproturon	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Linuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Methabenzthiazuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metobromuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metoxuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Neburon	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflufuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triasulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thifensulfuron méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tebuthiuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Rimsulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Prosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pencycuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Nicosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monolinuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesosulfuron méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Iodosulfuron méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Foramsulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flazasulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethoxysulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethidimuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Difénoxuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPU (1 (3,4 dichlorophénylurée))	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cycluron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Buturon	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorbromuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Amidosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Siduron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metsulfuron méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Azimsulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Oxasulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Cinosulfuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Fluometuron	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Halosulfuron-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Bensulfuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sulfometuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethametsulfuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Chlorimuron-éthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tribenuron-méthyl	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Triflurosulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thiazafuron (thiazfluron)	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flupyrsulfuron-méthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Daimuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thidiazuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Forchlorfenuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Pyrazosulfuron-éthyl	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
CMPU	38P2R	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Hexaflumuron	38P2R	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
PCB : Polychlorobiphényles							
<i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 31	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 52	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 101	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 105	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 118	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 138	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 149	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 153	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 180	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 194	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 35	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 170	38P2R	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 209	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 44	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Somme des 7 PCB indicateurs quantifiés	38P2R	< 0.045	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 18	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Dérivés du benzène							
<i>Chlorobenzènes</i>							
Monochlorobenzène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
2-chlorotoluène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
3-chlorotoluène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
4-chlorotoluène	38P2R	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
1,2-dichlorobenzène	38P2R	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3-dichlorobenzène	38P2R	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,4-dichlorobenzène	38P2R	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Composés divers							
Divers							
Phosphate de tributyle	38P2R	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection							
Radon 222	38P2R	< 7,5	Bq/l	Spectrométrie Gamma	NF EN ISO 10703		100 #
Radon 222 : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Spectrométrie Gamma	NF EN ISO 10703		#
Activité alpha globale	38P2R	< 0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		0.1 #
activité alpha globale : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		#
Activité bêta globale	38P2R	0.06	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		#
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	38P2R	0.03	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704		#
Potassium 40	38P2R	<0.016	Bq/l	Calcul à partir de K			
Potassium 40 : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Calcul à partir de K			
Activité bêta globale résiduelle	38P2R	0.046	Bq/l	Calcul			1
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	38P2R	0.023	Bq/l	Calcul			
Tritium	38P2R	< 8	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698		100 #
Tritium : incertitude (k=2)	38P2R	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698		#
Dose totale indicative	38P2R	< 0.1	mSv/an	Interprétation			0.1

38P2R ANALYSE (P2R=P1+P2+RAD) EAU DE PRODUCTION (ARS38-2017)

Rn222 : activité à la date de prélèvement

Eau conforme du point de vue radiologique au Code de la santé publique, article 1321-20, arrêté du 11 janvier 2007, et à l'arrêté du 12 mai 2004 pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Escherichia coli
- Entérocoques (Streptocoques fécaux)

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Bactéries coliformes à 36°C

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 21 / 21

Edité le : 11/07/2017

Identification échantillon : LSE1706-6305

Destinataire : Agence Régionale de Santé Rhône Alpes

Delphine URIDAT
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Urivat', with a long horizontal stroke extending to the right from the end of the word.



Edité le : 16/09/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 21

MAIRIE DE CHANTEPERIER

MAIRIE
85 CHEMIN DE L'EGLISE
38740 CHANTEPERIER

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 21 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE20-134334	
Identification échantillon :	LSE2009-11826-2	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de ressource souterraine	
Point de Surveillance :	CAPTAGE BALMETTES 1	Code PSV : 000008047
Localisation exacte :	RESERVOIR CLAPIER NOIR EAU BRUTE	
Dept et commune :	38 CHANTEPERIER	
UGE :	0242 - COMMUNE DE CHANTEPERIER	
Type d'eau :	B - EAU BRUTE SOUTERRAINE	
Type de visite :	RP	Type Analyse : RP
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE CHANTEPERIER MAIRIE 85 CHEMIN DE L'EGLISE 38740 CHANTEPERIER	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	BALMETTES 1	Type : CAP
Prélèvement :	Prélevé le 03/09/2020 à 09h55 Réception au laboratoire le 03/09/2020 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 002488
Traitement :	NEANT	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/09/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	38RP@ 0	mm/48h	Observation visuelle				

.../...

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Température de l'eau	38RP@ 8.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#
Température de l'air extérieur	38RP@ 8.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38RP@ 7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		#
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38RP@ 204	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		#
Oxygène dissous	38RP@ 11.6	mg/l O2	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014	30	#
Taux de saturation en oxygène sur le terrain	38RP@ 110.0	%	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014		
Analyses microbiologiques						
Escherichia coli	38RP@ 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	20000	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38RP@ < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		#
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	38RP@ 0	-	Analyse qualitative			
Odeur	38RP@ 0 Néant	-	Qualitative			
Odeur à 25 °C : seuil	38RP@ N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		
Couleur apparente (eau brute)	38RP@ < 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	200	#
Couleur vraie (eau filtrée)	38RP@ < 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		#
Couleur	38RP@ 0	-	Qualitative			
Turbidité	38RP@ 0.21	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		#
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
Phosphore total	38RP@ <0.023	mg/l P2O5	Minéralisation et spectrophotométrie (Ganimède)	Méthode interne M_J053		#
Indice hydrocarbures (C10-C40)	38RP@ < 0.1	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2	1.0	#
Conductivité électrique brute à 25°C	38RP@ 214	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38RP@ 8.95	° f	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Carbone organique total (COT)	38RP@ < 0.2	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	10	#
Fluorures	38RP@ < 0.05	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		#
Equilibre calcocarbonique						
pH à l'équilibre	38RP@ 8.39	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	38RP@ 4 agressive	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		
Cations						
Ammonium	38RP@ < 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	4.0	#
Calcium dissous	38RP@ 30.4	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Magnésium dissous	38RP@ 6.5	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Sodium dissous	38RP@ 0.8	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Potassium dissous	38RP@ 0.5	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Anions						
Chlorures	38RP@ 0.4	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	200	#
Sulfates	38RP@ 13.0	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250	#
Nitrates	38RP@ 3.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	100	#
Nitrites	38RP@ < 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777		#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Silicates dissous	38RP@	4.7	mg/l SiO2	Flux continu (CFA)	Méthode interne M_J033	#
Carbonates	38RP@	0	mg/l CO3--	Potentiométrie	NF EN 9963-1	#
Bicarbonates	38RP@	109.0	mg/l HCO3-	Potentiométrie	NF EN 9963-1	#
Métaux						
Arsenic total	38RP@	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	100 #
Fer dissous	38RP@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après filtration	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Manganèse total	38RP@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Nickel total	38RP@	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Cadmium total	38RP@	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0 #
Bore total	38RP@	< 0.010	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Antimoine total	38RP@	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Sélénium total	38RP@	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
COV : composés organiques volatils						
BTEX						
Benzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Toluène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Ethylbenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylènes (m + p)	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène ortho	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Styrène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2,3-triméthylbenzène	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Ethyl tertio-butyl ether (ETBE)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Isopropylbenzène (cumène)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylènes (o + m + p)	38RP@	< 0.15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
4-isopropyltoluène (p-cymène)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Tert butylbenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
n-butyl benzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène p	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène m	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
MTBE (methyl-tertio-butylether)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Solvants organohalogénés						
1,1,2,2-tétrachloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,1-trichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichloroéthane	38RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dibromoéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Cis 1,2-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,2-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloropropane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
2,3-dichloropropène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromochlorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromoforme	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chloroforme	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorure de vinyle	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Cis 1,3-dichloropropylène	38RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,3-dichloropropylène	38RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromochlorométhane	38RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorobromométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorométhane	38RP@	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachlorobutadiène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des trihalométhanes	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Tétrachloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Tétrachlorure de carbone	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichlorofluorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Autres						
Biphényle	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0
Pesticides						
Total pesticides						
Somme des pesticides identifiés	38RP@	< 0.500	µg/l	Calcul		5.0
Pesticides azotés						
Cyromazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Amétryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Atrazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Atrazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Atrazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Cyanazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Desmetryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Hexazinone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Metamitron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Metribuzine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0
Prometon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Prometryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Propazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pymetrozine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Sebuthylazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Secbumeton	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Simazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbumeton	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbumeton déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbuthylazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbuthylazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbutryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triétazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Simetryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dimethametryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Propazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triétazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triétazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Sébuthylazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Sebuthylazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Simazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Atrazine déisopropyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Cybutryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Clofentezine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Mesotrione	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Sulcotrione	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pesticides organochlorés							
Hexachlorocyclopentadiène	38RP@	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne		
Methoxychlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Quintozène	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
2,4'-DDD	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
2,4'-DDE	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
2,4'-DDT	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
4,4'-DDD	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
4,4'-DDE	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
4,4'-DDT	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Aldrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlordane cis (alpha)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlordane trans (bêta)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlordane (cis + trans)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dicofol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dieldrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Endosulfan alpha	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Endosulfan bêta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Endosulfan sulfate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Endosulfan total (alpha+beta)	38RP@	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Endrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
HCB (hexachlorobenzène)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
HCH alpha	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
HCH bêta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
HCH delta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
HCH epsilon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Heptachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Heptachlore époxyde endo trans	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Heptachlore époxyde exo cis	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Heptachlore époxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Isodrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Lindane (HCH gamma)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Endrine aldéhyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Nitrofen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlordane gamma	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pentachlorobenzène	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
DDT total (24 DDTet 44' DDT)	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Somme des DDT, DDD, DDE	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Azametiphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Acéphate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Azinphos éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Azinphos méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Cadusafos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Chlorfenvinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Coumaphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Demeton S-méthyl sulfone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Dichlorvos	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Dicrotophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Diméthoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Ethion	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Ethoprophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Fenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Fonofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Heptenophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Isofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Malathion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Mevinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Monocrotophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Naled	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phorate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phosalone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phosmet	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phosphamidon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phoxime	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pyrimiphos éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Profenofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pyrazophos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Quinalphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Sulfotep	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Trichlorfon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Vamidothion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Mecarbam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Fosthiazate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Methamidophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Oxydemeton méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pyrimiphos methyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Tétrachlorvinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Methacrifos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phenthoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sulprofos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Anilophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Diméthylvinphos (chlorveninphos-méthyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Edifenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Famphur	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Fenamiphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Malaoxon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Mephosfolan	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Merphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Paraoxon éthyl (paraoxon)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Piperophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pyraclofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Propaphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Etrimfos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Crufomate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Butamifos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pyridaphenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Amidithion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Tebupirimfos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Isoxathion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Iprobenfos (IBP)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
EPN	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Ditalimfos	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Cyanofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Crotoxyphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Cythioate	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Chlorthiophos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Amiprofos-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Iodofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bromophos éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bromophos méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Carbophénothion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlormephos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlorpyriphos éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlorpyriphos méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Demeton O+S	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Demeton S méthyl	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Diazinon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Dichlofenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Disulfoton	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenchlorphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenitrothion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Isazofos	38RP@	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Methidathion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Parathion éthyl (parathion)	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Parathion méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Propetamphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Terbufos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tetradifon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Thiometon	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Triazophos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Carbamates							
Carbaryl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Carbendazime	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Carbétamide	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Carbofuran	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Carbofuran 3-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Ethiofencarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Methomyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Oxamyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pirimicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Propoxur	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Furathiocarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thiofanox sulfone	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thiofanox sulfoxyde	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Carbosulfan	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Chlorbufam	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dioxacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
3,4,5-triméthacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Aldicarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Dimétilan	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Iprovalicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Promecarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Phenmedipham	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fenothiocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Diethofencarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Bendiocarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Benthioarbe (thiobencarbe)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Thiodicarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pirimicarbe desmethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Ethiofencarbe sulfone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Aminocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Methiocarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pirimicarbe formamido desmethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Indoxacarb	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Aldicarbe sulfone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Butilate	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Cycloate	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Diallate	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Dimepiperate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
EPTC	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Fenobucarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Fenoxycarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Iodocarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Isoprocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Metolcarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Mexacarbate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Propamocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Prosulfocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Proximpham	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pyributicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Tiocarbazil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Carboxine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Desmediphame	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Penoxsulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Bufencarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Karbutilate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Allyxycarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Aldicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propoxycarbazone-sodium	38RP@	<0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	
Chinométhionate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	
Chlorprofam	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Molinate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Benoxacor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Triallate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dithiocarbamates							
Ethylène thiourée (métabolite du manèbe, mancozèbe, métiram)	38RP@	< 0.50	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	
Néonicotinoïdes							
Acetamipride	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Imidaclopride	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thiaclopride	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thiamethoxam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Clothianidine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Amides							
S-Metolachlor	38RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	2.0	
Metalaxyl-M (mefenoxam)	38RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	2.0	
Boscalid	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Metalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Isoxaben	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Zoxamide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flufenacet (flurthiamide)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Isoxaflutole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Hexythiazox	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Acétochlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Alachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Amitraze	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Furalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Métazachlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Napropamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Ofurace	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Oxadixyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Propyzamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tebutam	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Alachlore-OXA	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2.0	#
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2.0	#
Dimethenamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
2,6-dichlorobenzamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Mefenacet	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Propachlore	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tolylfluamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Prétilachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenhexamid	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dimetachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dichlormide	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Anilines							
Oryzalin	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Benalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Métolachlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Benfluraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Butraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pendiméthaline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Trifluraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Azoles							
Aminotriazole	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	2.0	#
Thiabendazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Triticonazole	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Diniconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Imazalil	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Uniconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Imibenconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Tricyclazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fenchlorazole-ethyl	38RP@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Etoazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Ipconazole	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pyraflufen-ethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Furilazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Azaconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bitertanol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bromuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Cyproconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Difenoconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Epoxyconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenbuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Flusilazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Flutriafol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Hexaconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Imazaméthabenz méthyl	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Metconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Myclobutanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Penconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Prochloraze	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Propiconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tebuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tebufenpyrad	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tetraconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Triadimenol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fluquinconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Triadimefon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Paclobutrazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Benzonitriles							
Ioxynil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Bromoxynil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Aclonifen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chloridazone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dichlobenil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenarimol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Ioxynil-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Dicarboxymides							
Dichlofluanide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Folpel (Folpet)	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Iprodione	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Procymidone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Vinchlozoline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Phénoxyacides							
MCPP-P	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	2.0	#
Dichlorprop-P	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	2.0	#
2,4-D	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
2,4-DB	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
2,4,5-T	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
2,4-MCPA	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
2,4-MCPB	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
MCCP (Mecoprop) total	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dicamba	38RP@	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triclopyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Quizalofop	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Quizalofop éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Diclofop méthyl	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Propaquizalofop	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Haloxyfop P-méthyl (R)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fluroxypyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fluazifop	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Clodinafop-propargyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Cyhalofop butyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flamprop-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flamprop-isopropyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Haloxyfop 2-éthoxyéthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fenoxaprop-ethyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Haloxyfop	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fluazifop-butyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
fluroxypyr-meptyl ester	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
MCCP-n et isobutyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCCP-methyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCCP-2 otyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCCP- 2-ethylhexyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCCP-2,4,4-trimethylpentyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCCP-1-octyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	1
MCPA-methyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCPA-ethylexhyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	1
MCPA-ethyl ester	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCPA-butoxyethyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
MCPA-1-butyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	1
MCCP-2-butoxyethyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
2,4-D-methyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
2,4-D-isopropyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Phénols							

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
DNOC (dinitrocrésol)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dinoseb	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dinoterb	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pentachlorophénol	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinocap	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dichlorophene	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bifenthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bioresméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Cyfluthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Cyperméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Esfenvalérate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenprothrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Lambda cyhalothrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Permethrine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tefluthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Deltaméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenvalérate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tau-fluvalinate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	1
Betacyfluthrine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Strobilurines							
Pyraclostrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Azoxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Picoxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Trifloxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Kresoxim-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Pesticides divers							
Cymoxanil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Bentazone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Chlorophacinone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fludioxonil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Glufosinate	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	2.0	#
Quinmerac	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
AMPA	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	2.0	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	2.0	#
Acifluorène	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fomesafen	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Tebufenozide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Coumatetralyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dimethomorphe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flurtamone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Imazaquin	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Spiroxamine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Mefluidide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Bromadiolone	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Cycloxydime	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fluazinam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flutolanil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Florasulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Imazamethabenz	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fenazaquin	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fluridone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Metosulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triforine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thiophanate éthyl	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pyrazoxyfen	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Coumafene (warfarin)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Difenacoum	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Picolinafen	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pyroxulam	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Bensulide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Clethodim	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Cyprosulfamide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fenamidone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Toclophos-methyl	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Sethoxydim	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Difethialone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Acibenzolar S-methyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Rotenone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Imazamox	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Trinexapac-ethyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Imazapyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Proquinazid	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Silthiopham	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Thiocarbazone-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Thiophanate-méthyle	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Triazamate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Spinosad (A+D)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Spinosad A (Spinosyne A)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		
Spinosad D (Spinosyne D)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		
Dithianon	38RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2.0	#
Anthraquinone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Mepronil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bifenox	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bromopropylate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Bupirimate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Propanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Buprofezine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pyrimethanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chloroneb	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlorothalonil	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Clomazone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Cloquintocet mexyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Cyprodinil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Ethofumesate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenpropidine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenpropimorphe	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fipronil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Flumioxiazine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Flurochloridone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Flurprimidol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Lenacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Métaldéhyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET277	2.0	#
Bromacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pyridate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Norflurazon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Norflurazon désméthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Nuarimol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Oxadiazon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Oxyfluorène	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Piperonil butoxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propargite	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pyridaben	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pyrifénox	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Quinoxifène	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Terbacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlorthal-diméthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Carfentrazone ethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Mefenpyr diethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Mepanipirim	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Thiocyclam hydrogene oxalate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Isoxadifen-éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Pyriproxyfen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	1
Tetrasul	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Tecnazene	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Flonicamid	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Metrafenone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Fenson (fenizon)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Chlorfenson	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	2.0	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Chloroxuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Chlorsulfuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Diflufenzuron	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Dimefuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Diuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fenuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Isoproturon	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Linuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Methabenzthiazuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Metobromuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Metoxuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Monuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Neburon	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triflururon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thifensulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Tebuthiuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Sulfosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Rimsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Prosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pencycuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Nicosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Monolinuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Mesosulfuron methyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Iodosulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Foramsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flazasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Ethoxysulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Ethidimuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Difénoxuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
DCPU (1 (3,4 dichlorophenylurée)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Cycluron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Buturon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Chlorbromuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Amidosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Siduron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Metsulfuron méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Azimsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Oxasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Cinosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Fluometuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Halosulfuron-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Bensulfuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Sulfometuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Ethametsulfuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Chlorimuron-éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Tribenuron-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Triflusulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thiazafuron (thiazfluron)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Flupyrifluron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Daimuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Thidiazuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Forchlorfenuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Pyrazosulfuron-éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
CMPU	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Hexaflumuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
Teflubenzuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2.0	#
PCB : Polychlorobiphényles <i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 31	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 52	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 101	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 105	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 118	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 138	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 149	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 153	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 180	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 194	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 35	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 170	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 209	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 44	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
Somme des 7 PCB indicateurs quantifiés	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 18	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
Dérivés du benzène <i>Chlorobenzènes</i>							
Monochlorobenzène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
2-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
3-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
4-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2-dichlorobenzène	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3-dichlorobenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,4-dichlorobenzène	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Composés divers <i>Divers</i>							
Phosphate de tributyle	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#

38RP@ ANALYSE (RP) RESSOURCE SOUTERRAINE (ARS38-2017)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

.../...

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11826-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Silicates : stabilisation réalisée au laboratoire dans les 36 heures.

Méthode interne M_ET172 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents
Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Christophe ROGER
Ingénieur de Laboratoire

ROGER



Edité le : 16/09/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 21

MAIRIE DE CHANTEPERIER

MAIRIE
85 CHEMIN DE L'EGLISE
38740 CHANTEPERIER

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 21 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE20-134334	
Identification échantillon :	LSE2009-11621-2	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	CAPTAGE DES PEYROUSES	Code PSV : 0000003154
Localisation exacte :	CAPTAGE	
Dept et commune :	38 CHANTEPERIER	
UGE :	0242 - COMMUNE DE CHANTEPERIER	
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION	
Type de visite :	RP	Type Analyse : RP
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE CHANTEPERIER MAIRIE 85 CHEMIN DE L'EGLISE 38740 CHANTEPERIER	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	PEYROUSES	Type : CAP
Prélèvement :	Prélevé le 03/09/2020 à 11h20 Réception au laboratoire le 03/09/2020 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 002489
Traitement :	NEANT	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/09/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	38RP@	0	mm/48h	Observation visuelle			

.../...

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	38RP@	10.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38RP@	16.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38RP@	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38RP@	93	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100 #
Oxygène dissous	38RP@	9.8	mg/l O2	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014		#
Taux de saturation en oxygène sur le terrain	38RP@	98.6	%	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014		
Analyses microbiologiques							
Escherichia coli	38RP@	1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38RP@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	38RP@	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	38RP@	0 Néant	-	Qualitative			
Odeur à 25 °C : seuil	38RP@	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		
Couleur apparente (eau brute)	38RP@	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38RP@	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		#
Couleur	38RP@	0	-	Qualitative			
Turbidité	38RP@	0.22	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Phosphore total	38RP@	<0.023	mg/l P2O5	Minéralisation et spectrophotométrie (Ganimède)	Méthode interne M_J053		#
Indice hydrocarbures (C10-C40)	38RP@	< 0.1	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2		#
Conductivité électrique brute à 25°C	38RP@	99	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38RP@	3.10	° f	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Carbone organique total (COT)	38RP@	< 0.2	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484		2 #
Fluorures	38RP@	< 0.05	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1.50	#
Equilibre calcocarbonique							
pH à l'équilibre	38RP@	9.14	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	38RP@	4 agressive	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier	1	2
Cations							
Ammonium	38RP@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #
Calcium dissous	38RP@	13.7	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Magnésium dissous	38RP@	2.5	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Sodium dissous	38RP@	1.3	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		200 #
Potassium dissous	38RP@	0.2	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Anions							
Chlorures	38RP@	0.3	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Sulfates	38RP@	12.3	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Nitrates	38RP@	1.1	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
Nitrites	38RP@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Silicates dissous	38RP@	3.3	mg/l SiO2	Flux continu (CFA)	Méthode interne M_J033		#
Carbonates	38RP@	0	mg/l CO3--	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Bicarbonates	38RP@	38.0	mg/l HCO3-	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Métaux							
Arsenic total	38RP@	3	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
Fer dissous	38RP@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après filtration	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Manganèse total	38RP@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50
Nickel total	38RP@	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20	#
Cadmium total	38RP@	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0	#
Bore total	38RP@	< 0.010	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0	#
Antimoine total	38RP@	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0	#
Sélénium total	38RP@	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
COV : composés organiques volatils							
BTEX							
Benzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0	#
Toluène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Ethylbenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylènes (m + p)	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylène ortho	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Styrène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2,3-triméthylbenzène	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Ethyl tertio-butyl ether (ETBE)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Isopropylbenzène (cumène)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylènes (o + m + p)	38RP@	< 0.15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
4-isopropyltoluène (p-cymène)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Tert butylbenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
n-butyl benzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylène p	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Xylène m	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
MTBE (methyl-tertio-butylether)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Solvants organohalogénés							
1,1,2,2-tétrachloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1,1-trichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1,2-trichloroéthane	38RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1-dichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,1-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,2-dibromoéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
1,2-dichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Cis 1,2-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,2-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloropropane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
2,3-dichloropropène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromochlorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromoforme	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chloroforme	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorure de vinyle	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.50
Cis 1,3-dichloropropylène	38RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,3-dichloropropylène	38RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromochlorométhane	38RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorobromométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorométhane	38RP@	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachlorobutadiène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des trihalométhanes	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100
Tétrachloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Tétrachlorure de carbone	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichlorofluorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10
Autres						
Biphényle	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100
Pesticides						
Total pesticides						
Somme des pesticides identifiés	38RP@	< 0.500	µg/l	Calcul		0.500
Pesticides azotés						
Cyromazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Amétryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Atrazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Atrazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Atrazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Cyanazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Desmetryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Hexazinone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Metamitron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Metribuzine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Prometon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Prometryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pymetrozine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sebuthylazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Secbumeton	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbumeton	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbumeton déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbutryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triétazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simetryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dimethametryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triétazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triétazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sébuthylazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sebuthylazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cybutryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Clofentezine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Mesotrione	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sulcotrione	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pesticides organochlorés							
Hexachlorocyclopentadiène	38RP@	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne		
Methoxychlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Quintozène	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4'-DDD	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4'-DDE	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4'-DDT	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
4,4'-DDD	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
4,4'-DDE	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
4,4'-DDT	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Aldrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.030	#
Chlordane cis (alpha)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlordane trans (béta)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlordane (cis + trans)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dicofol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dieldrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.030	#
Endosulfan alpha	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endosulfan béta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endosulfan sulfate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endosulfan total (alpha+beta)	38RP@	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.030	#
HCB (hexachlorobenzène)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.050	#
HCH alpha	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
HCH béta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
HCH delta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
HCH epsilon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore époxyde endo trans	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore époxyde exo cis	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore époxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Isodrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Lindane (HCH gamma)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endrine aldéhyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Nitrofen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlordane gamma	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pentachlorobenzène	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
DDT total (24 DDTet 44' DDT)	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Somme des DDT, DDD, DDE	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Azametiphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Acéphate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Azinphos éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Azinphos méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cadusafos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Chlorfenvinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Coumaphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Demeton S-méthyl sulfone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dichlorvos	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dicrotophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dimethoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethion	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethoprophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fonofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Heptenophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Isofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Malathion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mevinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Monocrotophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Naled	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phorate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phosalone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phosmet	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phosphamidon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phoxime	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyrimiphos éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Profenofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyrazophos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Quinalphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Sulfotep	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Trichlorfon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Vamidothion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mecarbam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fosthiazate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methamidophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Oxydemeton méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyrimiphos methyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Tétrachlorvinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methacrifos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phenthoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sulprofos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Anilofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diméthylvinphos (chlorovinphos-méthyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Edifenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Famphur	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenamiphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Malaoxon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mephosolan	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Merphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Paraoxon éthyl (paraoxon)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Piperophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyraclofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Propaphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Etrimfos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Crufomate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Butamifos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyridaphenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Amidithion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Tebupirimfos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Isoxathion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iprobenfos (IBP)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
EPN	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ditalimfos	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cyanofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Crotoxypfos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cythioate	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Chlorthiophos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Amiprofos-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iodofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromophos éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromophos méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Carbophénouthion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlormepfos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorpyriphos éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorpyriphos méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Demeton O+S	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Demeton S méthyl	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Diazinon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Dichlofenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Disulfoton	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenchlorphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenitrothion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Isazofos	38RP@	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Methidathion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Parathion éthyl (parathion)	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Parathion méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propetamphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Terbufos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tetradifon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Thiometon	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triazophos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Carbamates							
Carbaryl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbendazime	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbétamide	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbofuran	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbofuran 3-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethiofencarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methomyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Oxamyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pirimicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Propoxur	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Furathiocarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiofanox sulfone	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiofanox sulfoxyde	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Carbosulfan	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorbufam	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dioxacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
3,4,5-triméthacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aldicarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dimétilan	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iprovalicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Promecarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phenmedipham	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fenothiocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diethofencarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Bendiocarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Benthioarbe (thiobencarbe)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Thiodicarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pirimicarbe desmethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethiofencarbe sulfone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aminocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methiocarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pirimicarbe formamido desmethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Indoxacarb	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aldicarbe sulfone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Butilate	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cycloate	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diallate	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dimepiperate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
EPTC	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenobucarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenoxycarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iodocarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Isoprocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Metolcarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mexacarbate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Propamacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Prosulfocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Proximpham	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyributicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Tiocarbazil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carboxine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Desmediphame	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Penoxsulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Bufencarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Karbutilate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Allyxycarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aldicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propoxycarbazone-sodium	38RP@	<0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	
Chinométhionate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	
Chlorprofam	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Molinate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Benoxacor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triallate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dithiocarbamates							
Ethylène thiourée (métabolite du manèbe, mancozèbe, métiram)	38RP@	< 0.50	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	
Néonicotinoïdes							
Acetamipride	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imidaclopride	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiaclopride	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiamethoxam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Clothianidine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Amides							
S-Metolachlor	38RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	
Metalaxyl-M (mefenoxam)	38RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	
Boscalid	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Metalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Isoxaben	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Zoxamide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flufenacet (flurthiamide)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Isoxaflutole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Hexythiazox	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Acétochlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Alachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Amitraze	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Furalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Métazachlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Napropamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Ofurace	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Oxadixyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propyzamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tebutam	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Alachlore-OXA	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.100	#
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.100	#
Dimethenamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,6-dichlorobenzamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mefenacet	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propachlore	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tolylfluamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Prétilachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenhexamid	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dimetachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dichlormide	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Anilines							
Oryzalin	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Benalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Métolachlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Benfluraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Butraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pendimethaline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Trifluraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Azoles							
Aminotriazole	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.100	#
Thiabendazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Triticonazole	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diniconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imazalil	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Uniconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imibenconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tricyclazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenchlorazole-ethyl	38RP@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Etoazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ipconazole	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyraflufen-ethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Furilazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Azaconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bitertanol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyproconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Difenoconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Epoxyconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenbuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flusilazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flutriafol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Hexaconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Imazaméthabenz méthyl	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Metconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Myclobutanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Penconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Prochloraze	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propiconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tebuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tebufenpyrad	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tetraconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triadimenol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fluquinconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triadimefon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Paclobutrazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Benzonitriles							
Ioxynil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bromoxynil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Aclonifen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chloridazone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dichlobenil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenarimol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Ioxynil-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dicarboxymides							
Dichlofluanide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Folpel (Folpet)	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Iprodione	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Procymidone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Vinchlozoline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Phénoxyacides							
MCPP-P	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	#
Dichlorprop-P	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	#
2,4-D	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4-DB	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4,5-T	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
2,4-MCPA	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4-MCPB	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
MCCP (Mecoprop) total	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dicamba	38RP@	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triclopyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Quizalofop	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Quizalofop éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diclofop méthyl	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propaquizalofop	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Haloxyfop P-méthyl (R)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluroxypyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluazifop	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Clodinafop-propargyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cyhalofop butyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flamprop-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flamprop-isopropyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Haloxyfop 2-éthoxyéthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenoxaprop-ethyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Haloxyfop	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluazifop-butyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
fluroxypyr-meptyl ester	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
MCCP-n et isobutyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-méthyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-2 otyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP- 2-ethylhexyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-2,4,4-triméthylpentyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-1-octyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-méthyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-ethylhexyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-ethyl ester	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-butoxyethyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-1-butyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-2-butoxyethyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4-D-méthyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4-D-isopropyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Phénols							

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
DNOC (dinitrocrésol)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinoseb	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinoterb	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pentachlorophénol	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinocap	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dichlorophene	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bifenthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bioresméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyfluthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyperméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Esfenvalérate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenprothrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Lambda cyhalothrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Permethrine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tefluthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Deltaméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenvalérate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tau-fluvalinate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Betacyfluthrine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Strobilurines							
Pyraclostrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Azoxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Picoxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Trifloxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Kresoxim-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pesticides divers							
Cymoxanil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Bentazone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorophacinone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fludioxonil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Glufosinate	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.100	#
Quinmerac	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
AMPA	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.100	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.100	#
Acifluorène	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fomesafen	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tebufenozide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Coumatetralyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dimethomorphe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flurtamone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imazaquin	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Spiroxamine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Mefluidide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bromadiolone	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cycloxydime	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flutolanil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluazinam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Florasulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imazamethabenz	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenazaquin	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluridone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metosulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triforine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiophanate éthyl	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyrazoxyfen	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Coumafene (warfarin)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Difenacoum	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Picolinafen	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyroxulam	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bensulide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Clethodim	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cyprosulfamide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenamidone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Toclophos-methyl	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Sethoxydim	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diféthialone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Acibenzolar S-methyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Rotenone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Imazamox	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Trinexapac-ethyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Imazapyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Proquinazid	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Silthiopham	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Thiocarbazone-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Thiophanate-méthyle	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Triazamate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Spinosad (A+D)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Spinosad A (Spinosyne A)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		
Spinosad D (Spinosyne D)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		
Dithianon	38RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Antraquinone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mepronil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bifenox	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromopropylate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bupirimate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Buprofezine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyrimethanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chloroneb	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorothalonil	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Clomazone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cloquintocet mexyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyprodinil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Ethofumesate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenpropidine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenpropimorphe	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fipronil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flumioxiazine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flurochloridone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flurprimidol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Lenacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Métaldéhyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET277	0.100	#
Bromacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyridate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Norflurazon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Norflurazon désméthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Nuarimol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Oxadiazon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Oxyfluorène	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Piperonil butoxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propargite	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyridaben	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyrifénox	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Quinoxifène	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Terbacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorthal-diméthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Carfentrazone ethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mefenpyr diethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mepanipirim	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Thiocyclam hydrogene oxalate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Isoxadifen-éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyriproxyfen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tetrasul	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tecnazene	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flonicamid	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Metrafenone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenson (fenizon)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorfenson	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chloroxuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorsulfuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diflufenzuron	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dimefuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Isoproturon	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Linuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Methabenzthiazuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metobromuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metoxuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Monuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Neburon	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triflururon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thifensulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tebuthiuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sulfosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Rimsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Prosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pencycuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Nicosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Monolinuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Mesosulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Iodosulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Foramsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flazasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ethoxysulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ethidimuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Difénoxuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
DCPU (1 (3,4 dichlorophenylurée)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cycluron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Buturon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorbromuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Amidosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Siduron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metsulfuron méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Azimsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Oxasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cinosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluometuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Halosulfuron-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bensulfuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sulfometuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ethametsulfuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorimuron-éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tribenuron-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triflusulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiazafuron (thiazfluron)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flupyrifluron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Daimuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thidiazuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Forchlorfenuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyrazosulfuron-éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
CMPU	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Hexaflumuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Teflubenzuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
PCB : Polychlorobiphényles <i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 31	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 52	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 101	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 105	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 118	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 138	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 149	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 153	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 180	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 194	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 35	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 170	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 209	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 44	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
Somme des 7 PCB indicateurs quantifiés	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 18	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
Dérivés du benzène <i>Chlorobenzènes</i>							
Monochlorobenzène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
2-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
3-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
4-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2-dichlorobenzène	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3-dichlorobenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,4-dichlorobenzène	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Composés divers <i>Divers</i>							
Phosphate de tributyle	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#

38RP@ ANALYSE (RP) RESSOURCE SOUTERRAINE (ARS38-2017)

Silicates : stabilisation réalisée au laboratoire dans les 36 heures.

Méthode interne M_ET172 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

.../...

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11621-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Escherichia coli

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Conductivité électrique brute à 25°C
- Equilibre calcocarbonique (5 classes)
- Conductivité brute à 25°C sur le terrain

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Vecchioli', is written over a light gray rectangular background.



Edité le : 16/09/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 21

MAIRIE DE CHANTEPERIER

MAIRIE
85 CHEMIN DE L'EGLISE
38740 CHANTEPERIER

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 21 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE20-134334	
Identification échantillon :	LSE2009-11635-2	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de production	
Point de Surveillance :	CAPTAGE DES VEYRES	Code PSV : 0000003334
Localisation exacte :	CAPTAGE	
Dept et commune :	38 CHANTEPERIER	
UGE :	0242 - COMMUNE DE CHANTEPERIER	
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION	
Type de visite :	RP	Type Analyse : RP
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE CHANTEPERIER MAIRIE 85 CHEMIN DE L'EGLISE 38740 CHANTEPERIER	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	VEYRES	Type : CAP
Prélèvement :	Prélevé le 03/09/2020 à 10h40 Réception au laboratoire le 03/09/2020 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 002622
Traitement :	NEANT	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/09/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	38RP@	0	mm/48h	Observation visuelle			

.../...

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	38RP@	7.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	38RP@	11.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38RP@	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38RP@	423	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100 #
Oxygène dissous	38RP@	8.6	mg/l O2	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014		#
Taux de saturation en oxygène sur le terrain	38RP@	81.4	%	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014		
Analyses microbiologiques							
Escherichia coli	38RP@	1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38RP@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	38RP@	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	38RP@	0 Néant	-	Qualitative			
Odeur à 25 °C : seuil	38RP@	N.M.	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 méth. courte		
Couleur apparente (eau brute)	38RP@	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38RP@	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887		#
Couleur	38RP@	0	-	Qualitative			
Turbidité	38RP@	0.14	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Phosphore total	38RP@	<0.023	mg/l P2O5	Minéralisation et spectrophotométrie (Ganimède)	Méthode interne M_J053		#
Indice hydrocarbures (C10-C40)	38RP@	< 0.1	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2		#
Conductivité électrique brute à 25°C	38RP@	435	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	38RP@	19.50	° f	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Carbone organique total (COT)	38RP@	0.6	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484		2 #
Fluorures	38RP@	0.09	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	1.50	#
<i>Equilibre calcocarbonique</i>							
pH à l'équilibre	38RP@	7.82	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	38RP@	2 à l'équilibre	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier	1	2
Cations							
Ammonium	38RP@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #
Calcium dissous	38RP@	60.1	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Magnésium dissous	38RP@	18.4	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Sodium dissous	38RP@	2.0	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		200 #
Potassium dissous	38RP@	0.2	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Anions							
Chlorures	38RP@	0.8	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Sulfates	38RP@	35.5	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		250 #
Nitrates	38RP@	0.9	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
Nitrites	38RP@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.10	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Silicates dissous	38RP@	6.5	mg/l SiO2	Flux continu (CFA)	Méthode interne M_J033	#
Carbonates	38RP@	0	mg/l CO3--	Potentiométrie	NF EN 9963-1	#
Bicarbonates	38RP@	238.0	mg/l HCO3-	Potentiométrie	NF EN 9963-1	#
Métaux						
Arsenic total	38RP@	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Fer dissous	38RP@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après filtration	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Manganèse total	38RP@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Nickel total	38RP@	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20 #
Cadmium total	38RP@	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0 #
Bore total	38RP@	0.027	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1.0 #
Antimoine total	38RP@	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0 #
Sélénium total	38RP@	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
COV : composés organiques volatils						
BTEX						
Benzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	1.0 #
Toluène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Ethylbenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylènes (m + p)	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène ortho	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Styrène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2,3-triméthylbenzène	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,2,4-triméthylbenzène (pseudocumène)	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	38RP@	< 1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Ethyl tertio-butyl ether (ETBE)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Isopropylbenzène (cumène)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylènes (o + m + p)	38RP@	< 0.15	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
4-isopropyltoluène (p cymène)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Tert butylbenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
n-butyl benzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène p	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
Xylène m	38RP@	< 0.1	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1	#
MTBE (methyl-tertio-butylether)	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Solvants organohalogénés						
1,1,2,2-tétrachloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,1-trichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichloroéthane	38RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichlorotrifluoroéthane (fréon 113)	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dibromoéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0 #

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Cis 1,2-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,2-dichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloropropane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
2,3-dichloropropène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
3-chloropropène (chlorure d'allyle)	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromochlorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromoforme	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chloroforme	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chlorure de vinyle	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.50
Cis 1,3-dichloropropylène	38RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,3-dichloropropylène	38RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromochlorométhane	38RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorobromométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorométhane	38RP@	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachlorobutadiène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachloroéthane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des trihalométhanes	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100
Tétrachloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Tétrachlorure de carbone	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichlorofluorométhane	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	10
Autres						
Biphényle	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100
Pesticides						
Total pesticides						
Somme des pesticides identifiés	38RP@	< 0.500	µg/l	Calcul		0.500
Pesticides azotés						
Cyromazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Amétryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Atrazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Atrazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Atrazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Cyanazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Desmetryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Hexazinone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Metamitron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Metribuzine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100
Prometon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Prometryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propazine	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pymetrozine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sebuthylazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Secbumeton	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbumeton	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbumeton déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbutryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triétazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simetryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dimethametryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triétazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triétazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sébuthylazine déséthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sebuthylazine 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Simazine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cybutryne	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Clofentezine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Mesotrione	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sulcotrione	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pesticides organochlorés							
Hexachlorocyclopentadiène	38RP@	< 0.10	µg/l	HS/GC/MS	Méthode interne		
Methoxychlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Quintozène	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4'-DDD	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4'-DDE	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4'-DDT	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
4,4'-DDD	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
4,4'-DDE	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
4,4'-DDT	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Aldrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.030	#
Chlordane cis (alpha)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlordane trans (béta)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlordane (cis + trans)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dicofol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dieldrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.030	#
Endosulfan alpha	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endosulfan béta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endosulfan sulfate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endosulfan total (alpha+beta)	38RP@	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.030	#
HCB (hexachlorobenzène)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.050	#
HCH alpha	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
HCH béta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
HCH delta	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
HCH epsilon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore époxyde endo trans	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore époxyde exo cis	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Heptachlore époxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Isodrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Lindane (HCH gamma)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Endrine aldéhyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Nitrofen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlordane gamma	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pentachlorobenzène	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
DDT total (24 DDTet 44' DDT)	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Somme des DDT, DDD, DDE	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Azametiphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Acéphate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Azinphos éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Azinphos méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cadusafos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Chlorfenvinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Coumaphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Demeton S-méthyl sulfone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dichlorvos	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dicrotophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dimethoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethion	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethoprophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fonofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Heptenophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Isofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Malathion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mevinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Monocrotophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Naled	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phorate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phosalone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phosmet	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phosphamidon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phoxime	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyrimiphos éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Profenofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyrazophos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Quinalphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Sulfotep	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Trichlorfon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Vamidothion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mecarbam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fosthiazate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methamidophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Oxydemeton méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyrimiphos methyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Tétrachlorvinphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methacrifos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phenthoate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Sulprofos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Anilophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diméthylvinphos (chlorovinphos-méthyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Edifenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Famphur	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenamiphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Malaoxon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mephosfolan	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Merphos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Paraoxon éthyl (paraoxon)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Piperophos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyraclofos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Propaphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Etrimfos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Crufomate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Butamifos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyridaphenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Amidithion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Tebupirimfos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Isoxathion	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iprobenfos (IBP)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
EPN	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ditalimfos	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cyanofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Crotoxyphos	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cythioate	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Chlorthiophos	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Amiprofos-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iodofenphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromophos éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromophos méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Carbophénothion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlormephos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorpyriphos éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorpyriphos méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Demeton O+S	38RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Demeton S méthyl	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Diazinon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Dichlofenthion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Disulfoton	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenchlorphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenitrothion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Isazofos	38RP@	< 0.02	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Methidathion	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Parathion éthyl (parathion)	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Parathion méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propetamphos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Terbufos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tetradifon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Thiometon	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triazophos	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Carbamates							
Carbaryl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbendazime	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbétamide	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbofuran	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carbofuran 3-hydroxy	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethiofencarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methomyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Oxamyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pirimicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Propoxur	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Furathiocarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiofanox sulfone	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiofanox sulfoxyde	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Carbosulfan	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorbufam	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dioxacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
3,4,5-triméthacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aldicarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dimétilan	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iprovalicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Promecarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Phenmedipham	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fenothiocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diethofencarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Bendiocarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Benthioarbe (thiobencarbe)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Thiodicarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pirimicarbe desmethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethiofencarbe sulfone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aminocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Methiocarbe sulfoxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pirimicarbe formamido desmethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Indoxacarb	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aldicarbe sulfone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Butilate	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Cycloate	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diallate	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Dimepiperate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
EPTC	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenobucarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Fenoxycarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Iodocarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Isoprocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Metolcarb	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Mexacarbate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Propamacarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Prosulfocarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Proximpham	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pyributicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Tiocarbazil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Carboxine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Desmediphame	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Penoxsulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Bufencarbe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Karbutilate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Allyxycarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Aldicarbe	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propoxycarbazone-sodium	38RP@	<0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	
Chinométhionate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	
Chlorprofam	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Molinate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Benoxacor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triallate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dithiocarbamates							
Ethylène thiourée (métabolite du manèbe, mancozèbe, métiram)	38RP@	< 0.50	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	
Néonicotinoïdes							
Acetamipride	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imidaclopride	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiaclopride	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiamethoxam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Clothianidine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Amides							
S-Metolachlor	38RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	
Metalaxyl-M (mefenoxam)	38RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	
Boscalid	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Metalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Isoxaben	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Zoxamide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flufenacet (flurthiamide)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Isoxaflutole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Hexythiazox	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Acétochlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Alachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Amitraze	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Furalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Métazachlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Napropamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Ofurace	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Oxadixyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propyzamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tebutam	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Alachlore-OXA	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.100	#
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.100	#
Dimethenamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,6-dichlorobenzamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mefenacet	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propachlore	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tolylfluamide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Prétilachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenhexamid	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dimetachlore	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dichlormide	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Anilines							
Oryzalin	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Benalaxyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Métolachlor	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Benfluraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Butraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pendimethaline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Trifluraline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Azoles							
Aminotriazole	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.100	#
Thiabendazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Triticonazole	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diniconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imazalil	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Uniconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imibenconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tricyclazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenchlorazole-ethyl	38RP@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Etoazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ipconazole	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyraflufen-ethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Furilazole	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Azaconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bitertanol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyproconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Difenoconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Epoxyconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenbuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flusilazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flutriafol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Hexaconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Imazaméthabenz méthyl	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Metconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Myclobutanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Penconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Prochloraze	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propiconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tebuconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tebufenpyrad	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tetraconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triadimenol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fluquinconazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Triadimefon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Paclobutrazole	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Benzonitriles							
Ioxynil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bromoxynil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Aclonifen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chloridazone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dichlobenil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenarimol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Ioxynil-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Dicarboxymides							
Dichlofluanide	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Folpel (Folpet)	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Iprodione	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Procymidone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Vinchlozoline	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Phénoxyacides							
MCPP-P	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	#
Dichlorprop-P	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142	0.100	#
2,4-D	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4-DB	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4,5-T	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
2,4-MCPA	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4-MCPB	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
MCCP (Mecoprop) total	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dicamba	38RP@	< 0.060	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triclopyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Quizalofop	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Quizalofop éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diclofop méthyl	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Propaquizalofop	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Haloxyfop P-méthyl (R)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluroxypyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluazifop	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Clodinafop-propargyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cyhalofop butyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flamprop-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flamprop-isopropyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Haloxyfop 2-éthoxyéthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenoxaprop-ethyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Haloxyfop	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluazifop-butyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
fluroxypyr-meptyl ester	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
MCCP-n et isobutyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-methyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-2 otyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP- 2-ethylhexyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-2,4,4-trimethylpentyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-1-octyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-methyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-ethylexhyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-ethyl ester	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-butoxyethyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCPA-1-butyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
MCCP-2-butoxyethyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4-D-methyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
2,4-D-isopropyl ester	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Phénols							

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
DNOC (dinitrocrésol)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinoseb	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinoterb	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pentachlorophénol	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dinocap	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dichlorophene	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bifenthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bioresméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyfluthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyperméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Esfenvalérate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenpropathrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Lambda cyhalothrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Permethrine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tefluthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Deltaméthrine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenvalérate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tau-fluvalinate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Betacyfluthrine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Strobilurines							
Pyraclostrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Azoxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Picoxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Trifloxystrobine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Kresoxim-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Pesticides divers							
Cymoxanil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Bentazone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorophacinone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fludioxonil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Glufosinate	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.100	#
Quinmerac	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
AMPA	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.100	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	0.100	#
Acifluorène	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fomesafen	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tebufenozide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Coumatetralyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dimethomorphe	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flurtamone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imazaquin	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Spiroxamine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Mefluidide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bromadiolone	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cycloxydime	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluazinam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flutolanil	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Florasulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Imazamethabenz	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenazaquin	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluridone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metosulam	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triforine	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiophanate éthyl	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyrazoxyfen	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Coumafene (warfarin)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Difenacoum	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Picolinafen	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyroxulam	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bensulide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Clethodim	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cyprosulfamide	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenamidone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Toclophos-methyl	38RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Sethoxydim	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Diféthialone	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Acibenzolar S-methyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Rotenone	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Imazamox	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Trinexapac-ethyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Imazapyr	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Proquinazid	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Silthiopham	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Thiocarbazone-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Thiophanate-méthyle	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Triazamate	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Spinosad (A+D)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Spinosad A (Spinosyne A)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		
Spinosad D (Spinosyne D)	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108		
Dithianon	38RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100	#
Antraquinone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mepronil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bifenox	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bromopropylate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Bupirimate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Propanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Buprofezine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyrimethanil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chloroneb	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorothalonil	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Clomazone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cloquintocet mexyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Cyprodinil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Ethofumesate	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenpropidine	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenpropimorphe	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fipronil	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flumioxiazine	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flurochloridone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flurprimidol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Lenacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Métaldéhyde	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET277	0.100	#
Bromacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyridate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Norflurazon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Norflurazon désméthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Nuarimol	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Oxadiazon	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Oxyfluorène	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Piperonil butoxyde	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Propargite	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyridaben	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyrifénox	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Quinoxifène	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Terbacile	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorthal-diméthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Carfentrazone ethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mefenpyr diethyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Mepanipirim	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Thiocyclam hydrogene oxalate	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Isoxadifen-éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Pyriproxyfen	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tetrasul	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Tecnazene	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Flonicamid	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Metrafenone	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Fenson (fenizon)	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Chlorfenson	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.100	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlorotoluron)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chloroxuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorsulfuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diflufenzuron	38RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Dimefuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Diuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fenuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Isoproturon	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Linuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Methabenzthiazuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metobromuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metoxuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Monuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Neburon	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triflururon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thifensulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tebuthiuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sulfosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Rimsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Prosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pencycuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Nicosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Monolinuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Mesosulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Iodosulfuron méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Foramsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flazasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ethoxysulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ethidimuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Difénoxuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
DCPU (1 (3,4 dichlorophénylurée)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cycluron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Buturon	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorbromuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Amidosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Siduron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Metsulfuron méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Azimsulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Oxasulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Cinosulfuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Fluometuron	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Halosulfuron-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Bensulfuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Sulfometuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Ethametsulfuron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Chlorimuron-éthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Tribenuron-méthyl	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Triflusulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thiazafuron (thiazfluron)	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Flupyrifluron-méthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Daimuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Thidiazuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Forchlorfenuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Pyrazosulfuron-éthyl	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#

Édité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
CMPU	38RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Hexaflumuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
Teflubenzuron	38RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100	#
PCB : Polychlorobiphényles <i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 31	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 52	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 101	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 105	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 118	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 138	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 149	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 153	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 180	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 194	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 35	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 170	38RP@	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 209	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 44	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
Somme des 7 PCB indicateurs quantifiés	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
PCB 18	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#
Dérivés du benzène <i>Chlorobenzènes</i>							
Monochlorobenzène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
2-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
3-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
4-chlorotoluène	38RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,2-dichlorobenzène	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3-dichlorobenzène	38RP@	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,4-dichlorobenzène	38RP@	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Composés divers <i>Divers</i>							
Phosphate de tributyle	38RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172		#

38RP@

ANALYSE (RP) RESSOURCE SOUTERRAINE (ARS38-2017)

.../...

Edité le : 16/09/2020

Identification échantillon : LSE2009-11635-2

Destinataire : MAIRIE DE CHANTEPERIER

Silicates : stabilisation réalisée au laboratoire dans les 36 heures.

Méthode interne M_ET130 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Méthode interne M_ET172 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Escherichia coli

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'Isabelle Vecchioli'.